

CONSEIL INTERNATIONAL
DES MONUMENTS ET DES SITES



INTERNATIONAL COUNCIL
ON MONUMENTS AND SITES

Étude thématique

LES PAYSAGES CULTURELS VITICOLES

*dans le cadre de la
Convention du Patrimoine mondial de
l'UNESCO*

juillet 2005

AVANT-PROPOS

ÉTUDE THEMATIQUE SUR LES PAYSAGES CULTURELS VITICOLES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

*Regina Durighello, directeur programme patrimoine mondial ICOMOS
durighello@icomos.org*

*Pierre-Marie Tricaud, ingénieur agronome, architecte paysagiste,
Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France
Pierre-Marie.Tricaud@iaurif.org*

Les paysages viticoles sont généralement reconnus parmi les formes les plus remarquables de paysages résultant de l'activité humaine, à la fois par la marque qu'ils impriment au territoire et par les traditions culturelles qui leurs sont associés. Ils ont donc trouvé leur place au Patrimoine mondial, dès que fut créée la catégorie permettant de les intégrer à la liste, celle des paysages culturels.

Depuis 1992, date de l'introduction de la catégorie des paysages culturels dans la Liste du Patrimoine mondial, trois sites viticoles majeurs ont été inscrits, produisant des vins parmi les plus fameux du monde et façonnés eux-mêmes par cette production : l'ancienne juridiction de Saint-Émilion (grand cru de bordeaux), la vallée du Haut Douro (porto), la côte de Tokaj (tokaji aszú). Dans d'autres paysages culturels inscrits au Patrimoine mondial, la vigne joue un rôle majeur (Wachau, Cinqueterre, val de Loire, vallée du Rhin...). D'autres régions de vignobles sont en cours d'examen par l'ICOMOS ou le Comité du Patrimoine mondial, ou font l'objet d'un dossier en préparation, ou encore figurent sur les listes indicatives de leur pays.

Mais les paysages culturels viticoles font partie de ces catégories dont il existe de nombreux exemples - qui ne sont pas tous d'une valeur universelle exceptionnelle - et dans lesquelles il peut être difficile de déterminer, entre deux sites d'égal intérêt, lequel est le plus représentatif. Il s'agit aussi d'une catégorie très variée, dans laquelle on peut déterminer des sous-catégories : dans ce cas, avant de discuter du caractère représentatif ou exceptionnel d'un site, il faut savoir de quelle sous-catégorie il est représentatif ou dans quelle sous-catégorie il est exceptionnel.

C'est pourquoi, comme pour d'autres catégories de biens (cathédrales gothiques, canaux, art rupestre, etc.¹) le Comité du Patrimoine mondial a demandé au Centre du Patrimoine mondial et à l'ICOMOS deux outils d'aide à la décision :

- L'organisation d'une réunion thématique d'experts, permettant un point et un premier échange sur le sujet ;
- L'élaboration d'une étude thématique, basée sur des études de cas, permettant une première comparaison, une typologie, et un éclairage sur l'application des critères d'éligibilité au patrimoine mondial.

¹ La plupart des études thématiques de ces catégories de biens sont accessibles sur le site <http://www.icomos.org>

La réunion thématique a eu lieu à Tokaj (Hongrie) du 11 au 14 Juillet 2001. Elle a été suivie par 25 participants des États Parties à la Convention du Patrimoine mondial, possédant des paysages viticoles sur la Liste du Patrimoine mondial, sur leurs listes indicatives ou en cours de nomination. Des représentants de l'ICOMOS, de l'UICN et du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO y ont aussi pris part. Trois extraits des actes de cette réunion sont présentés ici en annexe, dont les recommandations finales.

L'étude thématique comparative, dont l'utilité a été rappelée par la réunion de Tokaj, fait l'objet du présent document. Elle comprend :

- Un cadrage historique ;
- Une série de typologies qui, selon les cas, sont corrélées ou se recoupent (morphologie, modes de conduites, type de vin et relation au terroir, structures sociales, enjeux) ;
- Un cadrage sur les enjeux de l'évolution actuelle des paysages viticoles (opportunités et menaces) ;
- Une liste large de terroirs significatifs, sous forme de brèves notices, donnant une idée de la variété des vignobles dans le monde ;
- Une série d'études de cas, moins nombreuses et plus détaillées, permettant de comprendre le pourquoi et l'intérêt de ces vignobles ;
- Un guide pratique de l'application des critères d'éligibilité au Patrimoine mondial ;
- Une conclusion.

Remerciements

Les remerciements du Conseil international des Monuments et des Sites vont aux auteurs des contributions, aux comités nationaux, aux organisations spécialisées (mission Val de Loire...) et aux personnes qui ont été à l'origine du projet.

SOMMAIRE

<i>Avant-Propos</i>	5
<i>Regina Durighello et Pierre-Marie Tricaud</i>	
<i>Sommaire</i>	7
<i>Introduction</i>	13
<i>Paysages viticoles</i>	15
<i>Yves Luginbühl</i>	
<i>Typologies</i>	21
<i>Typologie plastique des paysages de vigne</i>	23
<i>Fabienne Joliet</i>	
<i>Architecture de la vigne et paysage</i>	31
<i>Alain Carbonneau</i>	
<i>Typologie des vins et leurs rapports au terroir</i>	41
<i>Robert Tinlot</i>	
<i>Rôle de la vigne dans l'histoire mondiale et structures sociales</i>	47
<i>Yves Luginbühl</i>	
<i>Les pressions et les enjeux paysagers concernant les sites viticoles</i>	51
<i>Régis Ambroise</i>	
<i>Quelques terroirs viticoles dans le monde et leurs spécificités</i>	57
<i>Elodie Peyrussie, Stéphanie Oulès et Pierre-Marie Tricaud</i>	
<i>Etudes de cas</i>	65
<i>Idas Valley as an example of the cultural landscape of the Cape Winelands (South Africa)</i>	67
<i>(Idas Valley, un exemple du paysage culturel des vignobles du Cap, Afrique du Sud)</i>	
<i>Penny Pistorius et Fabio Todeschini</i>	
<i>Rutherglen vineyard cultural landscape (Australia)</i>	73
<i>(Le paysage culturel viticole de Rutherglen, Australie)</i>	
<i>Ken Taylor</i>	
<i>Le paysage viticole chilien</i>	79
<i>Cécile Faliet</i>	
<i>Les paysages viticoles de Xérès (Espagne)</i>	81
<i>Yves Luginbühl</i>	

<i>The Napa Valley: An Emblematic California Coastal Valley Vineyard Landscape (U.S.A.)</i> (Napa Valley : un paysage viticole emblématique de vallée côtière de Californie, Etats-Unis d'Amérique) <i>Richard Mendelson et Deborah Quick</i>	87
<i>Le paysage singulier du cru Banyuls dans les Pyrénées Orientales (France)</i> <i>Sébastien Giorgis</i>	93
<i>Le paysage de la Côte viticole bourguignonne (France)</i> <i>Yves Luginbühl</i>	99
<i>Le vignoble de Champagne (France)</i> <i>Aline Brochot</i>	103
<i>Les paysages viticoles de Saint-Emilion (France)</i> <i>Elodie Peyrussie et Stéphanie Oulès</i>	107
<i>Santorin : un patrimoine insulaire viticole d'exception (Grèce)</i> <i>Eleni Pangratiou et Clara Puech</i>	113
<i>Le paysage culturel viticole de la région de Tokaj</i> <i>Zsuzsa Cros Kárpáti</i>	117
<i>Il paesaggio viticolo di Carema – Alto Canavese, Piemonte (Italia)</i> (Le paysage viticole de Carema – Haut Canavese, Piémont, Italie) <i>Donatella Murtas</i>	123
<i>Il Chianti, territorio viticolo e paesaggio viticolo (Italia)</i> (Le Chianti, territoire viticole et paysage viticole, Italie) <i>Stefano Mengoli</i>	127
<i>Les vignobles de l'Oudaya de Marrakech (Maroc)</i> <i>Mohammed El Faïz</i>	133
<i>La région viticole du Haut-Douro (Portugal)</i> <i>Teresa Andresen</i>	135
<i>Le vignoble du Cap Bon (Tunisie)</i> <i>Jellal Abdelkafi</i>	139
<i>Conclusion</i>	143
<i>L'application aux paysages de vignobles des critères d'éligibilité au Patrimoine mondial</i> <i>Pierre-Marie Tricaud</i>	145
<i>Le passé et le futur de territoires d'exception</i> <i>Régis Ambroise</i>	157

Annexes	159
World Heritage Cultural Landscapes: Concept and Implementation (Paysages culturels du Patrimoine mondial : Concept et la mise en œuvre) <i>Mechtild Rössler (Centre du patrimoine mondial, UNESCO), in Actes du “World Heritage Expert Meeting on Vineyard Cultural Landscapes” (11-14 July 2001), Tokaj, Hungary, pp. 13-18.</i>	161
Vineyard Landscapes and the World Heritage Strategy (Paysages de vignobles et Stratégie globale du Patrimoine mondial) <i>Henry Cleere (ICOMOS), in Actes du “World Heritage Expert Meeting on Vineyard Cultural Landscapes” (11-14 July 2001), Tokaj, Hungary, pp. 19-20.</i>	169
Report of the World Heritage Thematic Expert Meeting – Recommendations <i>Mechtild Rössler, in Actes du “World Heritage Expert Meeting on Vineyard Cultural Landscapes” (11-14 July 2001), Tokaj, Hungary, pp. 87-88.</i>	173

INTRODUCTION

PAYSAGES VITICOLES

*Prof. Yves Luginbühl, UMR LADYSS CNRS, France
luginbuh@univ-paris1.fr*

Si le terme paysage est né en Occident, pendant la Renaissance, il existait déjà sans doute des paysages viticoles bien avant cette période sans que leurs créateurs aient forcément conscience qu'ils contribuaient à l'élaboration d'un spectacle. Leurs buts étaient d'abord tout autres : produire un fruit sans doute, puis, par la découverte des vertus de la fermentation, une boisson, une essence idyllique procurant le plaisir qui pouvait conduire à l'ivresse. Il en était tout autre des productions alimentaires qui environnaient les vignes dans les régions de leur origine et de leurs premiers développements : la culture du blé, celle de l'olivier, celles du lin ou du chanvre répondaient essentiellement à la satisfaction de besoins fondamentaux ; ces spéculations étaient des produits de première nécessité, alors que la vigne cultivée pour le raisin et le vin correspondaient à un arbitraire humain.

Les paysages viticoles ne peuvent donc être que profondément culturels, c'est-à-dire marqués par une culture du plaisir que l'Antiquité a léguée à l'humanité, mais qui a longtemps été restreinte aux mondes occidental européen et méditerranéen ou aux pays de l'Asie centrale d'où était originaire la vigne. Les autres civilisations avaient d'autres voies pour accéder au plaisir par la boisson, fermentée ou non, froide ou chaude². Très tôt, cependant, la vigne a fait partie des motifs d'ornement des monuments ou des représentations artistiques ; elle est devenue un objet d'art, contribuant à la dimension esthétique des vignobles qui n'a fait que se développer. La vigne a fait partie des premières imageries paysagères, avant même parfois que le terme paysage n'apparaisse dans la langue. Elle était souvent représentée dans son association au pouvoir princier ou urbain, comme dans les fresques de A. Lorenzetti du palais ducal de Sienne ou dans les miniatures des Riches Heures du duc de Berry. Les vignobles appartenaient au paysage du prestige, ils ont peu à peu acquis une valeur spectaculaire bien que la peinture les ait plutôt négligés à partir du moment où le monde artistique a découvert la nature « naturelle » comme objet de ses œuvres³.

Le terme de paysage viticole pourrait paraître parfois abusif, tant la vigne n'a pas toujours constitué un paysage à elle toute seule ; la spécialisation viticole de la plupart des vignobles est tardive, elle s'est faite avec le développement des transports et l'accès rapide aux produits alimentaires. La vigne a accompagné très souvent les autres cultures, les bois, les vergers, comme il est encore possible de la trouver dans certaines régions de polyculture paysanne où produire son vin était entré dans les traditions familiales ou répondait aux besoins du culte dans les pays de religion chrétienne ou païennes pour lesquelles le vin accompagnait les rites religieux.

² Infusions de thé et alcools de riz des cultures orientales ou bières de maïs des Amérindiens, par exemple.

³ Les vignobles ne font pas partie des paysages les plus peints à partir du XVII^{ème} siècle par les grands maîtres de la peinture, qui ont davantage représenté les campagnes verdoyantes, les montagnes ou les littoraux souvent mythifiés d'ailleurs. Les paysages viticoles ont plutôt fait l'objet de représentations photographiques en raison de l'aspect graphique des vignobles sans doute.

Pendant très longtemps, certaines régions de production essentiellement céréalière ont comporté sur les sols les moins profonds et calcaires⁴, des petites vignes cultivées pour la propre consommation des familles d'ouvriers agricoles. La vigne faisait partie de systèmes agraires complexes où elle entraînait en complémentarité avec d'autres produits permettant d'assurer l'ensemble du cycle vitivinicole et la vie rurale ou urbaine : les bois d'essences appropriées à la production des piquets, des douves des tonneaux ou des pièces des pressoirs, des bouchons des bouteilles, les productions de céréales et de plantes textiles pour l'alimentation et l'habillement des familles ; le paysage agricole méditerranéen est longtemps resté structuré par la trilogie « blé, olivier, vigne », présente encore récemment dans les traces du système virgilien de la « *coltura promiscoa* », où la vigne accrochait ses pampres aux branches taillées à cet effet des oliviers, le sol étant occupé par les céréales. Ailleurs, dans les pays de grandes cultures pendant l'époque industrielle, la vigne n'a pas connu le développement qui l'a caractérisée dans les pays méditerranéens, les banques préférant y soutenir les cultures industrielles et spéculatives. Les paysages viticoles ont été également liés au développement urbain, la ville constituant le lieu d'écoulement du vin, aux infrastructures de communication comme les ports ou les voies navigables et les chemins de fer.

La complémentarité ou la concurrence qui se sont exercées entre vigne et autres occupations du sol n'ont pas concerné uniquement les productions agraires : le paysage viticole est marqué par un habitat singulier, souvent dense et concentré, de manière à ne pas empiéter sur les sols précieux réservés à la vigne, et tout en permettant d'abriter une population nombreuse, nécessaire pour assurer les multiples opérations de la viticulture et de la vinification. Maisons souvent exigües d'une part et vastes villae des grands domaines d'autre part, petites ou vastes caves, révèlent ainsi la double structure de paysages caractéristiques des systèmes latifundiaires et minifundiaires : grands domaines des détenteurs du pouvoir seigneurial, religieux, politique ou financier d'un côté, petites vignes des ouvriers viticoles de l'autre.

Cette règle n'était cependant pas uniformément répandue, en raison de la diversité des configurations sociales et géographiques : il n'y a pas un paysage viticole, mais une immense variété de paysages de vignes, qui manifestent l'inventivité humaine dans la recherche d'une adaptation de la plante à des sols divers, à des expositions multiples, à un relief jamais identique selon les pays. Cette inventivité est à l'origine des nombreux savoir-faire qui caractérisent la pratique de la viticulture, fondés sur une observation des effets de l'action humaine sur les structures naturelles ; les paysages viticoles sont donc le fruit d'une double culture, celle qui se manifeste par l'usage du vin comme boisson, et celle de la nature, déclinée selon les situations géographiques : murets de pierre et terrasses pour soutenir les sols et accumuler la chaleur propice au mûrissement des raisins, plantations sur des sols de lœss volcanique, sur des éboulis calcaires ou sur des marnes pulvérulentes, exploitation du champignon *Botrytis cinerea* pour concentrer les sucres et arômes dans les grains destinés à la production de vins liquoreux, vignes basses, vignes hautes, vignes sur treilles, distinction des cépages, construction de caves à demi enterrées pour assurer une température uniforme favorable à la garde des vins, etc. Innombrables sont les exemples qui révèlent la capacité des populations viticoles à imaginer des pratiques permettant de pousser la culture de la vigne jusqu'à l'invention d'un vin particulier qui fait dire aux œnologues : « *ce vin vient de ce pays, de cette région* », et même parfois « *de cette parcelle, en telle année* ». Chaque paysage viticole recèle cette part de savoir faire et de connaissance des relations réciproques entre la société vigneronne et le support physique et biologique où croissent les ceps.

⁴ La Beauce ou la Champagne berrichonne en France, par exemple.

Cette diversité des formes de paysages viticoles s'est également étendue dans l'histoire : ils n'ont pas toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui. La crise du phylloxera a été l'occasion de remodeler, dans la plupart des vignobles, les vignes qui étaient auparavant plantées en foule et multipliées par la technique du marcottage ou du provignage, disparues avec la nécessité d'utiliser des plants greffés ; l'invention du fil de fer vers le milieu du XIX^{ème} siècle a transformé les paysages viticoles pour leur donner l'apparence qui est connue désormais sous formes d'alignements réguliers, semblables à des haies taillées où le renouvellement de la vigne se pratique cep par cep ; la recherche de la rentabilité a évidemment eu un effet souvent déterminant sur ces formes, comme l'adaptation des vignobles à la vendange mécanisée⁵. Phylloxera, crises économiques, guerres, concurrences de pouvoirs politiques, catastrophes naturelles ont également contribué à la recomposition et au déclin de vignobles parfois très étendus, comme celui de l'Auxerrois n'existant plus qu'à l'état de petits vignobles parfois peu connus. La vigne a conquis également d'autres continents, elle a franchi l'équateur et des océans, elle construit des paysages viticoles dans des régions qui n'appartiennent pas à sa culture d'origine.

Les paysages viticoles renvoient souvent aux vignobles réputés, et surtout à des dénominations géographiques qui ont été associées à des vins : Tokaj, Bourgogne, Champagne, Meursault, Jerez, Frascati, Saint-Emilion, Napa Valley, Rioja, évoquent non seulement un vin, mais un lieu et un paysage. La désignation du lieu fait partie intégrante du paysage viticole, elle en est consubstantielle. Elle renvoie au langage des vigneron, construit sur cette culture viticole : langage souvent précis, rigoureux, qui accompagne un savoir et des techniques éprouvées, bien que toujours soumises aux aléas climatiques. Les paysages viticoles sont des paysages à part dans la diversité des paysages du monde, car ils associent une culture de la nature, une culture du bien-être et une culture d'artisan, soucieux, de plus en plus d'ailleurs, de parvenir à un produit fini, comme un objet d'art.

Mais le nom renvoie d'abord à une saveur, avant même d'inspirer un spectacle. Cette qualité gustative du nom du vignoble souligne la dimension polysensorielle du paysage qui n'est pas seulement fondée sur la vue et l'apparence. Peut-être même est-ce la raison pour laquelle les peintres n'ont peint que rarement les vignobles pour lesquels le pinceau ne pouvait transcrire les arômes du vin, plus signifiants et plus évocateurs que les formes, les textures et les couleurs des vignes. C'est davantage la littérature, et en particulier la poésie, qui ont pu exprimer des sensibilités à l'égard des paysages de la vigne, grâce à l'usage de formes rhétoriques qui permettaient d'évoquer les plaisirs sensoriels.

L'instauration des vignobles comme modèles paysagers fait partie du plus vaste mouvement assez récent de reconnaissance d'une valeur aux paysages, né au XVIII^{ème} siècle avec l'essor du tourisme. Mais ce phénomène a largement débordé l'activité touristique. Il participe d'un mouvement plus vaste dont la dimension commerciale est évidente ; il témoigne de la volonté manifeste de la profession viticole, de grands groupes vitivinicoles ou d'acteurs du développement économique régional de donner au vin une valeur ajoutée, la valeur paysagère, susceptible de conforter sa renommée, mais également de sauvegarder des traditions régionales. Enjeux souvent mal partagés entre les protagonistes de la protection des paysages et des pratiques viticoles anciennes et les partisans de la recherche de nouvelles technologies de vinification, dans une planète soumise aux mouvements des capitaux et à la spéculation financière.

⁵ La disposition des vignes en lignes n'est cependant pas toujours récente ; dans certains pays, les ceps étaient disposés en rangées, avec parfois des cultures intercalaires, comme on le voit encore dans les petits lopins de terre ou les jardins de vigne des pays d'Europe centrale.

Faire des paysages viticoles des paysages du patrimoine mondial est légitime si l'on se réfère effectivement aux fondements culturels des vignobles ; cet objectif ne peut cependant faire oublier la nécessaire vigilance qui doit s'exercer sur ces vignobles reconnus à l'échelle planétaire afin que leur reconnaissance ne soit pas uniquement un argument mercantile, mais qu'elle contribue à la pérennité des savoir-faire de la nature et d'un produit abouti, susceptible de contribuer à un développement durable des paysages ruraux.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

BRUNET (Pierre) dir. et al, 1992, et al. L'Atlas des Paysages ruraux de France, éditions Jean-Pierre de Monza, Paris.

DION (Roger), 1977, Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^{ème} siècle, Flammarion, Paris.

GARNIER (Gilbert), 1999, Histoire sociale et culturelle du vin, Larousse, coll. In Extenso, Paris.

JOHNSON (Hugh), 1994, Nouvel atlas mondial du vin, Robert Laffont, 4^{ème} édition, Paris.

LICHINE (Alexis), 1980, Encyclopédie des vins et des alcools de tous les pays, Robert Laffont, Paris.

Manuel GONZALEZ GORDON (Manuel), 1935, Jerez – Xeres – Sheris, A. Padura, Jerez de la Frontera.

LUGINBUHL (Yves), 1981, Sens et sensibilité des paysages, Tome I : Le paysage et son sens, Tome II : un paysage de la côte viticole bourguignonne, Thèse de troisième cycle sous la direction de Roger Brunet.

LUGINBUHL (Yves) 1983 - Le vignoble de Jerez, in Prospections aériennes, les paysages et leur histoire, ouvrage collectif de la Casa de Velázquez, Paris, ed. de Boccard.

LUGINBUHL (Yves) 1990, Paysages. Textes et représentations du paysage du Siècle des Lumières à nos jours, Lyon, La Manufacture, 1989, 270 p., 101 illustrations. Prix Conrad Malte-Brun de la Société française de Géographie.

LUGINBUHL (Yves), 1991, Le paysage rural : la couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t'il de l'agricole? in Etudes Rurales, N° spécial "De l'agricole au paysage", janvier-décembre 1991 (paru en 1992).

LUGINBUHL (Yves), 1992, (sous la direction de), Paysage méditerranéen, catalogue de l'exposition "Paysage méditerranéen" organisée dans l'Exposition Universelle de Séville de 1992, 5 juin - 12 octobre 1992, ELECTA, Milan, 317 pages, illustrations N&B et couleurs, quatre éditions : français, espagnol, anglais, italien.

LUGINBUHL (Yves) 2001, Paysage modèle et modèles de paysages, in L'Environnement, question sociale, pages 49-56, Editions Odile Jacob, Paris, 305 p.

LUGINBUHL (Yves) 2001, Paysages vernaculaires et paysages savants, in Créateurs de jardins et de paysages, ss dir M. Racine, Editions Actes-Sud / ENSP, pages XIX-XXVII, Arles, 290 p.



Un vignoble, un nom, un paysage, une saveur



Grands vignobles et grandes familles : les caves Pommery à Reims



Un vignoble de qualité,
c'est aussi une architecture de qualité : St -Emilion



Vignes en foule, telles qu'elles étaient souvent
avant la diffusion du fil de fer : Tokaj, Hongrie

TYPOLOGIES

TYOLOGIE PLASTIQUE DES PAYSAGES DE VIGNE

*Fabienne Joliet, Département de Paysage de l'INH, Angers
Fabienne.Joliet@angers.inra.fr*

La culture de la vigne dessine un paysage rural original. En effet, de par ses qualités physiologiques, ses exigences agronomiques et les techniques qu'elle requiert, elle est à l'origine d'un portrait de nature sculpté, architecturé, parfois même comparé à l'art des jardins. A ce que l'on pourrait le cas échéant qualifier d'« art involontaire » (Clément 1999) est associé l'image mythique du nectar qu'elle secrète : le vin. Ce paysage et son produit sont tous deux la résultante d'un long apprivoisement entre les hommes et la nature, traduit par un produit et un paysage très ouvragés.

Puisque les lieux et les hommes sont différents à l'échelle de la planète, les paysages de vigne déclinent également leur diversité au travers d'identités multiples. L'approche plastique de ce paysage permet néanmoins de dégager un dénominateur commun à leur perception, ainsi que quelques grands types originaux.

L'objectif est celui d'apporter un outil supplémentaire à la reconnaissance et à la décision de classement des paysages viticoles.

LE PAYSAGE – (POSTULAT)

La notion de paysage suppose la présence d'un objet physique et d'un observateur.

Cette dimension interactive ou de réciprocité se caractérise par conséquent par des formes matérielles qui émettent une émotion sensible, reçue par un observateur.

Sur le plan méthodologique, ceci implique donc la prise en compte et le croisement de facteurs objectifs et subjectifs.

METHODE

« Il existe aujourd'hui deux approches du monde viticole : celle des terroirs, où tous les éléments de la géographie jouent un rôle fondamental, et celle des cépages, où les spécificités géographiques apparaissent en second plan puisque c'est le type de raisin qui donne seul au vin sa notoriété » (Pigeat 2000 p. 15).

Il existe une approche complémentaire, celle du paysage. Elle repose bien évidemment sur le complexe naturel et humain qui en dessine les formes :

- les composantes terroir : le complexe géologie-pédologie, la topographie, le climat, etc.
- les composantes techniques : les pratiques culturales, notamment la conduite de la vigne (50 formes identifiées par Carbonneau, 2003) et la construction d'ouvrages spécifiques (protection contre le vent et piège à chaleur, captage de ruissellement, cabanes, terrasses, etc.)
- les composantes culturelles : les modes esthétiques d'appréciation de la nature sous-jacents.

En revanche, l'approche paysagère considère ces éléments de genèse des lieux au travers du regard de ses observateurs (en termes de visibilité). Comment sont perçues ces formes paysagères ?

Cette approche présuppose par conséquent la prise en compte d'axes ou points de perception les plus empruntés, fréquentés (route nationale, départementale, Route dite Des Vins, chemins de siège d'exploitation, points de vue, etc...).

A partir de là, quatre facteurs essentiels déterminent les formes plastiques du vignoble et leur visibilité :

- Son organisation spatiale. Le vignoble se présente sous trois formes spatiales dominantes :
 - Les points aléatoires (c'est la vigne en foule)
 - Les lignes droites régulières (c'est la vigne en rangs) ou les lignes courbes régulières (c'est la vigne en cercles)
 - Les surfaces (c'est la vigne couvrante).
- Le facteur relief. La présence ou l'absence de pente induit le mode de vue. Une topographie inclinée engendre une vue du dessus (plongée ou contre plongée), mettant ainsi en évidence la structure de la plantation. A l'inverse, une topographie plane induit une vue horizontale, ne faisant apparaître que la surface comprimée de la végétation.
- Le facteur densité de la plantation dans le cône visuel. La monoculture ou la polyculture conditionne l'importance de l'objet perçu dans le champ visuel, créant ainsi une échelle de densité et un mouvement de l'œil particulier.
- La hauteur de la plantation/hauteur de l'œil. La vigne conduite sous la forme de haies régulières est le plus souvent inférieure à la hauteur du regard, lui permettant d'appréhender le paysage dans sa totalité. A l'inverse, la vigne en treille ou en rideaux, plus élevée que la taille moyenne d'un individu, induit une vue du dedans ; elle constitue une opacité et engendre ainsi des vues cloisonnées, aux dépens d'une vision panoramique.

La combinaison de ces facteurs traduits en trois dimensions conduit à l'élaboration d'une typologie paysagère.

Avant d'en présenter les déclinaisons, ce paysage est marqué par un certain nombre de constantes, qui forment un dénominateur commun.

LES CONSTANTES

Le vignoble, et donc chacun de ces types a en commun la particularité de l'éclat de ses couleurs, une structure dynamique qui varie entre rythme (effet de rayure) et texture (effet de matière), et l'impact de points d'appel emblématiques.

- **La couleur**

Le premier caractère de ce paysage est une gamme chromatique vive. Une palette qui suit l'évolution des saisons végétatives et la diversité des cépages, parée tantôt de rouge et d'or à l'automne, de camaïeux de verts du printemps à l'été, puis, dépouillée l'hiver, laisse ainsi (en noir et blanc parfois) les ceps et le sol à nu.

- **Rythme/texture**

Selon les pratiques culturelles, la vigne est plus ou moins alignée et taillée. Si la structure en rangs domine pour des raisons de mécanisation aujourd'hui, il existe également des structures en « aplats » ou en damiers, où par l'abondance de son feuillage, la vigne apparaît plutôt sous un aspect de texture (vigne sur table ou pergola).

Il existe trois rythmes, qui engendrent une perception différente selon leur orientation / observateur : les rythmes barrants ou « en peigne » sont perpendiculaires au point ou à l'axe de perception. Ils ont pour effet d'arrêter le regard et de l'entraîner vers des lignes de fuite latérales, raccourcissant ainsi la profondeur de champ. Les rythmes fuyants sont parallèles au point ou à l'axe de perception, et cette orientation va créer un effet de perspective en concentrant alors le regard sur un point focal et allonger alors la profondeur de champ. Enfin, les rythmes obliques sont par définition désaxés. Ils peuvent prendre une forme symétrique en épi, et ainsi affirmer l'ouverture d'un horizon ou bien au contraire le focaliser sur un point ; ils peuvent aussi parfois présenter une composition dissymétrique, générant alors un effet de perception relativement déstabilisant, déséquilibrant.

- **Les points d'appel ou motifs emblématiques**

Ce paysage en général relativement bas (inférieur à la hauteur de l'œil), mais aussi parfois sensiblement supérieur à la taille humaine, est ponctué de points d'appels qui se dressent au dessus de cet horizon planté. Il s'agit d'éléments emblématiques bâtis ou végétaux tantôt inhérents au paysage rural, comme le clocher de village par exemple, tantôt spécifiquement viticoles, comme les cabanes de vigne, le clos de pierre, le moulin cavier, le domaine, le pin parasol, le pêcher, le rosier, etc... Par leur verticalité ou bien leur couleur, ils soulignent d'une part la frondaison nette du couvert végétal et d'autre part par leur caractère vernaculaire, ils situent géographiquement le terroir.

Il est bon de noter que certains points d'appel s'avèrent parfois néfastes, comme certains chais contemporains, qui par leurs dimensions et leur éclat trahissent l'harmonie viticole. La disparition de certains motifs emblématiques est également la source d'une perte d'identité.

Paysage bigarré, rayé ou étoffé, pointé, le vignoble présente néanmoins une géométrie variable. Une typologie de ses formes permet d'appréhender le prisme de sa diversité.

LES VARIANTES

L'expression d'une identité paysagère viticole passe par deux étapes : l'identification des types et leur répartition géographique.

1) la définition des types

Les grands types de paysage viticoles ainsi dégagés se déclinent d'abord en fonction de leur structure spatiale (en points, lignes ou surface), puis ensuite selon leur visibilité (relief, mono ou polyculture, et hauteur végétale). La traduction de chaque type est plastique.

POINTS

- « foule de vigne »

Ce type de paysage se caractérise par une répartition organisée ou aléatoire de ceps de vigne buissonnants (taille en gobelet). Cette distribution aléatoire d'un même objet qui se répète permet de garder une bonne lisibilité du vignoble tout en lui conférant une image plus « naturelle ».

Sur plateau et si la densité est forte, ce type peut se confondre avec le type « mer de vigne » lors de la saison végétative, car l'on ne distingue pas la vigne en bouquets.

C'est le cas de nombreux vignobles pré-phyllloxériques en Europe.



- « vigne hérissée »

Ce paysage est structuré par un ensemble de courtes verticales, ordonnancées ou non. La pratique du tuteurage de la vigne crée un paysage végétal en bouquets hérissés de piquets.

LIGNES, rythmes

Les lignes, droites ou courbes régulières, sont sculptées par un mode de conduite spécifique, à savoir l'alignement des ceps de vignes. Leur géométrie est soulignée par le palissage de la végétation.

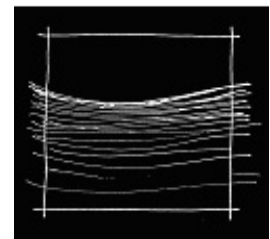
La ligne droite

Trois types marqués par la ligne droite sont propres au coteau de monoculture. Ils comptent parmi les types les plus répandus depuis la mécanisation.

- « terrasse de vigne » ou « vigne en escalier »

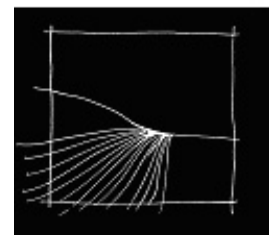
L'horizontale des rangs de ceps, parallèles aux courbes de niveau et à la ligne de crête, domine ce paysage. La présence de terrasses ou de banquettes accentue cette ligne de force par leurs rubans horizontaux de pierre ou d'herbe qui s'échelonnent du haut en bas de la pente.

Il existe de nombreuses variantes de ce type, qui dépendent notamment de la hauteur et de l'épaisseur des terrasses. On peut citer l'exemple de celles de Chypre au rythme horizontal très serré, et à l'inverse celles du Douro aux marches beaucoup plus amples.



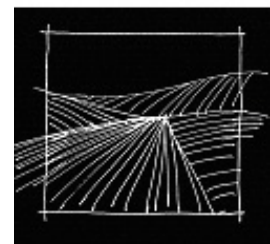
- « vague de vigne »

A l'inverse du précédent, la plantation des rangs de vigne dans le sens de la pente crée une ligne de force verticale, ascendante vers la ligne d'horizon.



- « marqueterie » de vigne

Ce type est caractérisé par un jeu de lignes obliques, due à la juxtaposition de parcelles dont l'orientation de plantation est différente. Cette apposition dynamique « diffracte » en quelque sorte le regard, le conduisant d'une direction à l'autre sans transition.



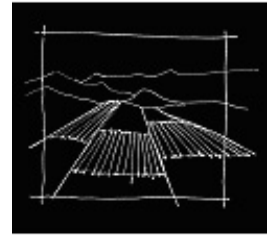
- « rideau de vigne »

Ce paysage de vigne est composé d'alignements de haies supérieures à la hauteur de l'œil. Ceci engendre un cloisonnement du regard, avec un effet de couloir où la perspective s'impose. Lors de la saison végétative les haies au feuillage extrêmement dense créent des écrans qui renforcent cette fermeture intérieure. Une vue d'ensemble n'est possible qu'avec du relief ou une vue lointaine.

Le type suivant, également caractérisé par la ligne droite, est propre au coteau ou plateau de polyculture.

- « vigne en timbre poste »

La polyculture engendre un changement d'échelle dans la perception du vignoble. A l'échelle panoramique se substitue l'échelle plus intime de la parcelle. Cette composition de la vigne en échiquier irrégulier parmi d'autres cultures crée une alternance dynamique entre textures, couleurs et épaisseur.



La ligne courbe : cette ligne de force du paysage viticole est le plus souvent liée à une forme de relief spécifique, à savoir le milieu volcanique ; en cas de topographie plane, elle doit alors sa présence à un mode d'irrigation circulaire.

Sur coteau (cône de volcan ou caldeira) :

- « vigne spirale » ou « entonnoir »

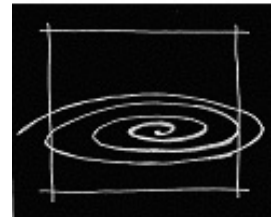
De par un relief conique, le vignoble apparaît comme une spirale de vigne qui enserre le volcan ou bien qui se déroule dans le cratère.

Ex : île de Santorin (Grèce), île de Fogo (Cap Vert)

Il existe une variante à l'échelle micro, que l'on pourrait qualifier d'« alvéole de vigne ». Le paysage est dessiné par une multitude de petites courbes ou 3/4 de cercle formées par des murets de pierre qui ensèrent des petites cuvettes abritant un pied de vigne.

Île Lanzarote (Canaries)

Enfin, le paysage de vigne peut se présenter sous la forme de surface et non de rangs alignés (bien qu'ils puissent l'être).



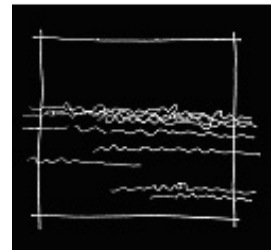
SURFACE, texture

Ces types de paysage viticoles se caractérisent par des aplats de texture, des couverts végétaux aux découpes diverses. Ceci est lié à l'absence de relief (les deux premiers types) ou bien à un mode de conduite en aplats basé sur les propriétés grimpantes de la vigne (les deux derniers types).

Sur plateau, on trouve deux variantes :

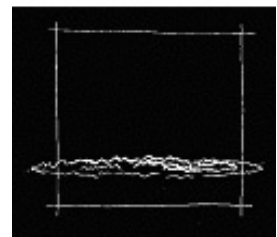
- « mer de vigne »

De par l'absence de relief et une disposition frontale des rangs, les alignements ne sont pas (ou peu) visibles. Ce type de paysage apparaît comme une texture végétale compressée, très dense.



- « disque de vigne »

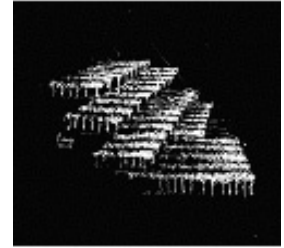
Ce paysage est issu de l'irrigation par aspersion circulaire sur plateau désertique. La structure concentrique des rangs est donc « écrasée » par l'absence de relief, et le vignoble se présente plutôt sous la forme d'un disque de texture végétale (Ex : Etat de Washington).



Sur plateau ou coteau, les deux types suivants sont marqués par la conduite en aplats.

- « toit de vigne »

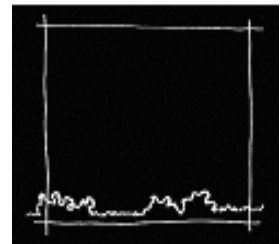
Ce vignoble sur coteau, constitué d'une multitude de tonnelles qui s'emboîtent, se présente comme un ensemble de damiers de vigne rectangulaires ou carrés superposés, qui s'échelonnent sur une pente. La forme géométrique de ces châssis (tables, pergolas) est habillée par la surface couvrante de la vigne. Ce type de paysage est relativement fermé, car les treilles, supérieures à la hauteur moyenne d'un individu, forment un toit végétal. Le champ visuel est confiné, et l'ensemble n'est visible qu'à distance ou bien avec du relief.



Ce type est caractéristique du milieu montagnard, comme le Nord de l'Italie ou la Grèce par exemple.

- « tapis de vigne »

Ici, la vigne rampante à même le sol développe un couvert végétal presque continu, non taillé. Elle constitue un aplat de vigne buissonnant hirsute.



Cette analyse plastique du paysage de vigne permet de mettre en évidence des constantes ainsi que quelques grandes variantes.

Ces grandes classes sont un outil de lecture, de reconnaissance, qui, par leur généralité ne peuvent pas par définition désigner un cas original. En revanche, cette typologie contribue à l'identification de paysages par leur ressemblance à des caractères plastiques spécifiques, tout en envisageant des variantes, des sous-types. Citons deux exemples : le paysage du vignoble de Banuyls relève du type « terrasse de vigne », avec la particularité de grandes obliques (des « peu de gal » littéralement « pieds de coq » en catalan) qui croisent les lignes horizontales des terrasses ; le vignoble du VINO VERDE au Portugal est caractéristique du type « marqueterie », avec un jeu de ligne accentué par le cloisonnement d'un bocage lithique.

2) la répartition quantitative et géographique des types : quel(s) type(s) dominant(s) ou mineur(s) ?

Les types les plus répandus, comme « terrasses de vignes », « vague de vigne », « marqueterie », « mer de vigne », « vigne en timbre poste », « rideau de vigne », sont dus à la conduite en rangs d'échalas, aujourd'hui la plus pratiquée.

Certains types sont plus rares, parfois en voie de disparition : c'est le cas des « foules de vigne ».

Enfin, certains sont en voie de développement, notamment « terrasses de vignes ».

La réalité des paysages de vignobles peut être homogène, mais parfois composite. L'objectif consiste à identifier le ou les types les plus fréquents à l'échelle du terroir étudié, afin d'en faire ressortir l'identité.

Ces deux étapes de l'analyse paysagère, à savoir l'identification des types de paysages de vigne et leur répartition géographique (fréquence et localisation) participent par conséquent de la lecture d'un terroir, de son identité. Son originalité réside d'abord dans la comparaison, la déduction d'appartenance à un type, puis dans les distinctions.

CONCLUSION GENERALE

Les constantes et les variantes mises en évidence par cette typologie montrent les déclinaisons de ce paysage rural aux visages si particuliers. Elles constituent des repères, des outils pour appréhender son originalité et son authenticité.

Même dans le vignoble, les paysages exceptionnels sont souvent opposés à ceux qui sont estimés plus communs. Cette appréciation manichéenne mérite d'être envisagée plus finement, en approchant des particularités parfois dissimulées.

Pour finir, cet outil de lecture des paysages viticoles n'est pas destiné à les figer dans leur identité. Il s'inscrit dans une trajectoire, un mouvement, avec pour objectif d'accompagner leur évolution, d'aller jusqu'à la projection (au sens de l'avenir mais aussi au sens du projet) ajustée de leur réinterprétation ou de leur inflexion.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Carbonneau A., Cargnello G. (2003). *Architectures de la vigne et systèmes de conduite*. Dunod, Paris, 187p.

Collectif (2003). Paysages de vignes et de vins. Patrimoine, enjeux, valorisation. *Actes du Colloque International, Abbaye Royale de Fontevraud*, 2, 3, 4 juillet, 316p.

Clément G. (1999). *Traité succinct de l'art involontaire*. Tonka, Paris, 93p.

Dion R. *La vigne*.

Joliet F. (1998). Le paysage de vignes en Anjou : le regard de la communication et le regard du paysagiste. *Actes du Séminaire Actualités paysagères, DEA Jardins, paysages, territoires*, Ecole d'Architecture Paris-La Villette/Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1, pp 89-97 ; 198-199.

Pigeat J.P. (2000). *Les paysages de la vigne*. Solar, Paris, 159p.

Tanguy-Capmarty F. (1995). *Lire le paysage. Paysage et aménagement*, 32 , pp 20-25

ARCHITECTURE DE LA VIGNE ET PAYSAGE

Prof. Alain Carbonneau
AGRO Montpellier – Chaire de Viticulture et d'Œnologie
UMR Sciences Pour l'Œnologie
carbonne@ensam.inra.fr

L'architecture de la vigne peut modifier le paysage de diverses façons, en fonction du niveau d'échelle considéré et de l'architecture elle-même dont la diversité est grande au plan mondial.

I. LA VIGNE SE COMPOSE :

Lorsque le paysage général domine en procurant une impression esthétique forte, la vigne ne peut que s'y intégrer en relevant certains traits : elle est une composante du paysage, elle se compose...

La figure 1 illustre le site de Roquebrun dans le haut pays de l'Hérault où l'on remarque le tertre du village au pied des contreforts cévenols avec le fleuve Orb serpentant à ses pieds ; la vigne relève simplement par sa présence la présence végétale sur le site.

La figure 2 montre la côte de Banyuls en Pyrénées orientales avec des reliefs et des contrastes de couleur saisissants ; la vigne y apporte sa palette de couleurs enrichissante ; à noter que la vue du même vignoble vers l'intérieur des terres procure une impression radicalement différente de paysage construit par les terrasses de vignes.

II. LA VIGNE S'IMPOSE :

La vigne, par un effet de masse critique, construit elle-même le paysage selon diverses modalités. L'architecture de la vigne s'y remarque peu ; en revanche, l'effet de masse collectif est remarquable et homogène ; la vigne s'impose...

1) *Paysage créé ex nihilo, notamment par l'irrigation en contexte désertique :*

La figure 3 présente les vignobles circulaires de l'Etat du Washington aux USA issus du désert grâce à l'irrigation par grandes rampes tournantes à partir de pompage dans le fleuve Columbia.

2) *Paysage de terrasses de vignes :*

La figure 4 illustre l'effet majeur sur le paysage à la fois de l'aménagement du terrain en terrasses et de la présence de la vigne qui contraste avec la flore naturelle ; l'exemple est pris au Priorato en Catalogne.

3) *Paysage de mer de vignes :*

La figure 5 montre un effet de masse imposant de vignes qui submergent l'espace en créant de surcroît la perspective obligatoire de l'alignement des rangs ; l'exemple se situe en Charentes.

4) *Paysage de vagues de vignes :*

La figure 6 traduit un effet amplifié par rapport au cas précédent qui donne du mouvement au paysage sous forme de vagues ; l'exemple est celui de coteaux escarpés du vignoble de Sancerre déroulant la vigne sur une forte pente, relayée par une rupture de pente, et finissant par un apaisement horizontal.

III. LA VIGNE S'APPOSE :

L'effet sur le paysage est de même type que précédemment, mais plus limité ou plus discret ; la vigne s'appose...

1) *Paysage de marqueterie de vignes :*

La figure 7 fait ressortir des parcelles de vignes aux orientations de rangs et aux pentes différentes, donnant cette impression d'ajustement hétérogène sous forme de marqueterie : l'exemple est celui du vignoble de Pouilly Fuissé au pied de la roche de Solutrée.

2) *Paysage de vignes en timbre poste :*

La figure 8 montre dans un exemple du vignoble du haut Languedoc une apposition relativement limitée ou discontinue, rappelant un collage de timbre poste ; ce dernier se remarque d'autant mieux que le vert apporté par le vignoble tranche sur le calcaire de la garrigue environnante.

NB : les dénominations des points 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2 ont été définies par Fabienne Joliet de l'INH (paysage) et repris par Joël Rochard de l'ITV (Les cahiers itinéraires d'itv France : le vignoble dans le paysage, n°5, novembre 2002).

IV. LA VIGNE SE PROPOSE, LA VIGNE SE DISPOSE :

La vigne attire par son architecture estivale ou hivernale, par un changement d'échelle voulu ou imposé, par un effet de zoom plus ou moins accentué. Elle se remarque pour elle-même, l'individu se remarquant aussi au sein de la population ; la vigne se propose, se dispose...

1) *Exemples traditionnels :*

La figure 9 traduit l'effet d'attraction première par l'architecture hivernale de la vigne ; l'exemple est celui de vieux gobelets de type provençal (viticulture de type « grec ») à Châteauneuf du Pape dont le foncé tranche sur la blancheur des gros galets du diluvium alpin.

La figure 10 projette la structure des petits gobelets échallassés de type archet avec le foisonnement des tuteurs disposés au gré des irrégularités de la pente (viticulture de type « étrusque ») ; l'exemple est pris à château Grillet près de Condrieu.

2) *Diversité disponible :*

Dès lors que l'architecture se remarque, l'importance de son choix surgit. A ce niveau, la *biodiversité des architectures de vigne dans le monde* apparaît importante. En effet, 50 formes ou architectures de base ont été recensées dans le monde (figure 11) auxquelles sont rattachés 250 systèmes de conduite. Une telle diversité est considérable, même si tout n'est pas applicable à chacune des régions viticoles.

Cette caractérisation a été réalisée par Alain Carbonneau et Giovanni Cargnello en 2003 dans le cadre du GESCO et de l'OIV (Architectures de la Vigne et Systèmes de Conduite. Dunod/La Vigne Ed., sous presse).

Il convient de rappeler sur le plan scientifique l'existence de liens démontrés entre l'architecture d'une part, le microclimat (ou phytoclimat) et la physiologie de la vigne et du raisin d'autre part. Il existe aussi un lien entre l'architecture de la vigne et le paysage, qui n'est pas encore objectivé, mais qui sera présenté sous forme de simulation graphique.

3) *Choix de types majeurs d'architecture :*

Au cours de la réalisation des dessins suivants de vignes en perspective aux stades estival et hivernal, il est apparu nécessaire de les référencer à la taille moyenne de l'homme (1,75 m). Du coup le concept *d'équilibre géométrique entre l'homme et la vigne* est apparu déterminant pour représenter la perception du paysage par l'homme. Ceci servira de base de commentaire des modèles architecturaux suivants.

- NB :
- a) la taille de l'homme ayant considérablement augmenté du moyen âge à nos jours, il est certain que l'homme a perçu différemment des paysages analogues, en plus du fait que les paysages eux-mêmes ont beaucoup changé.
 - b) la visualisation graphique des modèles suivants a été permise grâce à l'apport du support informatique de l'Ecole d'Architecture de la Région Languedoc-Roussillon.

Les types majeurs d'architecture choisis en rapport avec le paysage (sur un terrain plat) sont :

- architecture Tulipe, Gobelet érigé étroit (1,5m entre rangs)
- architecture Plan relevé, Espalier bas étroit (1,0m entre rangs)
- architecture Plan relevé, Espalier haut demi - large (2m entre rangs)
- architecture Plan relevé, Espalier haut large (3m entre rangs)
- architecture Rideau simple, Cordon haut large (3m entre rangs)
- architecture Lyre, Lyre tronquée large (3m entre rangs)
- architecture Lyre, Lyre ouverte large (3m entre rangs)

Il est à noter d'emblée que les formes les plus traditionnelles, Gobelet étroit ou Espalier étroit, ont été en France très largement remplacées par des Espaliers demi-larges ou larges, et ailleurs par ces mêmes formes ou très souvent par des cordons hauts. Ceci a entraîné des changements appréciables au niveau du paysage ou du rapport de l'homme à la vigne. Les grands changements de paysage liés aux changements de la conduite du vignoble ont déjà eu lieu dans la plupart des cas.

Parmi les résultats de la recherche, certaines formes présentent un intérêt viticole avec une conséquence variable sur le paysage, mais sans doute moins bouleversante que les changements évoqués plus avant :

- la Taille Minimale, système ultra-économique, rattachée à l'architecture Filet se rapproche de l'architecture Rideau ;
- le Lys-cordons ou le Niof Casarsa, évolutions intéressantes d'Espaliers larges, rattachés à l'architecture Lys, modèlent le paysage de façon originale tout en restant dans le type « vigne large » ;
- la Lyre tronquée, au potentiel qualitatif élevé, apporte une touche d'originalité par l'ouverture de sa structure pérenne, mais respecte largement l'impression générale que l'homme éprouve face à un Espalier demi - large ;
- la Lyre ouverte, aux caractéristiques voisines de la précédente, permet de créer, en respectant des équilibres fondamentaux classiques entre l'homme et la vigne, une esthétique réelle de forme en lyre que beaucoup apprécient.

4) *Méthodologie de mesure du rapport géométrique de l'homme à la vigne :*

Les commentaires précédents font ressortir l'intérêt de quantifier les rapports géométriques de l'homme à la vigne pour comparer divers effets des architectures et les relier aux mesures faites sur le paysage global à une autre échelle.

A cet effet la figure 12 présente un homme standard dans un exemple de vigne avec tous les éléments géométriques simples à mesurer :

- h (m) = hauteur de l'homme (valeur standard = 1,75 m)
- v (m) = envergure de l'homme bras écartés ou encombrement (valeur standard = 1,75m)
- t (m) = hauteur de taille ou niveau du bras plié (valeur standard = 1,00 m)
- H (m) = hauteur du feuillage de la vigne
- Td (m) = hauteur du tronc de vigne dégagé de son feuillage
- E (m) = écartement entre rangs de vignes
- W (m) = épaisseur au sommet du feuillage de la vigne
- G (m) = hauteur moyenne de la zone des grappes par rapport au sol

Sur ces bases, les équilibres géométriques entre l'homme et la vigne sont :

- coefficient de dominance relative homme par rapport à la vigne :
 $Dom = h / (H + Td)$,
homme dominé <1 , équilibre = 1, homme dominant >1 ;
- coefficient de passage relatif en toute position de l'homme dans la vigne :
 $Pas = v / (E - W)$,
homme gêné <1 , équilibre = 1, homme non guidé >1 ;
- coefficient d'accessibilité à la zone de taille ou des grappes :
 $Acc = t / G$,
homme en extension/bras levés <1 , équilibre = 1, homme courbé/agenouillé >1 ;
- coefficient d'équilibre global entre homme et vigne :
 $Eqh = [1/3 (Dom + Pas + Acc) - 1] \times 100$ (%),
vigne distante / homme $< 0\%$, équilibre = 0% , homme distant / vigne $>0\%$.

5) *Quantification des effets des 7 types majeurs d'architecture retenus:*

Le tableau 1 fournit l'ensemble des éléments géométriques et des coefficients retenus selon la méthodologie précédente pour les 7 types d'architecture. Les figures 13 à 19 illustrent en perspective ces modèles et essaient de traduire par l'image ces équilibres géométriques. De façon globale il apparaît que :

- Le Gobelet érigé étroit (fig 12) et l'Espalier bas étroit (fig 13) sont des architectures traditionnelles où l'homme apparaît globalement très distant par rapport à la vigne, créant une impression de domination, mais aussi aux époques de taille et de vendange une contrainte pénible d'accès.
Il est à noter qu'aux époques de leur mise au point ces impressions devaient être atténuées

du fait que l'homme était plus petit.

- L'Espalier haut mi-large (fig 14) exprime un équilibre géométrique assez évident entre l'homme et la vigne. Un tel équilibre se retrouve, même accentué, dans les formes en Lyre ; la Lyre tronquée (fig 15) est particulièrement en équilibre avec l'homme, et l'associe harmonieusement avec l'originalité du détail de sa structure ; la Lyre ouverte (fig 16) va plus loin dans ce sens en offrant l'image originale et typique d'une Lyre, sans pour autant rompre un équilibre global avec la géométrie de l'homme.
- L'Espalier haut large (fig 17) et le Cordon haut large (fig 18) s'inscrivent dans une autre catégorie d'impression où c'est la vigne qui apparaît distante en hauteur comme en largeur vis à vis de l'homme ; cependant l'Espalier haut large offre une bonne accessibilité, à l'opposé du Cordon haut large.

Il est à noter que ces impressions sont en rapport avec l'homme et que certains jugements seraient différents si on prenait en considération la machine, à vendanger notamment.

V – EFFETS PARTICULIERS DU TYPE DE PALISSAGE :

1) *Interventions en vert :*

Il est évident qu'une des impressions majeures et immédiates que laisse un vignoble est due au fait que la géométrie de sa végétation est régulière du fait d'opérations en vert répétées comme le relevage ou le rognage, ou irrégulière voire ébouriffée en raison d'un port libre naturel avec peu de soins apportés à la végétation ;

L'opposition d'image « jardin à la française » et « nature sauvage » se retrouve dans les paysages viticoles.

2) *Importance du matériau de palissage :*

Ici on s'adresse surtout à l'architecture hivernale où le soutien apporté par le matériau de palissage se remarque. Ce dernier peut être choisi, soit pour se fondre dans le paysage et être constitué de matériau naturel (bois, fils mats), soit pour relever les éléments architecturaux de la vigne et attirer l'attention (métal, fils brillants) point illustré dans la figure 19.

3) *Nouveauté de certains palissages :*

Un caractère relativement nouveau peut être apporté par le palissage, même si l'architecture globale de la vigne respecte des équilibres classiques. C'est notamment le cas de palissages en Lyre. La figure 20 montre l'aspect d'une vigne en Lyre tronquée rendue modulable par un palissage pliable pour les besoins de la mécanisation de la récolte, avec le rang central à l'architecture ouverte dédoublée et les rangs latéraux repliés. La modularité de l'architecture peut être un concept nouveau.

CONCLUSION :

La diversité des architectures et des modalités de palissage de vigne permet un choix en fonction du paysage recherché, dans un esprit général d'évolution dynamique encadrée des éléments essentiels du paysage, évolution qui peut être plus ou moins marquée:

- Maintien de l'aspect d'un paysage existant par :
 - les architectures majoritaires en place (Gobelets, Espaliers),
 - l'adaptation de nouvelles architectures conservant en particulier le rapport global de l'homme à la vigne (Lyre tronquée).
- Création d'un nouvel aspect paysager homogène ou hétérogène par :
 - la recherche de l'originalité parmi les 50 formes de base (Lys, Harpe, Taille Minimale...),
 - le renouvellement de l'aspect tout en maintenant un certain classicisme (Lyre ouverte).

Dans tous les cas il est bon au niveau local de définir une référence paysagère, en sachant qu'en France dans la plupart des vignobles les grands changements paysagers liés à la conduite du vignoble ont déjà eu lieu (passage du Gobelet ou de l'Espalier étroit aux Espaliers ½ larges ou larges), et que les nouvelles formes à intérêt qualitatif et économique pourront soit s'intégrer dans le paysage, soit le renouveler.

La prise en compte de la valeur du paysage dans la mesure des potentialités d'une entreprise ou d'un bassin de production vitivinicole est devenue réalité grâce aux travaux de Giovanni Cargnello dans le cadre du GESCO. Cette méthodologie sera présentée parmi d'autres dans l'ouvrage « Architectures de la Vigne et Systèmes de Conduite, d'Alain Carbonneau et Giovanni Cargnello, Dunod / La Vigne Ed., 2003).

Le concept de *Viticulture intégrée ou durable de qualité* intègre désormais aussi le *Paysage*.



Figure 1
Site de Roquebrun dans le haut pays de l'Hérault



Figure 2
Côte de Banyuls en Pyrénées orientales



Figure 3
Vignobles circulaires de l'Etat
du Washington aux USA



Figure 4
Terrasses de vignes à Priorato
en Catalogne



Figure 5
Vignoble des Charentes



Figure 6
Coteaux escarpés du vignoble de Sancerre



Figure 7
Vignoble de Pouilly Fuissé au
pied de la roche de Solutré



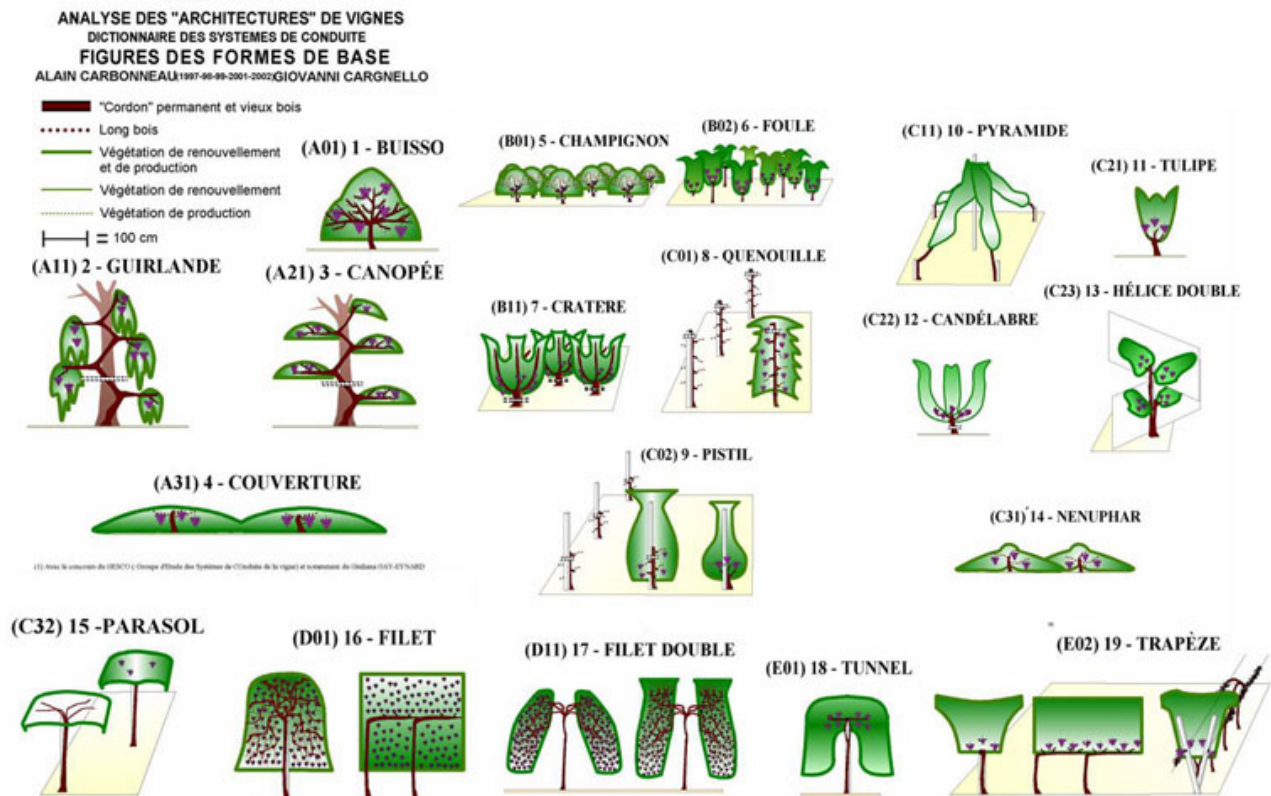
Figure 8
Vignoble du haut Languedoc



Figure 9
Vieux gobelets de type provençal
à Châteauneuf du Pape



Figure 10
Château Grillet près de Condrieu



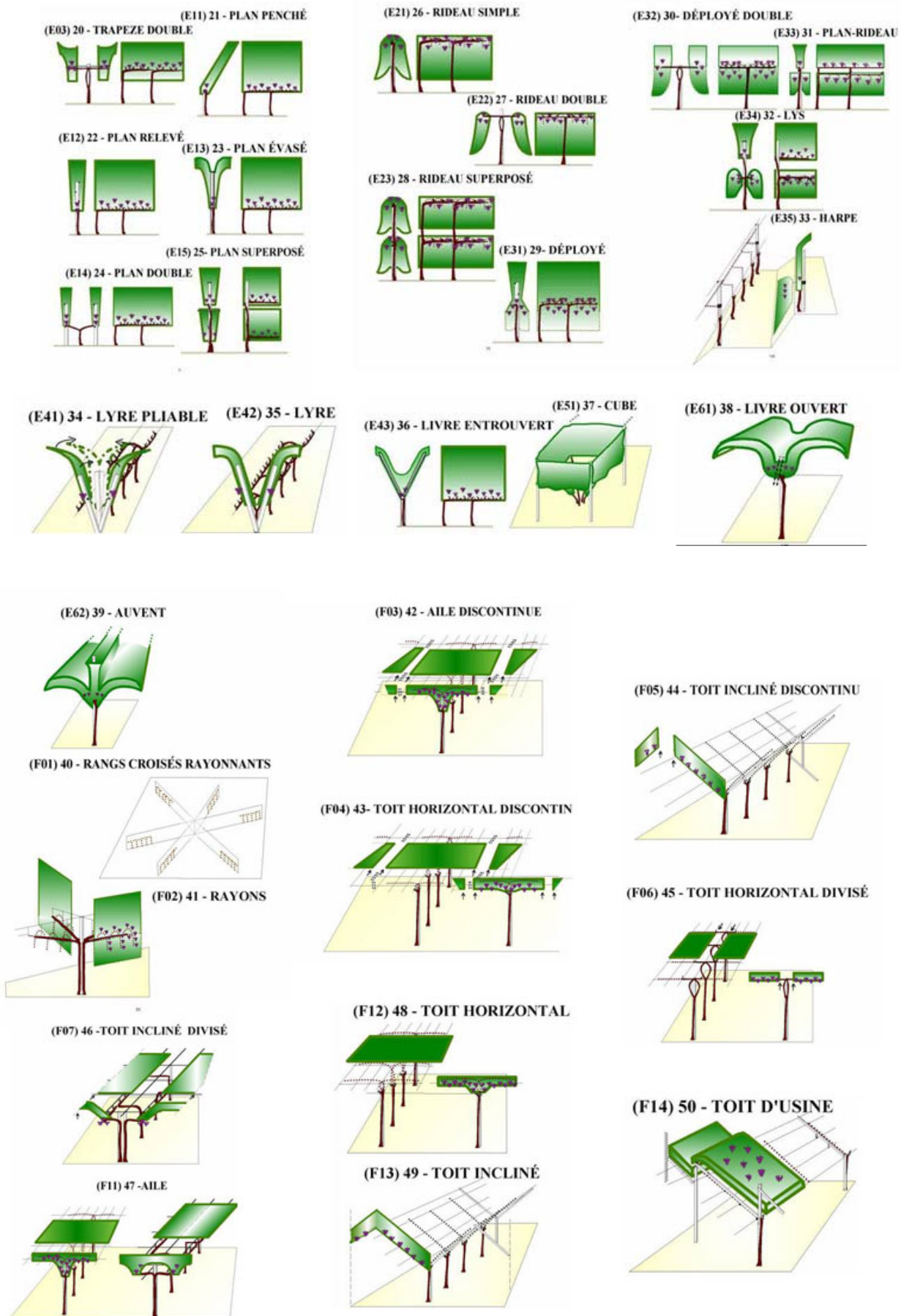


Figure 11 - 50 formes ou architectures de base de la vigne dans le monde

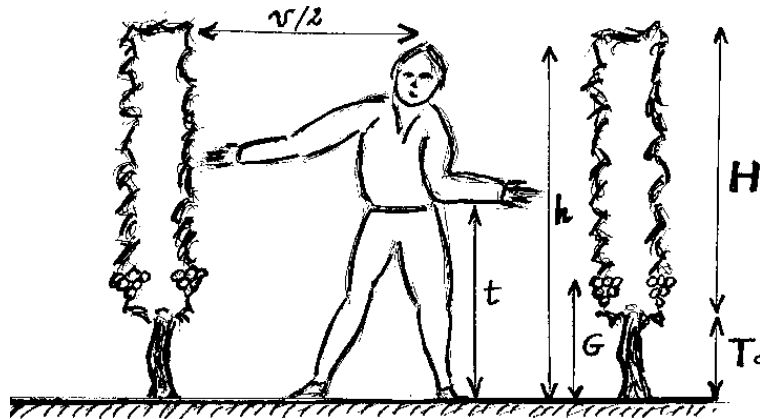


Figure 12 – Mesure du rapport géométrique de l'homme à la vigne

	H (m)	Td (m)	E (m)	W (m)	G (m)	Dom : $h/(H+Td)$	Pas : $h/(E-W)$	Acc : $t/(G)$	Egh : $1/3$ $[\text{dom} + \text{pas} + \text{acc} - 1]$ (%)
1 - Gobelet érigé étroit	0,7	0,2	1,5	0,5	0,4	1,94	1,75	2,50	+ 106%
2 - Espalier bas étroit	0,7	0,3	1,0	0,3	0,5	1,75	2,50	2,00	+ 108%
3 - Espalier haut large	1,4	0,6	2,0	0,4	0,8	0,88	1,09	1,25	+ 7%
4 - Espalier haut large	1,4	0,7	3,0	0,6	0,9	0,83	0,73	1,11	- 11%
5 - Cordon haut large	1,9	0,3	3,0	0,8	1,6	0,80	0,80	0,63	- 26%
6 - Lyre tronquée large	1,4	0,6	3,0	0,3 + 0,5 (ouverture)	0,8	0,88	0,80	1,25	- 2%
7 - Lyre ouverte large	1,6	0,6	3,0	0,3 + 0,5 (ouverture)	0,8	0,80	0,80	1,25	- 5%

tableau 1 .
Eléments géométriques des 7 modèles d'architecture et équilibres avec la géométrie de l'homme moyen.
(hauteur $h = 1,75$ m ;
envergure $v = 1,75$ m ;
hauteur de taille $t = 1,00$ m)

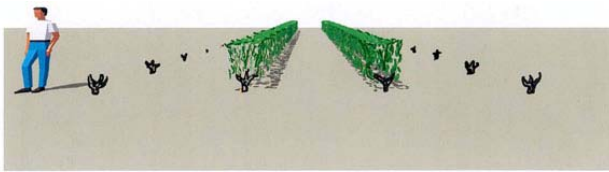


Figure 13 - Le Gobelet érigé étroit

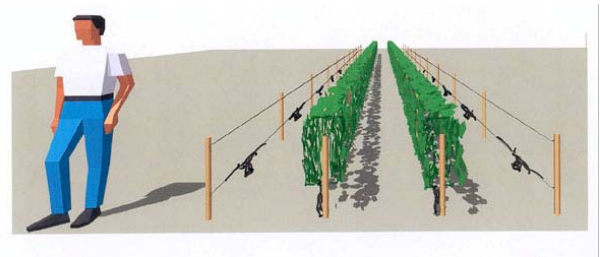


Figure 14 - L'Espalier bas étroit



Figure 15 - L'Espalier haut mi-large



Figure 16 - La Lyre tronquée



Figure 17 - La Lyre ouverte



Figure 18 - L'Espalier haut large

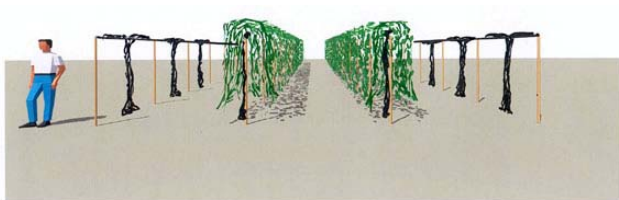


Figure 19 - Le Cordon haut large



Figure 20 – Importance du matériau de palissage



Figure 21 - L'aspect d'une vigne en Lyre tronquée

TYPOLOGIE DES VINS ET LEURS RAPPORTS AU TERROIR

*Robert Tinlot, Directeur général honoraire de l'Office international de la vigne et du vin (OIV),
Membre de l'INAO
Robert.Tinlot@wanadoo.fr*

La réglementation européenne a divisé les vins en plusieurs catégories à des fins économiques mais, en outre, elle a retenu différents types qui se fondent sur des caractéristiques analytiques et organoleptiques, voire sur les conditions de production propres à chacun d'eux

LES CATEGORIES EUROPEENNES DE VINS

(Nous n'évoquerons que les vins admis à la consommation humaine directe)

- Vin de Table, y compris les vins de table avec indication géographique, c'est à dire : les « vins de pays » « Landweine », « vinos de la tierra » et autres analogues. Ces derniers portent un nom géographique identifiant le lieu de récolte des raisins dont ils sont issus. Ce nom peut être le nom du département d'origine (p. e : vin de pays de l'Hérault), ce peut être le nom d'une zone plus grande que le département : « vin de pays d'Oc » ou plus petite. L'indication de la zone de production ne constitue pas la référence à un terroir car la délimitation de l'aire de production n'est pas faite à cette fin. Toutefois, les vins de pays de petite zone ont vocation à devenir des AOC ou des AO VDQS lorsqu'ils ont acquis une notoriété et une qualité particulière. Les vins de table « sans indication géographique » ne peuvent pas faire référence à une quelconque origine géographique sauf à indiquer leur pays d'origine.
- Vin de Qualité Produit dans une Région Déterminée (vqprd). En France, ce sont les appellations contrôlées (AOC) et les « appellations d'origine - vins délimités de qualité supérieure » (AO VDQS). Leur rapport au terroir est d'autant plus fort que leur aire de production est petite et étroitement délimitée. Il en est ainsi des « grands crus », premiers crus et autres appellations d'origine situées au sommet de la hiérarchie des AOC.
- Vin pétillant (y compris le vpqprd) : Cette catégorie est peu importante sur le marché. Théoriquement, on y trouve tous les modes d'élaboration : gazéifiés, fermentés en bouteille, fermentés en cuve close. Ils se différencient des mousseux par leur pression: 1 à 2,5 bars de surpression. Le rapport au terroir n'existe que pour les vpqprd bien que la réglementation apporte une certaine souplesse en ce domaine.
- Vin mousseux (y compris le vmqprd) On trouve les mêmes modes d'élaboration que dans la catégorie des pétillants. La surpression est d'au moins 3 kg. Le rapport au terroir n'existe que pour les vmqprd. Même remarque que pour les vins pétillants.
- Vin de liqueur et vin doux naturel (y compris les vdlqprd). La plupart des vins de liqueur, ou vins « mutés » (porto, pineau des charentes), et des vins doux naturels (banyuls, rivesaltes) sont des vdlqprd : leur lien au terroir est très fort.

(NB : Les vins aromatisés, tels que les vermouths, échappent à l'organisation du marché du vin).

LES TYPES DE VINS

Dans la réglementation européenne, ces vins sont identifiés par leur couleur, leur teneur en sucres et leur mode spécifique d'élaboration.

Couleur

- Vin blanc : ces vins sont issus de cépages blancs ou de cépages rouges pressés immédiatement afin d'éviter la coloration qui provient de la peau du grain de raisin.
- Vin rouge.
- Vin rosé. Il faut noter que ce dernier type n'est pas défini bien que des dispositions réglementaires traitent tantôt les vins rosés comme des vins blancs (au regard des pratiques œnologiques) tantôt comme des vins rouges (dans le cadre des mesures économiques d'organisation du marché du vin).

Composition, teneur en sucres

Les vins peuvent être identifiés par leur composition, notamment par leur teneur en sucres résiduels.

- **Sec** : jusqu'à 4g/litre (8 g/l en fonction de l'acidité)
- **Demi-sec** : de 4 à 12 g/l
- **Moelleux** : de 12 à 45 g/l
- **Doux** : plus de 45 g/l

Mode de récolte ou d'élevage

Les vins peuvent être identifiés par leur mode de récolte ou d'élevage.

- Vin de glace : c'est le gel dans le vignoble qui commande la récolte. Les raisins sont pressés encore gelés et ont ainsi une haute teneur en sucre.
- Vin de paille : les grappes sont mises à sécher avant pressurage pour obtenir une concentration des sucres dans la baie. On obtient ainsi des vins généralement doux.
- Vin botrytisé : c'est l'action d'un cryptogame, le *Botrytis cinerea*, ou pourriture noble, qui passerille les grains (concentre le sucre), comme dans le sauternes ou le tokaj (tokaji aszú).
- Vin sous voile : le mot « voile » désigne le voile de levure qui se forme à la surface du vin pendant son élevage. Le vin jaune du Jura, le xérès, sont des vins qui doivent leur goût particulier à une oxydation ménagée sous l'influence de levures spécifiques. Certains tokays et le madère présentent ce caractère d'oxydation.
- Le retsina : il s'agit d'un vin de table grec qui a reçu pendant sa fermentation un peu de résine de pin d'Alep. Ce goût qui remonte à la nuit des temps caractérisait les vins transportés dans des amphores dont l'ouverture était rendue étanche par la résine qui imprégnait le bouchon. Le goût s'est maintenu alors que la pratique n'a plus la même justification.

Cépage

Les vins peuvent être identifiés par leur cépage. Le cépage est un facteur déterminant des caractéristiques du vin. Chaque appellation admet un seul ou un certain nombre de cépages déterminés, dans une proportion fixe ou variable donnée. Certains cépages sont restés dans un seul terroir (comme le savagnin dans le Jura, le furmint et le harslevlu à Tokaj) ; d'autres se sont répandus dans le monde entier, tels le merlot ou le chardonnay ; dans ce cas, un même cépage peut donner des vins extrêmement différents selon le terroir, le mode de conduite et la vinification.

LE LIEN AU TERROIR

Pour examiner cette question, nous retiendrons le contenu que donne l'INAO (Institut national des appellations d'origine) du terroir : celui-ci comprend les facteurs naturels et les facteurs humains. Cet ensemble de facteurs coïncide avec la définition de l'Appellation d'origine : Arrangement de Lisbonne (1958), France (1966), OIV (1992), Union Européenne (1992), Argentine (1999), Mercosur (1996) notamment.

Le choix du type est fortement influencé par deux facteurs : le facteur climatique et le choix de l'homme.

Les facteurs naturels

A titre d'exemple nous citerons le système allemand de classification des vqprd : deux niveaux de qualités sont prévus, les vins de qualité et les vins de qualité avec prédicat. Ces derniers sont jugés sur la richesse en sucres de la vendange, elle-même conditionnée par le mode de récolte des raisins. Aucun enrichissement exogène n'est admis (ni saccharose ni moût concentré). Les vins seront dits « Kabinett », « sélectionnés », « vendanges tardives », de « grains sélectionnés » ou « passerillés sélectionnés ».

Il apparaît que ce type de vin est le fruit de la durée et de l'intensité de l'ensoleillement et de l'hygrométrie. Donc du terroir « physique » : latitude, altitude, pente, pluviométrie, brumes etc. Les vins comme les sauternes doivent provenir de raisins atteints de pourriture noble mais le risque est grand de les voir succomber à la pourriture dite grise : les conditions hygrométriques doivent être suffisantes et non excessives, sinon la pourriture grise s'installe. Le tokay est lui aussi assujéti à des conditions comparables. Les vins de glace constituent un autre exemple de type lié au climat. Si l'Allemagne réussit souvent à produire de tels vins, le Canada (Ontario, Colombie britannique et Québec) et l'Etat de New York dans les Fingers Lakes y parviennent chaque année. En revanche, il est impossible de réussir de tels vins dans les régions sèches, voire désertiques. La couleur des vins rouges est liée au cépage et au climat. On constate que les régions froides ont une plus grande aptitude à produire des vins blancs que des vins rouges. Ces derniers sont souvent très pâles. En revanche les vins rouge foncé sont naturellement originaires des régions chaudes. Certes, le cépage et l'intervention du vinificateur peuvent modifier quelque peu ces caractères.

Dans les appellations contrôlées françaises, une autre hiérarchie est retenue : les appellations régionales (bordeaux, bourgogne, etc.), où le lien au terroir est moins fort que pour les appellations communales et pour les grands crus qui reposent sur des limites géographiques de plus en plus retreintes.

Les facteurs humains

La part prise par l'homme est également importante : On dit que le tokay est le fruit du hasard et de la guerre : en 1650, les vendanges furent retardées car la Hongrie était aux prises avec les armées ottomanes. En 1775, le messager qui apportait l'ordre de vendanger au domaine bénédictin de Johannisberg, dans la vallée du Rhin, fut retenu deux semaines par une conquête amoureuse. Les raisins ne purent être récoltés à maturité simple. Ils le furent mais à surmaturité. Comment est né le sauternes ? Un événement extérieur retarda les vendanges et le sauternes était né.

Au XIX^e siècle, les grands vins de Bordeaux ou de Bourgogne étaient clarets. Ce n'est que depuis quelques décennies que la réputation des vins très colorés s'est affirmée. Au XVII^e siècle, Olivier de Serres dit que les vins noirs sont propres à gens de travail et que les clarets sont fort louables car ils aident à la digestion. Ils sont propres aux gens de qualité.

La Champagne est une région connue depuis longtemps pour ses vins comme l'était la région de Beauvais et de Laon au Moyen-Âge. Mais le savoir-faire de l'homme et le caractère particulier du vin produit sur ces terres ingrates, ont accompli un miracle. La prospérité s'est installée, les collines se sont couvertes de vignes, des châteaux ont surgit de nulle part, les villes et les villages se sont embellis. Les vignobles résistent à l'urbanisation.

A Bordeaux, le classement des exploitations viticoles (châteaux) met en valeur le savoir-faire et peut-être aussi le « savoir-vendre » mais constitue un formidable instrument de sauvegarde du patrimoine culturel. Sans la vigne et le vin beaucoup de châteaux n'auraient pas été construits, beaucoup d'autres auraient disparu.

LES USAGES LOCAUX, LOYAUX ET CONSTANTS

La référence aux usages est à la base de la reconnaissance des appellations d'origine. La loi du 6 mai 1919 en avait fait le critère d'appréciation des juges chargés de la délimitation territoriale. Ainsi les jugements rendus ont porté un soin attentif à vérifier les limites traditionnelles d'approvisionnement d'une même appellation d'origine. Ils vérifiaient, en outre, l'usage établi des cépages. De sorte que la typicité du vin résultait effectivement de ces deux éléments : territoire et cépage. A cette double exigence s'est ajoutée très vite celle de la vinification conforme aux usages. Cette dernière disposition figure encore dans tous les décrets définissant les AOC.

Aujourd'hui, le règlement européen (règlement CE n°1493/1999, art. 55, § 1) prévoit que les conditions fixées par les États membres doivent tenir compte des conditions traditionnelles de production.

La combinaison de ces textes réglementaires permet d'affirmer que les appellations contrôlées tiennent leur typicité du terroir. Dans le système français, on a coutume de rappeler que l'on ne peut pas créer de nouvelles appellations contrôlées mais qu'on les reconnaît. En effet, aujourd'hui, une appellation contrôlée ou une AOVDQS (appellation d'origine vin délimité de qualité supérieure) ne peut être reconnue que si elle a acquis qualité et notoriété. Or, on ne peut utiliser un nom géographique que dans le cadre des vins de pays (art. 641-14 du Code rural) (vins de table avec indication géographique : art. 51, §3 du règlement 1493/1999). De ce fait, l'usage ne peut se créer que dans ce cadre et l'AOC ou l'AOVDQS sont alors l'objet d'une « reconnaissance ».

LE DEVELOPPEMENT DES INDICATEURS GEOGRAPHIQUES ET MONDIALISATION

Le fondement même de la section 3 de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC)⁶ du 15 avril 1994 réside notamment dans la volonté de donner aux régions pauvres, aux terres arides, aux produits typiques mais dont le coût de production est généralement élevé, la faculté de valoriser leur nom géographique afin de lutter contre les effets de la standardisation par ailleurs engendrée par l'accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC). En effet, l'accord sur les obstacles techniques au commerce invite à se référer aux normes internationales pour établir les normes nationales afin d'éviter de créer des obstacles aux échanges commerciaux.

⁶ Accord relatif aux aspects des Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce, signé par 147 pays à Marrakech, le 15 avril 1994. Cet accord précise, dans sa section 3, art22, 1 : « Aux fins du présent accord, on entend par indication géographique une indication qui sert à identifier un produit comme étant originaire du territoire d'un membre, ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autre caractéristique déterminée du produit peut être attribuée essentiellement à cette origine géographique. »

Cette harmonisation internationale justifiée dans ses objectifs a pour effet de pousser à la standardisation des marchandises. L'accord ADPIC, en protégeant les indications géographiques contribue à maintenir et même à développer les produits traditionnels, à les écarter de la standardisation pour la plus grande satisfaction des consommateurs en quête d'originalité. Mais en outre, cet accord permet de rendre aux producteurs une partie du pouvoir économique car la réputation acquise va imposer au revendeur-distributeur de s'approvisionner à la seule source possible : le lieu d'origine. La délocalisation est alors impossible. En installant ou en maintenant la prospérité dans ces régions, les populations restent fixées sur leurs terres et l'on évite ainsi leur exode et leur déracinement. Dans le domaine viticole, en sortant de l'anonymat, les vins qui tiennent leurs qualités du terroir contribuent au maintien des paysages qui portent leurs vignobles. L'Accord ADPIC impose aux membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) de protéger les indications géographiques des autres membres. De ce fait, de nombreux pays ont dû revoir leur législation pour assurer cette protection. Tout naturellement, ils se sont posé la question de la protection de leurs propres noms. Selon le professeur Jacques Audier, de l'Université d'Aix-en-Provence, 62 pays ont mis en place un système de reconnaissance nationale d'indications géographiques.

Il est évident que le respect de la référence à un territoire, voire à un terroir implique un intérêt à valoriser ce lieu. Or, l'indication géographique ou l'appellation d'origine, établit un lien entre la qualité d'un produit, ses caractéristiques ou sa réputation et à son origine géographique. Ils deviennent inséparables, l'un valorisant l'autre et réciproquement. De sorte que la vie des paysages viticoles se trouve appuyée sur la prospérité des produits qui en sont issus. Les vignobles de vins anonymes n'ont aujourd'hui que de faibles chances de survie et l'on voit mal comment les maintenir même s'ils sont inscrits au patrimoine mondial dès lors que l'on interdirait d'identifier géographiquement les vins qui en proviennent !

L'ADPIC participe assez directement à l'œuvre entreprise pour protéger les paysages viticoles.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, JORF, 1994, pp. 40 000 et suivantes.

Règlement (CE) n°1493/1999 du Conseil du 17 mai 1999, JOCE L 179 du 14 juillet 1999.

Règlement (CE) n° 753/2002 de la Commission du 29 avril 2002, JOCE L 118 du 4 mai 2002, modifié par le *Règlement (CE) n° 316 de la Commission du 20 février 2004*, JOCE L 55 du 24 février 2004.

Jean Marc Bahans et Michel Menjucq, *Droit du marché vitivinicole*, éditions Féret.

ROLE DE LA VIGNE DANS L'HISTOIRE MONDIALE ET STRUCTURES SOCIALES

*Prof. Yves Luginbühl, UMR LADYSS CNRS, France
luginbuh@univ-paris1.fr*

La vigne et le vin ont joué évidemment des rôles importants dans l'histoire politique et sociale des pays qui les ont cultivée et produit. De nombreux auteurs en ont retracé les principales étapes et ont évoqué souvent les événements qui les ont marquées. Il ne s'agit pas de revenir sur cette histoire bien connue, parfois objet de polémiques entre les spécialistes. L'exercice qui consiste à lier les paysages viticoles à cette histoire est moins courant ; il est cependant utile de rappeler que ces paysages viticoles ont été la plupart du temps issus de volontés politiques ou soumis à des décisions ou des événements de l'histoire qui en ont orienté les caractères. La grande majorité des vignobles ont en effet connu des histoires différentes, contrastées selon les périodes qui ont été dépendantes de la volonté des pouvoirs territoriaux, à des échelles diverses d'ailleurs, et souvent des tensions qui existaient entre des hommes politiques ou des groupes sociaux.

Les pouvoirs politiques ont entretenu à l'égard des vignobles des relations privilégiées : une production de qualité et éminemment rentable lorsque les règles étaient sévères et le contrôle étroit, ne pouvait qu'attirer ceux qui cherchaient à se procurer des rentes faciles et stables. Les règles de production et le contrôle n'en étaient d'ailleurs plus que nécessaires et l'on comprend que l'histoire de la production des vins soit jalonnée de multiples ordonnances, décrets et lois qui permettaient de veiller à une spéculation de qualité procurant des revenus importants. Ces règles se sont souvent reflétées dans les paysages viticoles à travers les formes, les tailles et les systèmes de protection des parcelles, la taille des ceps ou les cépages eux-mêmes, et surtout les impôts qui étaient levés sur les vins : « *Le véritable intérêt que sa Majesté prend pour le bien de ses peuples, consiste à savoir si les François et les étrangers enlèveront universellement plus de vin en une année qu'en une autre, parce que c'est cela seul qui apporte le plus ou moins d'argent dans le royaume pour le bien et l'avantage de ses sujets* »⁷.

L'installation des vignobles par les pouvoirs politiques fut également un moyen efficace de colonisation, qui permettait de fixer une population de colons et de faire fructifier le commerce avec le pays d'origine. Les grecs et les romains ont usé fortement de cette capacité à marquer des plantations de vignes leurs possessions coloniales, car elles assuraient ensuite un rayonnement de leur présence dans les contrées d'expansion politique et économique. La France utilisa également la vigne pour attirer des populations de colons au Maghreb, qui constituèrent des grands vignobles devenus ensuite concurrents des propres vignobles de la métropole.

Ces relations entre le pouvoir politique et les vignobles étaient d'autant plus étroites que le vin faisait partie des signes de la richesse que les princes pouvaient exhiber à leurs tables, comme un symbole de leur puissance : ceux-ci devaient pouvoir montrer à leurs hôtes qu'ils ne se refusaient rien, surtout pas les meilleurs vins. Aussi peut-on voir fleurir, tout au long de l'histoire, dans les menus des banquets princiers et républicains, les plus grands crus de l'Europe occidentale.

⁷ Colbert, Lettre d'Aguessau, intendant à Bordeaux, 16 octobre 1670.

Aussi les cours royales et impériales ont-elles rivalisé pour s'approprier les meilleures productions des vignobles illustres : côte de Beaune ou de Nuits, grands crus bordelais, Champagne, Tokaj, etc. Les relations privilégiées que l'Angleterre a entretenues avec les grands vignobles de la façade atlantique (Bordeaux, Porto, Xérès) peuvent ainsi se comprendre de la part des rois de ce pays dont le climat n'offrait pas les conditions idéales pour produire du vin. Les pouvoirs politiques républicains ont également utilisé et utilisent le vin comme marque de prestige et même comme argument électoral, les banquets offerts par les chefs de partis ayant souvent servi à convaincre des électeurs qui auraient pu se tourner vers d'autres candidats⁸.

Toutes les grandes dynasties royales et impériales ont cherché à posséder des vignobles réputés, comme Charlemagne dont les domaines s'étendaient de la Bourgogne (Corton), au Val de Loire (Angers) ou à la vallée du Rhin (Johannisberg).

Mais les pouvoirs religieux n'étaient pas en reste. Ils ont souvent même joué un rôle innovant dans le prestige des vins et l'ancrage des meilleurs parcelles sur les terres les plus propices à la qualité viticole. Evêques et ordres monastiques ont su effectivement être des grands propriétaires et promoteurs des grands vins, qui jouaient un rôle dans leur propre renommée et puissance, mais qui pouvaient leur assurer également des revenus utiles à leurs œuvres de charité, comme les célèbres Hospices de Beaune en Bourgogne et leurs fameuses ventes aux enchères qui étaient destinées à venir en aide aux malades ou aux nécessiteux. La relation entre les pouvoirs ecclésiastiques et le vin était également liée au symbole essentiel des cultes religieux.

Les vignobles liés aux couronnes⁹ ont ainsi souvent servi de monnaies d'échanges dans les concurrences territoriales. Un vignoble réputé pouvait être échangé contre un autre territoire stratégique ou pouvait servir de dot dans les grandes alliances des familles royales et princières.

Si ces facteurs politiques, religieux souvent teintés de revenu fiscal et de symbolique peuvent permettre de comprendre le maintien et l'extension de certains vignobles, parfois leur chute également, ils ne disent pas toujours cependant les diverses formes que les étendues de la vigne a prises dans les territoires. Ce sont davantage les structures sociales des régions viticoles qui peuvent expliquer les paysages viticoles. De nombreux vignobles sont en effet marqués par la double structure latifundiaire et minifundiaire due au partage fortement inégalitaire des terres de vignes entre les grands propriétaires, négociants ou non, et les petits vigneron qui étaient souvent également ouvriers salariés des producteurs et des négoce. Cette forme est assez répandue dans les régions les plus méditerranéennes, en raison du maintien de structures issues de la colonisation romaine et de l'installation des villae, grands domaines agricoles. Le paysage s'en ressent, entre de vastes parcelles souvent sur les meilleures terres, et des minuscules parcelles viticoles proches des villages ou autour des villes. C'est notamment l'exemple de Xérès ou du Languedoc, ce fut même le cas du vignoble de Tokaj pendant la période collectiviste, où les immenses parcelles de vigne consacrées à la production du marché de masse russe coexistaient avec les minuscules « jardins de vignes » des ouvriers ou plus simplement des habitants de la région. Aujourd'hui, d'ailleurs, cette double structure est reproduite avec l'installation des grandes sociétés viticoles d'Europe occidentale qui exploitent de grandes parcelles¹⁰.

⁸ Le 22 septembre 1900, le Président français Loubet offrit à 20.000 maires de France un banquet où furent offerts de multiples grands vins : Saint-Julien, Haut-Sauternes, Côte de Beaune, Château Margaux 1886, Champagne Montebello.

⁹ ou aux pouvoirs ecclésiastiques.

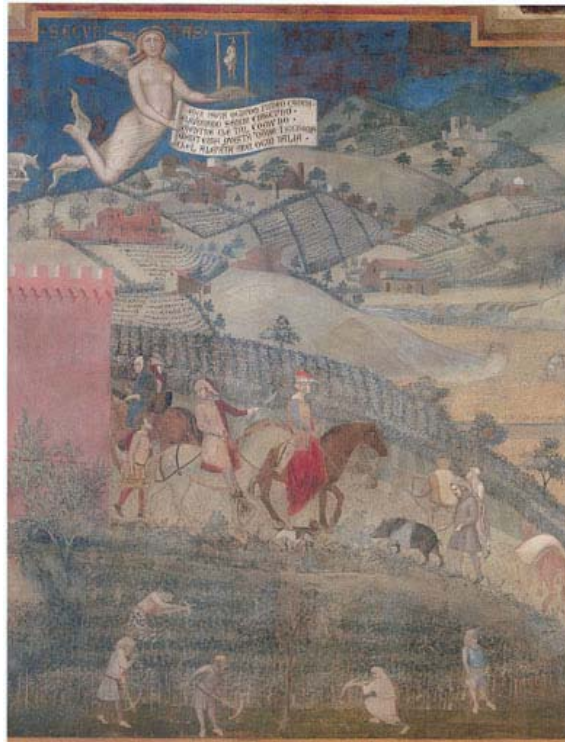
¹⁰ cf. article sur le vignoble de Tokaj.

Les pouvoirs princiers et ecclésiastiques ont souvent reproduit cette structure, mais moins souvent, les seigneurs, les évêques et les moines préférant avoir à leur service de petits vigneron plus malléables et plus corvéables et ne pas avoir à gérer eux-mêmes les cultures viticoles. Dans certains vignobles, la double présence de négociants et de vignerons ne signifie pas pour autant grandes et petites parcelles, comme dans la Champagne, où les grandes maisons de négoce ne possèdent pas de grandes parcelles viticoles, car elles achètent le raisin aux petits vignerons. Ces grandes maisons se signalent de préférence dans le paysage urbain par le spectacle d'architectures de chais remarquables.

Mais souvent, ce sont des vignobles aux parcellaires exigus qui dominent les paysages viticoles, car la culture de la vigne offre ainsi un revenu à une population plus nombreuse et les efforts des petits vignerons témoignent de l'investivité et de la recherche de technicité investies dans la culture viticole. C'est souvent là que les établissements humains bâtis répondent le mieux aux archétypes du village vigneron : l'image traditionnelle du vignoble ne s'enorgueillit pas des grandes structures qui leur donnent parfois une connotation industrielle impropre, peut-être à tort d'ailleurs, à l'image de la qualité des vins. Le paysage viticole recèle fondamentalement dans son modèle un partage équitable de la richesse, même si ce n'est que rarement le cas.

Il est vrai que l'histoire politique des vignobles souffre de luttes, de conflits et parfois d'événements dramatiques qui l'ont émaillée. Le vignoble de Xérès fut le lieu de nombreuses tensions entre les grands propriétaires viticoles et les petits vignerons, comme en témoignent des romans relatant ces épisodes quelquefois tragiques de l'histoire de la région¹¹. En France, dans le Languedoc, l'histoire politique et sociale résonne souvent encore de la mobilisation, en 1907, des petits vignerons devenus misérables à la suite de la mévente des vins et de la chute des cours ; ils se révoltaient également contre les fraudes sur les vins de sucre ; le ralliement à la cause des vignerons du fameux bataillon du 17^{ème} régiment d'infanterie, alors qu'il avait été envoyé mater leur révolte par le gouvernement de l'époque, reste une page célèbre de l'histoire politique française et est inscrit dans le paysage du vignoble languedocien, au parcellaire éclaté en de multiples vignes.

¹¹ Isabel Alvarez de Toledo, *La grève*, Livre de Poche, 1974. L'auteur, duchesse de Medina Sidonia, fut condamnée et incarcérée à la prison d'Alcala de Henares par le pouvoir franquiste pour s'être associée aux manifestations des populations vigneronnes et s'exila en France en 1970. Voir également Vicente Blasco Ibañez, *La bodega*, Plaza & Janes, Barcelona 1979.



Le duc de Sienne inspecte des travaux des champs et notamment des vignes,
le Bon Gouvernement, Ambrogio Lorenzetti, 1336



Les vendanges au pied du château de Saumur, propriété du duc de Berry,
Riches Heures du duc de Berry, Musée du château de Chantilly

LES PRESSIONS ET LES ENJEUX PAYSAGERS CONCERNANT LES SITES VITICOLES

*Régis Ambroise, ingénieur agronome
Regis.Ambroise@agriculture.gouv.fr*

Lors de l'analyse d'un paysage profondément marqué par la présence d'un vignoble, il faut pouvoir détecter les évolutions en cours et les principaux enjeux paysagers auquel il peut être soumis et notamment :

- l'**abandon**, avec des risques de **fermeture du paysage** le rendant sensible aux incendies et à l'érosion, à la spéculation foncière,
- la **simplification** des techniques agricoles avec des risques de **banalisation du paysage**,
- et l'**urbanisation** au sens large avec des risques de **brouillage du paysage**.

Ces enjeux peuvent se trouver mêlés sur un même territoire.

FAVORISER L'ENTRETIEN DU PAYSAGE POUR EVITER LES RISQUES LIES A SA FERMETURE

Lorsque les conditions économiques ne permettent plus aux viticulteurs de vivre de leur travail ou, inversement, lorsqu'apparaît l'opportunité de forte plus-value foncière, les cultures risquent d'être abandonnées ce qui se traduit par le développement de friches qui vont masquer la spécificité du paysage de vignes. Il s'agit d'un moindre mal tant que ce processus reste réversible.

Les trois principaux dangers de l'abandon sont :

- **L'érosion** quand les anciens systèmes de drainage ou de rétention du sol ne sont plus entretenus. La collectivité doit définir les priorités des travaux conservatoires à effectuer pour éviter des risques écologiques sur les terres abandonnées et notamment faire entretenir les exutoires principaux, travail qui souvent était réalisé par les agriculteurs.
- **L'incendie**, notamment dans les régions à forte concentration urbaine ou touristique. En plus des risques qu'il fait courir à la population, il aggrave les risques d'érosion. Lors du tracé des pistes de défense contre l'incendie, il convient de comprendre la logique d'organisation du site pour éviter que le système hydraulique ne soit détruit à cette occasion.
- **Les constructions** qui ont tendance à être placées sur les terres abandonnées. Les élus ont un rôle essentiel pour empêcher de laisser se construire les parcelles essentielles à la cohérence spatiale du site.

Pour lutter contre les risques liés à l'abandon, un travail culturel de recherche et de diffusion de documents iconographiques anciens et contemporains révélant la qualité paysagère du site et le rôle joué par la vigne peut contribuer à inverser les tendances d'évolution. Dans certains cas, cette reconnaissance paysagère s'est traduite par un label ou un classement qui a contribué de façon décisive à redonner une valeur économique au vignoble et permis à de jeunes viticulteurs de s'installer pour vivre de leur travail.

Quand elle est possible, la recherche d'une nouvelle rentabilité est indispensable pour éviter ces risques. Les exemples réussis de relance de terroirs viticoles en voie d'abandon s'appuient bien souvent autant sur une **mise en valeur des spécificités paysagères du site** que de celles du vin.

RENFORCER LES RELATIONS AU TERROIR POUR EVITER LA BANALISATION DU PAYSAGE

La modernisation et la simplification des pratiques viticoles conduisent à des modifications paysagères qui peuvent remettre en cause ce qui en faisait sa spécificité. Il ne s'agit pas de refuser toute évolution mais de les raisonner en fonction des enjeux agronomiques, économiques et spatiaux de façon à aider les viticulteurs à simplifier leurs tâches, limiter les risques naturels, améliorer la qualité et l'originalité de leurs productions et de leur paysage. La mécanisation et l'utilisation de produits chimiques de façon inconsidérée peuvent contribuer à une banalisation du territoire qui constitue à terme une perte de capital pour les viticulteurs. Pourtant aujourd'hui, l'expérience de nombreuses régions montre qu'il est possible de trouver de bonnes solutions techniques pour renforcer les liens au territoire tout en améliorant la situation des viticulteurs. Les points sur lesquels il convient de porter une attention particulière sont les suivants :

- **La réorganisation du parcellaire**

Pour mécaniser leur travail et diminuer le temps passé à soigner la vigne, les viticulteurs cherchent à regrouper, réorganiser, agrandir leurs parcelles. Cette tendance légitime demande cependant qu'un certain nombre de précautions soient prises. Une bonne réorganisation parcellaire prend en compte la diversité des terroirs de chaque parcelle initiale de façon à ne regrouper que celles dont les caractéristiques sont proches et à ne pas homogénéiser les vins, notamment dans les régions où leur goût est très dépendant des particularités du terroir. Les défrichements de coteaux qui conduisent à la fabrication de banquettes aux talus imposants, nécessitant parfois l'apport de terre venant d'ailleurs, marquent de façon agressive le paysage et donnent une image contraire à celle de la qualité de terroir que les viticulteurs veulent utiliser pour valoriser leurs produits. Un travail plus fin d'analyse et d'observation facilitera une réorganisation des parcelles qui permette, à la fois, de limiter les temps de travail et d'améliorer la typicité des vins et des paysages.

- **Les aménagements hydrauliques**

La réorganisation du parcellaire génère des modifications du système hydraulique qui doit alors être repensé de façon à ce qu'il réponde fonctionnellement aux enjeux propres à chaque territoire (inondation, érosion, drainage, irrigation). Des aménagements hydrauliques mal conçus, la suppression malheureuse de talus ou de murets, un mauvais choix d'orientation pour le travail du sol, peuvent conduire à des coulées de boues systématiques lors des orages entraînant alors une partie du sol qui constitue le premier capital du viticulteur. L'image positive de la viticulture est alors remise en cause notamment quand chaque automobiliste peut constater ces dégâts sur la route et lorsque la collectivité doit prendre en charge les dépenses liées aux conséquences de ces erreurs techniques. Par ailleurs, le choix des matériaux utilisés et des techniques de mise en œuvre lors de la réalisation des collecteurs, chemins, bassins de rétention, demande une analyse des impacts de ces aménagements nouveaux sur le paysage.

- **La suppression d'éléments fixes du paysage**

L'utilisation de certains engins conduit les viticulteurs à supprimer ce qui apparaît à première vue comme des obstacles inutiles. Les rôles des arbres isolés ou en bord de rang, des bosquets, des murets qui donnent un grain particulier au paysage, sont devenus moins évidents pour un viticulteur qui passe d'un travail manuel à un travail mécanisé. Pourtant ces éléments, si importants en termes de paysage, jouent également un rôle en termes agroécologiques car ils servent de refuge à toute une biodiversité nécessaire à la mise en œuvre d'une viticulture « raisonnée », voire « biologique », plus autonome par rapport aux produits chimiques.

Aujourd'hui des expérimentateurs toujours plus nombreux cherchent à trouver les essences arborées aptes à favoriser l'implantation naturelle des auxiliaires des cultures en limitant la présence des parasites ou prédateurs. Une localisation bien choisie de ces structures paysagères peut conduire à améliorer la lisibilité d'un site. Les techniques d'enherbement entre les rangs de vigne changent l'aspect du vignoble, elles peuvent pourtant apporter un « plus » paysager et économique en présentant visuellement l'image d'une viticulture « douce » envers l'environnement.

- **Les modes de conduite de la vigne**

Le rôle joué par les modes de conduite de la vigne (palissage, lyre...) pour l'identification des vignobles est présenté ailleurs dans ce document. Lorsque la qualité du vin est liée à un mode original de conduite ou de taille de la vigne, lorsqu'également l'image d'un vignoble est fortement liée à ce mode de conduite, il convient d'être très prudent avant d'envisager une évolution de ces modes de conduite. De même l'impact paysager négatif que peut donner par exemple l'installation de bâches pour protéger la vigne et la faire bénéficier d'une meilleure solarisation demande d'être pris en compte dans le calcul économique global du viticulteur.

- **L'architecture vitivinicole**

Le travail de la vigne et du vin ont donné lieu à la construction de toute une gamme de bâtiments qui contribuent à enrichir la diversité et la qualité des paysages viticoles. Les cabanes de vigne dispersées dans tout le territoire agricole, les caves coopératives, les chais, les maisons bourgeoises, les châteaux, constituent des éléments essentiels de l'organisation paysagère et sociale d'un terroir de vigne. Parfois c'est le territoire lui-même qui a été totalement architecturé du fait de la construction de murs de terrasses et de tous les aménagements annexes tels que les réservoirs, les exutoires, les chemins, les escaliers empierrés... Comme le travail de la vigne, les techniques de vinification et de commercialisation évoluent et vont faire évoluer les constructions. Dans ce domaine, on peut relever trois cas de figure :

- **les bâtiments anciens** qui ont une valeur patrimoniale et qu'il faut préserver et réutiliser, soit pour la viticulture elle-même, soit pour de nouvelles fonctions,
- **les bâtiments récents** qui souvent n'ont pas bénéficié d'une attention particulière du point de vue architectural et qui méritent d'être réhabilités pour leur éviter de nuire à la qualité d'un site, enfin,
- **les nouveaux bâtiments** qui réclament une véritable recherche architecturale contemporaine pour inscrire, dans l'espace, le souci de qualité défendu par toute une profession. Cet effort est d'autant plus nécessaire que ces bâtiments servent bien souvent également de lieux de commercialisation et d'accueil du public.

Pour l'ensemble de ces enjeux liés aux évolutions de la viticulture, l'idée centrale consiste à favoriser les actions qui vont dans le sens de renforcer le lien de la vigne au territoire, en s'appuyant sur une meilleure connaissance historique, géographique, agronomique, œnologique. La liaison inconsciente que fait le consommateur entre « qualité des produits et qualité des paysages » est le résultat d'une culture ancienne qui avait su faire la preuve d'une certaine validité de cette proposition. Aujourd'hui, les possibilités offertes par les nouvelles technologies pour se détacher des contraintes naturelles propres à chaque terroir ont un temps masqué le fait qu'elles interdisaient par là même de profiter des atouts particuliers de chacun de ces sites. **Renforcer la relation entre qualité des produits et qualités des paysages** constitue donc l'axe de travail essentiel pour agir par rapport à l'ensemble des enjeux présentés dans cette seconde partie de ce chapitre.

Les organisations professionnelles agricoles peuvent jouer un rôle important pour inciter le maximum de viticulteurs à travailler dans cette direction :

- au travers de cahiers des charges qu'ils peuvent se donner pour bénéficier d'une appellation contrôlée,
- en proposant des paiements différenciés aux viticulteurs selon l'impact paysager des techniques qu'ils emploient,
- en s'inscrivant dans des politiques publiques favorisant ces bonnes pratiques,
- en imaginant des techniques de viticulture adaptées aux enjeux du développement durable,
- en développant une communication qui valorise le vin à partir de la qualité du travail paysager réalisé.

REFLECHIR L'URBANISATION DE FAÇON A EVITER LES RISQUES DE BROUILLAGE DU PAYSAGE

Le paysage est le reflet des relations qui existent entre les différents acteurs d'un territoire. Il exprime la qualité d'un projet de société ou son absence de projet. La qualité d'un paysage profite bien sûr aux viticulteurs eux-mêmes, elle contribue également au bien être des populations, à l'attrait pour les visiteurs, au développement économique quand elle influence des entreprises qui veulent profiter de la bonne image de marque de la région et choisissent de s'y installer. Il s'agit donc bien d'un patrimoine qui profite à la société toute entière mais qui est géré seulement par une partie de la population.

Les logiques urbaines toujours plus fortes s'imposent dans les politiques d'aménagement du territoire. Il faut élargir les routes et les voies ferrées, installer des lignes électriques et des réseaux de communication, créer des zones d'activités, des zones commerciales, des zones touristiques avec leurs enseignes publicitaires, étendre les périmètres d'habitation, implanter des éoliennes... Ces activités sont en concurrence sur le foncier et menacent la cohérence paysagère tout autant que les évolutions des techniques viticoles. Les documents d'urbanisme doivent être fondés sur des études paysagères qui permettent notamment de déterminer :

- **les parcelles du vignoble et les structures paysagères essentielles à protéger** pour le rôle qu'elles jouent dans la cohérence d'un site,
- **les points de vue** proches et lointains à préserver de toute construction qui les masquerait,
- **les actions de mise en scène du paysage viticole** à envisager grâce par exemple au traitement des accotements routiers,
- **les accès et chemins** à organiser de façon à permettre au public de pénétrer dans ce paysage sans déranger le travail des viticulteurs,
- **les traitements des lisières**, entre le front bâti et les parcelles du vignoble, indispensables pour améliorer les relations de voisinage entre habitants et viticulteurs,
- **les préconisations concernant la publicité** pour éviter qu'elle n'envahisse le site de façon anarchique...

Les viticulteurs ou leurs représentants doivent être invités à participer à la réalisation des études paysagères puis des documents d'urbanisme car ils sont non seulement producteurs de vin mais aussi producteurs du paysage.

La défense d'un paysage viticole ne peut se concevoir sans organiser **une réflexion globale et collective** concernant l'évolution et la localisation des activités de cette région. Pour aborder ces enjeux de façon la plus ouverte possible il convient de mettre en place des lieux de discussion regroupant tous les acteurs concernés par l'avenir du territoire. La qualité paysagère constitue un patrimoine commun à partir du moment où cette idée est partagée par le maximum de personnes. Les plans ou chartes de paysage fondés sur des visites collectives, des discussions à partir de représentations graphiques de différents scénarios d'évolution, l'expression des points de vue et des désirs des différentes catégories sociales concernées, constituent des outils de travail très utiles pour faire en sorte que le paysage devienne le résultat d'un choix négocié et non subi. Pour contribuer à cet objectif, chaque partenaire doit alors prendre des engagements précis et réaliser des actions de protection, de bonne gestion ou de création sur les parties de territoire dont il assure la gestion.

Ainsi lors de l'étude d'un site viticole qui demande une reconnaissance officielle de sa valeur patrimoniale, il convient d'analyser rapidement les principaux enjeux auquel il est soumis (abandon, banalisation, brouillage). Il faut enfin vérifier que des politiques adaptées sont mises en œuvre pour réduire les effets négatifs et profiter des opportunités liées aux évolutions auxquelles sont soumis le monde de la viticulture, les élus en charge des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire et tous ceux qui agissent sur ce paysage ou en profitent.

De ce point de vue, il convient de faire connaître et de renforcer les initiatives impulsées par les élus et les viticulteurs de régions déjà inscrites au patrimoine mondial pour favoriser la mise en œuvre de véritables politiques de paysage. Grâce à des outils tels que des chartes ou des plans, le paysage devient le cœur de véritables projets de développement durable des territoires s'inspirant de la connaissance de l'histoire et de la géographie particulières à chaque région. La région du Val de Loire (France) notamment a élaboré et signé en 2003 la Charte de Fontevraud qui l'engage à agir en ce sens. Cette charte va, tout d'abord, être proposée aux autres sites viticoles inscrits au patrimoine mondial pour favoriser un travail en réseau. Ses statuts prévoient également que toutes les autres régions viticoles et notamment celles bénéficiant d'appellations d'origine contrôlée auront la possibilité d'y adhérer. Le succès de cette charte constituerait un résultat encourageant pour illustrer comment le travail de reconnaissance et de mémoire mené autour des projets les plus remarquables des générations précédentes peut inspirer les réflexions paysagères de tous ceux qui, aujourd'hui, ont en charge le développement des territoires.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

"Paysages de vignobles en Languedoc-Roussillon", guide pratique, 2003, Agence Méditerranéenne de l'Environnement, 64 pages.

« Paysages de vignes et de vins, patrimoine-enjeux-valorisation » Colloque international Abbaye Royale de Fontevraud 2, 3, 4 Juillet 2003 InterLoire 313 pages.

Charte internationale de Fontevraud 2003, mission Val de Loire et InterLoire.

"Le vignoble dans le paysage", les cahiers itinéraires d'ITV France n°5 novembre 2002, 24 pages.

« Patrimoine et Paysages Culturels » Actes du colloque international de Saint-Emilion 30 mai-1° juin 2001 Renaissance des Cités d'Europe Editions Confluences 351 pages.

"Paysages de Terrasses", Régis Ambroise, Pierre Frapa, Sébastien Giorgis, Edisud 1989, 189 pages.

QUELQUES TERROIRS VITICOLES DANS LE MONDE ET LEURS SPECIFICITES

Elodie Peyrussie, ingénieur paysagiste, elodie.peyrussie@laposte.net

Stéphanie Oulès, ingénieur paysagiste, stephanie.oules@wanadoo.fr

Pierre-Marie Tricaud, ingénieur agronome, architecte paysagiste,

Pierre-Marie.Tricaud@iaurif.org

Ce chapitre présente une liste large de terroirs significatifs, sous forme de brèves notices insistant sur la spécificité de chacun, donnant ainsi une idée de la variété des vignobles dans le monde. Certains de ces terroirs sont décrits plus en détail dans les études de cas qui suivent.

Les terroirs sont classés ici selon quatre catégories :

- Terroirs inscrits au patrimoine mondial, principalement viticoles ;
- Terroirs inscrits au patrimoine mondial, partiellement viticoles ;
- Terroirs sur liste indicative des États parties ;
- Autres terroirs significatifs.

Dans chaque catégorie, l'ordre est celui alphabétique des pays, puis des terroirs.

TERROIRS INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL, PRINCIPALEMENT VITICOLES

Saint-Émilion (Bordelais, France)

Le vignoble de Saint-Émilion se situe sur un plateau calcaire dont la pierre a permis la construction d'un patrimoine architectural de grande qualité. Les caves sont creusées dans cette roche. Le vin AOC produit est un des meilleurs rouges du monde, grâce aux conditions du terroir et à une durée de cuvaison importante. Le vignoble et ses châteaux (XVIII^e et XIX^e siècle) donnent à voir un paysage remarquable, soigné et stable.

Tokaj (Hongrie)

Le Tokaj est en ancienneté la deuxième région viticole délimitée du monde (1731). « Vin des rois, roi des vins », le vin d'appellation produit (tokaji aszú, ou tokay) est un exemple exceptionnel de vin « botrytisé » (dont le moût est enrichi en sucre par un cryptogame, le *Botrytis cinerea*, ou pourriture noble), grâce à sa position particulière : plantées sur des pentes de roche volcanique claire (dacite), devant une vaste plaine marécageuse, les vignes subissent l'influence d'un microclimat chaud en été et humide à l'automne, propice au développement du botrytis. Les caves-galeries creusées dans les dacites sont spectaculaires par leur développement et par la présence d'une autre moisissure, le *Cladosporium cellare*, qui régule l'humidité.

Alto Douro (Portugal)

La haute vallée du Douro et son vin, le Porto, ont fait l'objet, en 1753, de la première véritable appellation d'origine, c'est-à-dire non seulement une délimitation (comme les régions de Chianti et Tokaj quelques années plus tôt), mais aussi un cahier des charges. Le Porto est l'exemple le plus éminent de vin « muté » (dont la fermentation est stoppée par addition d'alcool, ce qui donne un vin doux et fort en degré). Pour créer un sol sur ces terrains schisteux stériles et en forte pente, de nombreuses terrasses ont été créées, qui façonnent tout le paysage de la vallée et de ses affluents : étroites et sinueuses jusqu'au XIX^e siècle, larges, plus droites et à banquette pentue après le phylloxéra, banquettes talutées sans murs (*patamares*) à partir des années 1970.

Pico (Açores, Portugal)

L'île de Pico présente un paysage très particulier, avec ses petites parcelles encloses de murs de pierres noires au pied du volcan, ses caves et son bâti. La vigne a été plantée dans les interstices du sol volcanique, créant ce paysage caractéristique, résultat de l'adaptation des hommes aux conditions locales.

TERROIRS INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL, PARTIELLEMENT VITICOLES

Vallée du Rhin (Allemagne)

La vallée du Rhin est, avec celle de la Moselle, le cœur du vignoble allemand. Parmi ses sous-régions les plus réputées, on trouve, d'amont en aval, la côte du Palatinat, le Rheingau (autour du célèbre village de Johannisberg) et la moyenne vallée du Rhin (Mittlerhein). Dans cette dernière, inscrite au patrimoine mondial, la vigne s'étend sur des pentes d'ardoise argileuse très abruptes, très ensoleillées et protégées des vents froids par les flancs raides. Les vins de cette petite région touristique aux châteaux romantiques sont bons mais de nombreuses vignes sont abandonnées le long des berges.

Wachau (Autriche)

La spécificité de cette région viticole, la plus célèbre d'Autriche, tient principalement à la géographie : dans la vallée du Danube, le Wachau est la convergence complexe des climats du nord et du sud, de roches et de sols divers. Ce vignoble à faible rendement est installé sur des terrasses.

Val de Loire (France)

Les vins de Loire sont à l'image du parcours varié du fleuve. Encore turbulent entre les collines de Sancerre et Pouilly-sur-Loire aux vins frais et nerveux, il se calme en traversant la Touraine, l'Anjou et le Saumurois des châteaux. Enfin il s'étend dans la plaine du pays nantais dont le Muscadet rappelle les embruns. Ces vignobles, majoritairement plantés en coteaux, donnent des vins frais à l'acidité naturelle élevée. Ceci est dû à un climat à la limite septentrionale de la culture de la vigne. Cette région de vigne en polyculture présente une incomparable diversité d'appellations capables de produire de très bons vins.

Cinqueterre (Ligurie, Italie)

Le terroir des Cinqueterre est l'un des ensembles les plus remarquables de terrasses dominant la mer, et parmi les plus escarpées au monde, offrant un paysage vertigineux et un exemple éminent de conquête d'un environnement hostile. C'est un terroir de polyculture, où la vigne occupe une place prépondérante. Sur ce site qui n'était alors accessible que par la mer, cinq villages se sont établis au Moyen-Âge, tirant parti des rares criques, remarquablement intégrés dans le système des terrasses. Ces anciennes terrasses de blocs de grès forment un véritable paysage évolutif, qui montre une adaptation innovante aux nouvelles techniques : passage du chemin de fer presque entièrement en tunnel à la fin du XIX^e siècle, apparition de façades colorées il y a quelques décennies, modernisation de l'exploitation viticole par un train monorail, développement récent de produits locaux de qualité...

TERROIRS SUR LISTE INDICATIVE DES ÉTATS PARTIES

Région de Limassol (Chypre)

Chypre possède une des plus vieilles traditions viticoles au monde et, depuis la mise en place d'un plan de remplacement des vignes, produit des vins de table de bonne qualité. Le vignoble, qui n'a jamais été touché par le phylloxéra, est planté sur de nombreuses terrasses suivant les bancs rocheux.

Champagne (France)

Les caractéristiques des vins de Champagne résident essentiellement dans la latitude très élevée et le climat cependant modéré. Les vignes sont plantées sur une série de coteaux s'élevant au-dessus d'une plaine de craie coupée en deux par la Marne, majoritairement sur le pourtour de la « Montagne de Reims » (280 m d'altitude). Les 32 500 hectares de petites parcelles induisent un jeu de lignes complexe et créent un vignoble morcelé. Ce paysage a subi de nombreuses mutations et, en dépit de son aspect soigné, se révèle fragilisé. Les vins AOC sont vinifiés dans des caves fraîches et humides creusées dans la craie. Leur qualité est, pour les meilleurs, encore inégalée dans le monde. Le marché du champagne est dominé par les grandes maisons de négoce, dont les bâtiments, de la fin du XIX^e siècle pour la plupart, constituent un patrimoine architectural remarquable.

Côte d'Or (Bourgogne, France)

Le vignoble de la Côte d'Or s'étend sur une bande étroite d'une cinquantaine de kilomètres, de Dijon à Chagny. Il recouvre la Côte de Beaune (au sud, entre Beaune et Chagny) et la Côte de Nuits (au nord, entre Dijon et Beaune). Il se trouve sur la quatrième marche de l'escalier allant du Morvan vers la plaine de la Saône. Présentant une unité apparente, les deux vignobles se révèlent assez différents sur le plan géologique, les calcaires étant de nature variée. Le paysage, très soigné, est caractérisé par la présence de nombreux clos. Les vins AOC produits sont d'une qualité exceptionnelle, essentiellement sur les zones bien abritées, exposées au soleil et comportant des éboulis limoneux.

Trapani (Sicile, Italie)

La mer de vignes de Trapani, au potentiel important et au climat très favorable, présente un paysage varié et un patrimoine culturel intéressant.

Lavaux (Canton de Vaud, Suisse)

District et région viticole, Lavaux cultive son vignoble en terrasses abruptes plongeant dans le lac Léman, dont la masse d'eau tempère le climat. Le village de Dézaley a donné son nom à l'appellation la plus connue de la région.

AUTRES TERROIRS SIGNIFICATIFS

Stellenbosch (Province du Cap, Afrique du Sud)

La topographie très particulière du district de Stellenbosch, due à la diversité des collines et des vallées et à la présence de la montagne Simonsberg, est à l'origine de différents micro-climats et types de sols. Le vignoble situé en fond de vallée et sur les pentes sableuses des collines produit quelques excellents vins de table. Mais les meilleurs vins proviennent de propriétés situées autour de la ville de Stellenbosch. La très grande variété de terroirs a entraîné la reconnaissance de cinq circonscriptions au sein du district de Stellenbosch.

Vallée de la Moselle (Palatinat, Allemagne)

Les vignes sont plantées le long du cours de la rivière. Les sites bien exposés, face au sud et sur les pentes vertigineuses vers le fleuve peuvent produire un des meilleurs vins du monde. Cette région vinicole inclut également les deux vallées latérales du Ruwer et de la Sarre aux vignobles très variés.

Rutherglen (Australie)

Berceau de la viticulture australienne, cette région présente un paysage de polyculture. Rutherglen compte actuellement 20 vignobles, cultivés sur un sol volcanique et subissant un climat subtropical qui n'est pas idéal. Certains propriétaires sont encore des descendants des familles ayant planté les premiers plants de vigne. Rutherglen connaît une renommée grandissante nationale et internationale depuis une trentaine d'années en particulier pour certains de ses vins rouges.

Barrossa Valley (Australie)

L'altitude est assez peu élevée dans cette vallée (270 m en moyenne), mais le relief y est très varié et offre une multitude de situations au vignoble, sur des sols en majorité argilo-sableux bruns. Le Grange, le vin le plus réputé d'Australie, est produit dans cette région aux nombreuses caves, petites et grandes.

Iles du Cap-Vert

Les vignobles des îles du Cap-Vert sont parmi les plus proches de l'équateur. Les vignes sont cultivées sur l'île Fogo, et plus particulièrement au cœur du cratère du volcan São Felipe, dont la dernière éruption date de 1995.

Chili

L'isolement géographique des vignobles chiliens les a préservés du phylloxéra. L'amplitude thermique importante détermine les arômes fruités et l'ensoleillement ininterrompu stabilise le processus de maturation. Les vins produits sont donc devenus très populaires. L'étonnant réseau de canaux et de petits ravins créé par les pionniers récupère l'eau issue de la fonte des neiges et pallie à l'absence quasi totale de précipitations.

Jerez (Andalousie, Espagne)

Le pays de Jerez est presque un archétype de l'Espagne : élevage de taureaux, flamenco, châteaux, patios... Les vignes produisant le célèbre xérès (ou sherry) sont cultivées sur des dunes de craie blanche brûlées par le soleil, entre Cadix et Séville en Andalousie. Ce vignoble n'est ni homogène ni compact. Plus concentré dans sa partie centrale, il présente en périphérie des parcelles disséminées sur les collines. Le récent palissage sur fils de fer en a modifié l'organisation. Le vin est produit avec un système de vinification unique dénommé *solera*, qui procède d'une permutation et d'un mélange de vins relativement âgés aux nouveaux vins, dans des tonneaux entassés sur plusieurs rangées. Les tonneaux sont incomplètement remplis, ce qui permet la poursuite d'une fermentation oxydative (« sous voile »). Les caves, ou *bodegas*, ne sont jamais enterrées et dominent le vignoble depuis les sommets des collines.

Lanzarote (Canaries, Espagne)

Sur l'île désertique et volcanique de Lanzarote qui subit le climat desséchant de l'Afrique, la vigne est plantée dans la cendre au pied du volcan. Chaque cep est placé au fond d'une petite cuvette protégée par un muret de pierre sèche semi-circulaire, ce qui produit un paysage tout à fait singulier, semblable à des écailles noires portant chacune un liseré clair et une tache vert vif.

Navarre (Espagne)

Ces vignobles relativement clairsemés, plantés sur de l'argile, n'apparaissent pas homogènes. La Ribera Baja et la Ribera Alta, chaudes et sèches, s'opposent aux zones du nord, plus froides et aux sols variés. La topographie et l'altitude sont très variables. Certains vins ont très bonne réputation.

Rioja (Espagne)

Comme la Navarre voisine, cette région de transition entre les climats océanique et méditerranéen subit des étés brûlants et secs, tout comme la pluie, le gel et le mildiou. Les vignes sont protégées par la Sierra Cantabrique. Trois zones sont définies : la Rioja Alta, la Rioja Alavesa, patchwork de parcelles plantées en foule sur argile rouge et calcaire, et la Rioja Baja, aux sols variés et aux vignes clairsemées, de moins bonne qualité.

Alsace (France)

Le paysage très soigné de ce vignoble s'étend sur une bande étroite de plus de 100 km de long, protégée par les Vosges. La mosaïque de terroirs est liée à l'existence de champs de failles créant des substrats variés et de microclimats où domine la faiblesse des précipitations, avec des étés et des automnes très ensoleillés. Les vins AOC produits comptent dans le monde parmi les grands vins monocépages. Le vignoble historique de Rangen, planté sur le sol volcanique d'une pente raide au-dessus de Thann, possède un caractère particulier. Les villages vitivinicoles, comme Riquewihr, font partie des plus beaux du monde.

Banyuls (Roussillon, France)

Les vignes sont cultivées sur des terrasses soutenues par des murets de pierre sèche, construites sur des pentes vertigineuses de schiste tombant dans la mer, supportant un fort ensoleillement et une pluviosité rare mais violente. L'architecture de ce paysage est unique, combinant les obliques et les verticales des réseaux de maîtrise des eaux avec les horizontales des murets. L'ensemble des exutoires, ou agouilles, dessine une figure singulière : le « peu de gal » (pied de coq). Anéanti par le phylloxéra en 1885, le vignoble s'étend aujourd'hui sur 1 700 hectares, très morcelés. Les vignes, souvent clairsemées, à faibles rendements, produisent un vin doux naturel AOC très réputé.

Corse (France)

Cette île montagnaise comporte un patchwork de terroirs très différents n'ayant en commun que des étés exceptionnellement secs. La majorité des vins, qui peuvent être de bonne qualité, est consommée sur place.

Hautes Côtes-du-Rhône (France)

Entre Vienne et Valence, la vallée du Rhône, relativement encaissée, présente de nombreux terroirs d'exposition favorable à la vigne, avec un climat contrasté, où se mêlent les influences continentales et méditerranéennes. Le cépage caractéristique y est le syrah, à la différence des Côtes-du-Rhône méridionales, où domine le grenache. La plus grande partie du secteur est en appellation Saint-Joseph, qui a récemment reconquis les pentes, gagnant en qualité. Quelques aires plus restreintes produisent des vins particulièrement réputés, comme la Côte rôtie, tout au nord, et l'Hermitage, où le vignoble est planté sur les terrasses construites sur les coteaux exposés sud d'une imposante colline de granite qui domine la ville de Tain-l'Hermitage.

Jura (France)

Les monts du Jura sont caractérisés par un substrat calcaire, qui a donné son nom à la période jurassique. Le vignoble y constitue de petites enclaves disséminées au milieu des bois et des prairies. Il produit des vins originaux et de grande qualité, avec un cépage spécifique, le savagnin, et une méthode de vinification oxydative (« sous voile ») à l'origine du fameux vin jaune, un des meilleurs exemples de cette catégorie.

Géorgie

Le sud du Caucase est la région du monde où les plus anciennes traces de culture de la vigne ont été retrouvées. La vigne et le vin occupent une grande place dans la culture et les traditions géorgiennes.

Santorin (Grèce)

L'île volcanique de Santorin produit des vins issus du cépage antique *assyrtiko*. Les vignerons ont mis en place des méthodes de culture particulières, adaptées aux conditions extrêmes de cette terre aride et ingrate. Ils ont planté les vignes en spirale dans le cratère du volcan endormi, créant des systèmes de terrasses avec des morceaux de lave pétrifiée. Les vignes sont taillées en formes basses et en corbeille afin de les protéger. Ayant échappé au phylloxéra, les ceps sont francs de pied et multipliés par marcottage.

Carema (Piémont, Italie)

Les Alpes et les Apennins encerclent presque entièrement les collines où se situent les vignobles du Piémont qui dominent la Plaine du Pô, en limite du Val d'Aoste, subissant les influences des climats alpin et méditerranéen. Le vignoble de Carema présente un paysage exceptionnellement architecturé, grimpant en treilles sur des pergolas portées par des colonnes tronconiques installées sur des terrasses. Utilisant des cépages autochtones comme dans tout le Piémont, ce vignoble fut l'un des premiers à obtenir la DOC (en italien DOC, « Denominazione di Origine Controllata ») pour son vin rouge en 1967.

Chianti (Toscane, Italie)

Le Chianti classico, cœur historique du Chianti, est la plus ancienne région viticole délimitée du monde, en 1716, avec des relevés parcellaires dès la fin du XIV^e siècle. La vigne y est cultivée depuis l'Antiquité. À cette aire traditionnelle s'ajoute une aire plus vaste et composée de sols différents, couvrant le cœur de la Toscane, entre Florence et Sienne. Les vignes sont plantées le long de collines et de vallées, alternant ou se mêlant avec des oliveraies. Les collines viticoles couronnées de villas entourées de cyprès flamme forment le paysage toscan archétypique. Ce terroir produit un grand vin rouge AOC (en italien DOC, « Denominazione di Origine Controllata »).

Madère (Portugal)

Des terrasses sont disposées régulièrement, du bord de l'eau au sommet (1 800 m) de cette île volcanique au sol fertile. La vigne est cultivée à hauteur de tête sur des treilles, laissant ainsi de l'espace libre au-dessous pour d'autres cultures. Des centaines de kilomètres de *levadas* (petits canaux) récupèrent l'eau venue des sommets. Touché par l'oïdium et le phylloxéra vers 1850, le vignoble a été largement replanté. Le réchauffement dans des cuves à 45°C donne son goût caramélisé typique au vin.

Vinho verde (Portugal)

Les vignes vigoureuses de la région humide du Vinho verde, au nord du Portugal, sont traditionnellement cultivées sur le pourtour d'autres cultures. Elles produisent un vin à fermentation rapide, blanc ou rouge (« vert » signifiant « jeune », et ne faisant pas référence à la couleur).

Canton du Valais (Suisse)

Le vignoble repose sur des terrasses sur pentes raides. Il subit l'influence d'un climat étonnamment chaud et sec grâce à l'effet de fœhn (vent sec dû à la barrière que représente les Alpes italiennes).

Napa Valley (Californie, USA)

Il s'agit d'une vallée étroite formée par la rivière Napa et encaissée entre les Mayacamas Mountains et le Vaca Range. La spécificité de ce paysage viticole tient à la grande diversité de sa géologie, à ses nombreux types de sols, ses microclimats et à sa topographie. Ceci permet la culture de différents cépages, notamment le cabernet sauvignon et le chardonnay. Avec ses vins de grande qualité, la Napa Valley est le plus célèbre terroir viticole nord-américain, mais ne représente que 5 % de la production californienne.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

JOHNSON (H.) et ROBINSON (F.), *L'Atlas mondial du vin*, Flammarion, 5^{ème} édition, 2002, 352 p.

Collectif, *Les vins de France*, Dormonval, 1991, 251 p.

CRUM (G.), KOOLHOVEN (K.) et OP DE BEEK (S.), *La route des vins de France région par région*, éditions Chantecler, 118 p.

FANET (J.), *Les terroirs du vin*, Hachette, 2001, pp. 91-92.

MORRIS (J.), *Vins de Loire*, Gründ, 1989, pp. 10-15.

ETUDES DE CAS

IDAS VALLEY AS AN EXAMPLE OF THE CULTURAL LANDSCAPE OF THE CAPE WINELANDS (SOUTH AFRICA)

(IDAS VALLEY, UN EXEMPLE DU PAYSAGE CULTUREL DES VIGNOBLES DU CAP, AFRIQUE DU SUD)

*Ms Penny Pistorius, Prof. Fabio Todeschini
fabio@ebe.uct.ac.za*

Idas Valley is a rural area in the Stellenbosch district of the Western Cape province of South Africa. It is a particularly fine example of the broader regional cultural landscape known as the Cape Winelands – a characteristic combination of striking natural features and human adaptations. With the active participation and management of the landowners, Idas Valley has been protected as a heritage site since 1976.

Idas Valley is clearly defined as a distinctive *place* by its topography. Backed by the towering Simonsberg mountain (1 390m) in the north east, the south-facing valley floor is enclosed on each side by lower hills. Within this clear and defining framework, the valley topography is complex. The mountain and hills are intricately folded and eroded by winter streams that rush off the steep slopes and springs that continue to seep through the hotter months, feeding the tributaries of the Kromme (“crooked”) River which arises in the valley. There are thus a great variety of hills and sub-valleys, humps and hollows with differing orientation, soil types and micro-climates. Part of the fynbos biome, the mountain, valley and hills support a great diversity of flora and fauna. The valley is a “many-placed place” with numerous sub-areas of distinctive character. The interaction of people with this natural landscape over a long period has resulted in the formation of a cultural landscape that is itself complex and varied.

Stone artefacts found in the valley indicate that it has been a human habitat for at least 700 000 years. From about 500 AD Khoi pastoralists inhabited the South Western Cape, moving their herds around seasonally to ensure sufficient grazing for their cattle. When colonial settlement first took place in the 17th century the Stellenbosch area was part of the regular transhumance pattern of two groups of Khoi, the Gorachoqua and the Goringhaiqua. The Khoi burnt patches of bush at their grazing grounds in order to clear the tall, impenetrable fynbos and stimulate the growth of fresh grasses. When colonial agriculturalists first inhabited the valley in 1682, displacing the Khoi in the process, it is highly likely that they used these established clearings and routes as the basis for their dwellings and fields.

The Cape was established by the Dutch East India Company as a way station to the east. The Company initially discouraged colonial settlement but, unable to produce sufficient food itself, the Company soon began to grant land to “free burghers”, retaining tight control over production, marketing and contact with the indigenes. The fledgling settlement at the Cape was an amalgam of diverse people – various Europeans (Company employees and free burghers), slaves and “free blacks” from Mozambique and other parts of Africa, Madagascar, and the East Indies, and a few highly educated rulers and religious leaders from the East Indies who were banished to the Cape as political prisoners along with criminal *bandieten*. These people lived together in intimate conditions in an alien and hence threatening environment, forging a new “creole” culture with a distinctive language, cuisine, crafts and architecture.

The Khoi were officially excluded and segregated from this society, but it is clear from historical accounts that they began to be integrated from the earliest period – while remaining deeply mistrusted and denigrated.

Stellenbosch, established by Governor van der Stel in 1679, was the first “colonial” expansion beyond the Cape Peninsula to be sanctioned by the Company. Thereafter, continued expansion into the hinterland by colonists pushed the Khoi pastoralists (already decimated by foreign diseases) further and further from their traditional grazing lands and ultimately destroyed their way of life.

Idas Valley, which had three farmsteads by 1682, is an exemplar of the patterns and processes of colonial adaptation and development that have formed the Cape Winelands landscape that we know today. Among significant features and characteristics of the valley are the following:

- The magnificent natural setting, comprising dramatic mountain wilderness, rolling hills and gently sloping valley lands, streams and springs, gravelly and rich alluvial soils, and associated diverse flora (fynbos) and fauna.
- Evidence of human landscape modifications and patterns of land use over a long period. Farming activities have responded to the particular conditions in the different sub-areas of the valley (slope, hydrology, orientation, etc), as well as to external factors such as economic changes and technological advances. Changes in the Idas Valley landscape are associated with many of the significant historical factors that have affected productive agriculture in the Cape, such as the slave-labour based expansion of agriculture, the economic boom in the 19th century resulting from favourable wine tariffs under English rule, the freeing of the slaves in 1834 and their assimilation into society as an exploited labour force, the near-collapse of the rural economy after the 1890s phylloxera outbreak that destroyed the Cape vines, the subsequent development of the export fruit industry and improvement of wine quality, and the impact of better dam-building techniques after World War II. The broad patterns of the rural landscape at present are: indigenous bush on the steep mountain slopes, forestry (gums and various pines) on steep hillsides, vineyards and orchards with associated windbreaks of exotic trees on the elevated cultivatable slopes, and pastures and fodder crops for the Rustenschoon dairy herd on the valley floor.
- Remnants of the pioneer transport and communication network. The earliest road between the emerging villages of Stellenbosch and Franschhoek ran through the valley and over the pass known as “the Hell” (from the Afrikaans *helling*, indicating the steep gradient). The origin of this route was most likely a Khoi cattle path. The name Helshoogte was transferred to a new pass built in the 1890s, which bypassed the valley. Since then, Idas Valley has been a cul de sac, which has shielded it from the great pressure for development along through-routes in the Winelands.
- Significant Cape farmsteads. The oldest in the valley – Ida’s Valley, Rustenburg and Schoongezicht –are justifiably celebrated as superb examples of their type and period. The pioneer dwellings were simple longhouses, built of available materials and located on the valley floor close to streams (remnants survive on some farms), with a kraal (walled enclosure) to protect stock at night. Later, during prosperous times in the early 19th century, houses were extended and outbuildings such as wine cellars added, buildings were elaborated with gables, and farmsteads were extended to command the land and impose geometry on the dramatic natural wilderness of their setting (e.g. the oak avenue at Rustenburg). Cape architecture is a tangible expression of the varied cultural influences and combined skills of the diverse people who inhabited the region in the colonial period, and their response to the natural setting.

- A significant, layered sequence of networks for the capture and distribution of water (not yet fully researched), associated with the development of colonial settlement and agricultural production, and demonstrating natural resource use and technological advances through time. These networks span the entire colonial period, including remnants of ancient stone-lined channels for gravity irrigation and domestic water supply, 19th century irrigation piping made of timber, early 20th century capped springs and dams built from the 1930s with newly introduced caterpillar tractors. The current overlay of micro-jet irrigation and a major regional water pipeline demonstrates the continuing evolution of water use and distribution.
- Dwellings and farmsteads of the 19th and 20th centuries (Schoongezicht cottage, Glenbawn, Glenelly, Kelsey, and the cluster of smallholdings known as the "Wedges"). These are of historical and cultural interest, reflecting the ongoing evolution of the practice of agriculture in the valley and patterns of dwelling in this particular rural landscape. Dwelling sites are close to streams (or constructed water channels) and are consequently "tucked in" to the folds of the landscape, often looking out over the valley. There are very few extant vernacular workers' houses in the valley: workers on the biggest farms were rehoused in modern, serviced villages at the height of the apartheid era to avoid possible criticism by overseas importers – itself an illustration of changing labour practices and shifts in South African society in the last decades of the twentieth century.

The social history of the landowners of the valley is fairly well documented, and includes individuals and inter-related families who were influential in the development of the Cape – and in the late 19th and early 20th century, in the political affairs of the country (e.g. John X Merriman, Minister of Finance and of Agriculture in the cabinet of Cecil Rhodes, and highly influential in the massive agricultural transformations of the time; Thomas Smartt, Colonial Secretary, Commissioner of Public Works, leader of Unionist Party, Minister of Agriculture; Hon CP de Villiers, later 2nd Baron de Villiers, whose father was first Chief Justice of South Africa). Typically, the history of the workers on whom the elite depended has not been studied adequately to date, although there are undoubtedly families whose relationship with the place are even more longstanding than that of the successive owners.

At a key point in time, when modernism began to destroy large swathes of the rural landscape and Idas Valley was threatened by increasing subdivision and the expansion of the town of Stellenbosch, the landowners had the foresight to lobby for its protection. The valley, consisting of 21 farms and smallholdings, was declared a national monument in 1976 – the first time the protection of a whole rural environment had been attempted. It has been carefully managed ever since, with the active participation and custodianship of the owners.

Idas Valley is currently facing new threats: the local authority owns a prominent part of the valley which is not protected, and its development as a housing estate is repeatedly mooted; there is increasing pressure to convert smaller farms to commercial and touristic enterprises (there is already a health resort in the valley); as a provincial heritage site under new heritage legislation, the valley is affected by the lack of capacity and operative management systems in the provincial heritage authority. However, new opportunities are also apparent. The landowners are increasingly involving their workers in decision-making, and are actively assisting and empowering previously disadvantaged residents of the neighbouring township to participate in discussions about the future of the area.

Idas Valley is thus exemplary not only as a Cape Winelands landscape which is relatively undamaged by the ravages of modernist development, but as a model for participative heritage management in similar circumstances. Consensus is growing that the Cape Winelands is a very significant cultural landscape and that Idas Valley, which is already a protected heritage site, could appropriately form the core of a potential World Heritage Site representing that unique manifestation of shared colonial heritage.

REFERENCES:

DE BOSDARI, C (1953 and 1964): *Cape Dutch houses and farms: Their architecture and history*, AA Balkema, Cape Town and Amsterdam.

HOUSTON, D (1981): *Valley of the Simonsberg*, S A Universities Press, Cape Town.

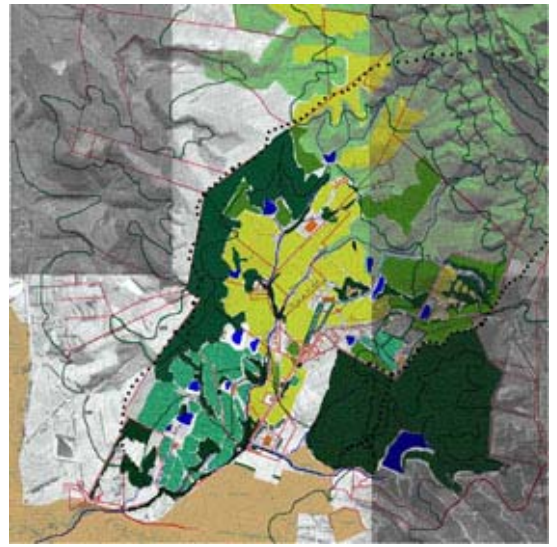
PISTORIUS, P & S HARRIS (2003): *Stellenbosch Rural Heritage Survey: Idas Valley Area*, Data base, compiled for Stellenbosch Municipality Department of Planning and Development.

SMUTS, FRANCOIS, ED (1979): *Stellenbosch, three centuries/Stellenbosch, drie eeue*, Stellenbosse Stadsraad, Stellenbosch.

TODESCHINI, JAPHA and PISTORIUS (2000): "Cape Metropolitan Area: Towards Protection of the Cultural Landscape Phase 3 Final Report", for the Cape Metropolitan Council.

TODESCHINI, F (1994): "A Planning and Conservation Approach to the Cultural Landscape of Cape Town: Its Past and Its Potentials", *A Vision of Cape Town: Conference Proceedings*, pp. 29-32, Cape Town Heritage Trust.

WORDEN N, E VAN HEYNINGEN & V BICKFORD-SMITH (1998): *Cape Town: The Making of a City*, David Philip Publishers, Cape Town.



RUTHERGLEN VINEYARD CULTURAL LANDSCAPE (AUSTRALIA)

(LE PAYSAGE CULTUREL VITICOLE DE RUTHERGLEN, AUSTRALIE)

*Emeritus Professor Ken Taylor, Visiting Fellow,
Humanities Research Centre, The Australian National University, Canberra, Australia
K.Taylor@anu.edu.au*

Rutherglen in North East Victoria, some 300kms north of Melbourne, is one of Australia's oldest wine growing regions. It is representative of Australian vineyard settings where the growing of vines is part of a wider rural landscape pattern creating a rich mosaic of land-uses (Figure 1). Rutherglen lies on the southern side of the River Murray and is therefore part of the great Murray-Darling Basin. It is predominantly a pastoral landscape of large scale paddocks with occasional cereal and canola crops dotted with vineyards overlying a flat to gently rolling topography defined by remnant open groups and stands of indigenous eucalypt woodland. The result is a picturesque landscape of pleasing proportions surrounded by a backdrop of distant hills, the whole forming an expansive amphitheatre as seen in Figure 1.

Europeans first arrived in 1824 when the explorers Hume and Hovell heading south crossed the Murray. The landscape they encountered was a vast open parkland of mature eucalypts with a limitless understorey of tall grass devoid of a shrub layer. It was an Aboriginal cultural landscape, a veritable Arcadia, the product of millennia of controlled burning¹² maintaining a landscape rich in game and plant foods. Here was a prospect that delighted the European eye with its park-like appearance and vast potential for grazing. It confirmed the English eighteenth century ideal of the picturesque where beauty and utility combined.

Explorer Major Thomas Mitchell in 1836 was greatly impressed with the scene of 'lofty trees and the low, verdant alluvial flats of the Murray'.¹³ So delighted was Mitchell with the park-like country that he named it *Australia Felix*. The area was eagerly occupied by squatters who set up vast pastoral runs¹⁴ such as Gooramadda (c.16,500ha) or Waygunyah (c.16,500ha) in 1839 - which included the site of the present-day town of Rutherglen - or Brimin (c.13,000ha) and Ullina (c.7,700ha) in 1841. By 1846 all the Rutherglen area was taken up by squatters' runs. Subsequent subdivision of these runs into smaller properties was accompanied by fencing into large pastoral paddocks and some tree clearing on the vast previously unfenced runs. Notably the formation of a pattern of large scale paddocks and, in spite of some clearing, continuation in parts of the open woodland component of the landscape means that it is still possible to read in it a clear reflection of the early nineteenth century mosaic with subsequent changes. These layers in the landscape overlaid again by change due to goldmining and wine growing are a palpable interpretative reminder of the history of landscape making. They reflect land-use trends and historic traditions and associations resulting in a cultural landscape with a sense of integrity, a *genius loci*.

¹² Technique known as firestick farming

¹³ Major Thomas Mitchell, (1836), *Three Expeditions into the Interior of Eastern Australia: with Descriptions of the Recently explored Region of Australia Felix and of the Present Colony of New South Wales*, T&W Boone, London.

¹⁴ Squatters were people occupying Crown land for grazing stock with title by license or lease. Runs were the extensive unfenced tracts of land used for pasture.

The next settlement phase resulted from the discovery of gold in the region in the 1850s and in the Rutherglen locality in 1858 causing a rush of goldminers to the area. By 1860 seventeen deep leads and seven reefs of gold had been found. The small country town of Rutherglen started in 1860 as a gold town; looking down the main street today one is able to see still the architectural character of a nineteenth century Australian country town. The number of hotels/pubs is a sure reminder of its origins. Dotted around the country are mullock (waste) heaps, standing as mute reminders of the short period of history of settlement as another layer in the landscape (Figure 2). In recent years gravel from the heaps has been reclaimed as road metal. There is a residual amount of gold in this gravel so it may be said ‘the streets of Rutherglen are paved with gold’.¹⁵

Whilst the goldminers laboured at the diggings and pastoralists worked their sheep and cattle a couple of enterprising people had already started growing vines and making wine. Vines planted in the early 1850s at Gooramadda¹⁶ were the start of the wine making industry for which Rutherglen is renowned. By 1864 11 hectares were under vines¹⁷ and in 1870 this had increased to 81 hectares with a vintage of 45,300 gallons (199,360 litres) from 19 vignerons. By 1876 nearly every property had some vines under cultivation as was common in Eastern Australia. The area of 445 hectares under vines in 1885 jumped to 1415 hectares with 50 vineyards recorded in 1884. In 1890 Rutherglen produced one quarter of Australia’s wine.¹⁸ Wine was exported to English and European markets as the quality improved; at the Paris Exhibition of 1878 two local vignerons received gold medals

The arrival of the railway at Waygunyah in 1879 was a key event in the prosperity of the area as was the bonus offered in 1889 by the Victorian Government of £2 per acre to plant vines. Consequently 1880 to 1900 was the heyday of the nineteenth century Rutherglen vineyards with over 100 wineries.¹⁹ This expansion made its mark on the landscape with the record still visible as another layer in mute testimony to the boom. The view in Figure 3 across the country east of Rutherglen shows a number of pastoral paddocks without trees, unlike the other grazing areas where the landscape is an open park-like prospect with trees. The open paddocks are likely former vineyards cleared in the latter nineteenth century of their remnant eucalypts.²⁰ At the height of the boom years Chinese labourers were brought in to work in the vineyards. The conserved Chinese Dormitory shed at All Saints Winery classified by the Historic Buildings Council of Victoria and the two square Chinese Cremation Furnaces – the only square furnaces in Australia - in Rutherglen cemetery are significant components in the contemporary landscape reflecting its history. There are also other classified components such as the 1880s castle-like building of 1880 at All Saints and the magnificent row of English Elms dating from 1873. Other wineries have conserved nineteenth century wine making materials and buildings as part of their domain open to the public for exhibitions and wine sales.

Phylloxera struck Victorian vineyards in 1877 and reached Rutherglen in May 1899 subsequently causing widespread havoc in the vineyards. Vines were removed and it was only the larger established vignerons who replanted, so that the acreage decreased drastically and land was sown to pasture or crops. Later the wool boom of the 1950s saw some vineyards that had been replanted cleared on various properties.²¹

¹⁵ Pers comment, Malcolm Campbell, Campbell Winery.

¹⁶ Rutherglen Branch of the North Eastern Historical Society for Wine Festival Committee (c1990), Rutherglen and its History, B.S., Jasper, ‘A Short History of Rutherglen District’.

¹⁷ The Star, 9 Nov 1864 in Brian Lloyd, (1985), Rutherglen. A History of Town and District, Shoestring Press, Wangaratta. Further statistics quoted are from Lloyd.

¹⁸ <http://www.visitrutherglen.com.au>

¹⁹ Pers comm. Mr Norman Killeen, Senior Partner, Stanton Killeen Wines.

²⁰ *ibid.*

²¹ *ibid.*

Today there are twenty vineyards, some still in the hands of descendants of original families such as Campbell's Winery which started 150 years ago, Billers, or Chambers Rosewood Winery. There has been a steady but modest increase in replanting vines over the past few years. 95% of the landscape is pastoral with some cereal crops such as wheat and oats and canola or lupins; where vineyards occur they typically occupy about the proportion seen at Campbell's, that is 70 hectares out of a total of 1000 hectares.²² Rutherglen's reputation has increased nationally and internationally over the last 30 years particularly with its full bodied reds from Shiraz and Durif grapes and fortified wines. Durif grapes were imported from France in 1908 to Rutherglen where the long dry autumn weather and abundant sunshine have resulted in an ideal home for this special grape.

The Vineyard Cultural Landscape of Rutherglen presents a series of layers through time where human history is written across the landscape. It is a remarkable window into the past and the present where change through time is clearly visible in today's landscape. The various layers are visibly capable of interpretation and presentation. It tells a fascinating story of people, places and events through time. It is representational of Australia's vineyard landscapes and connects to international examples of such landscapes that reflect continuity of human endeavour, traditions and values. Its vineyards, easily accessible to visitors, are a major tourist attraction and offer prospects of considerable attraction (Figure 4).

ACKNOWLEDGEMENTS

I am grateful to Mr Malcolm Campbell of Campbell's Wines and Mr Norman Killeen of Stanton Killeen Wines for the time they generously spent with me answering my questions. Mr Campbell's explanation of land-use in the area was particularly helpful. Mr Killeen's exposition on reading the landscape for change at Rutherglen was most instructive. Thanks also to the staff of Rutherglen Wine Experience and Visitor Information Centre for access to their facilities and local history book.

²² *Pers comm. Malcolm Campbell.*



(K Taylor)

Figure 1 : Rutherglen landscape setting and patterns showing a vineyard set in the rolling park-like setting.



(K Taylor)

Figure 2 : Mullock heap marking former nineteenth century gold mine.



(K Taylor)

Figure 3 : View east from Mr Norman Killeen's house over area cleared in late nineteenth century wine boom (*Acknowledgement to N Killeen for permission to take photographs from his property*).



(K Taylor)

Figure 4 : Vineyard scene from visitor area, All Saints Vineyard.

LE PAYSAGE VITICOLE CHILIEN

Cécile Faliet

" *Oh Chile, largo pétalo,/de mar y vino y nieve* " ²³

Pablo Neruda, extrait de « *Cuando de Chile* » XI, 3, *Las uvas y el viento*, 1954

Une rapide consultation des guides touristiques proposant des voyages à destination du Chili révèle l'existence d'un paysage viticole chilien individualisé puisqu'on y propose fréquemment une journée dans les vignes dans les vallées du Maipo ou du Rapel, au pied de la Cordillère des Andes aux neiges éternelles. Mais ce cliché, aux deux sens du terme, ne dit rien de la complexité du paysage viticole chilien qui s'étire sur plus de 500 km du Nord au Sud et de 27°5" à 42° de latitude sud : complexité naturelle à grande échelle mais également complexité culturelle et culturelle d'un paysage relativement récent en quête d'identité, comme le montre la création en 2002 de l'association *Wines of Chile* dont le but est de promouvoir l'image des vins chiliens et de leur paysage.

Le paysage viticole chilien constitue un véritable spectacle du fait de sa situation. Entre le Pacifique à l'ouest, la Cordillère des Andes à l'est qui culmine à 6958 mètres au Mont Aconcagua, le désert d'Atacama au nord et les landes inhospitalières de la Terre de Feu au sud, ce paysage fait figure d'oasis. Il s'agit d'un vignoble de plaine et de plus en plus de piémont dans la mesure où il s'insinue dans les vallées andines que l'on peut diviser en huit grandes vallées viticoles du nord au sud : les vallées de l'Aconcagua, de Casablanca, du Maipo, de Rapel, de Curicó, de Maule, d'Itata et Bio-Bio. Plus ou moins élevés en altitude, caractérisés par un relief colinéaire ou soumis aux influences océaniques, les vignobles appartiennent tous à un climat de type méditerranéen avec concentration saisonnière des précipitations et fort ensoleillement, ce qui permet un développement optimum de la plupart des cépages dont le chardonnay, le cabernet-sauvignon et le « pais » sont les plus représentatifs.

A plus grande échelle, ce sont d'immenses parcelles qui s'offrent au regard de l'observateur, caractéristiques de la structure latifundiaire américaine et symptomatiques d'une époque où de gros investisseurs, comme Miguel Torres, rachètent des centaines d'hectares pour y établir une viticulture moderne et productiviste. Si pendant longtemps le mode de conduite de la vigne était le *parronal*, ou palissage en hauteur de type pergola, afin de lutter contre un ensoleillement parfois trop fort, de plus en plus, c'est l'approche basse qui semble être privilégiée. Il faut y voir l'influence du savoir-faire bordelais représenté notamment par la maison Mouton-Rotschild au sein du domaine Almaviva ainsi que le développement de l'irrigation et de la nutrition des vignes par la technique du goutte-à-goutte. Celle-ci, combinée à une importante concentration des ceps qui peut aller jusqu'à 5000 plants par hectare, est à l'origine d'un vignoble à très fort rendement. Il en résulte un paysage viticole vaste mais également très dense sillonné de larges chemins d'exploitation destinés à la circulation de puissantes machines viticoles, d'entrepôts et d'immenses *bodegas*. Sur le modèle bordelais se développe depuis une vingtaine d'années la dénomination de « château » dans les domaines viticoles chiliens. Elle s'accompagne, pour la justifier, de la construction de grandes demeures à l'architecture coloniale ou autochtone, généralement dotées d'une tour comme au Château de Los Boldos du Domaine Massenez dans la vallée du Rapel. Le paysage viticole chilien, outre ses indéniables particularités naturelles, est donc également un paysage d'importation culturelle et culturelle. Comme R. Dion l'a écrit dans son *Histoire de la vigne et du vin en France* :

²³ I « *Oh Chili, long pétale,/ de mer, et de vin et de neige* » dans *La Vigne et le vent*.

«Les lieux où la facilité naturelle du débit des vins récompense les soins consacrés à l'agrandissement ou à l'amélioration du vignoble sont les seuls où l'on puisse voir la vigne occuper le grand nombre des travailleurs de la terre, imposer certaines dispositions au plan des maisons rurales, régler l'espacement des agglomérations, en un mot créer une atmosphère sociale et un paysage.» Bien que cette affirmation date un peu, on doit reconnaître sa pertinence à propos de la situation au Chili et constater qu'atmosphère sociale et paysage émergent depuis une vingtaine d'années au pied de la Cordillère. Le paysage n'est pas figé dans le temps et dans l'espace ; il est en constante évolution.

« La vigne est fort ancienne au Chili », (Charles Wiener, 1888, *Le Chili et les Chiliens*). Ce sont des missionnaires jésuites comme Juan Jufre de Loyasa y Montesa ou Francisco de Corobantes, qui l'introduisirent aux alentours de Santiago dans les années 1550. Le vin de messe et donc la vigne étaient en effet indispensables à l'exercice du culte. La culture des cépages « misión » ou « pais » s'étend jusqu'aux limites de l'oekumène chilien en même temps que progresse la religion catholique dans la région. Le paysage viticole se présente bien comme la conjonction d'atouts naturels et d'apports culturels. En 1675 cependant, Philippe II, roi d'Espagne, inquiet de l'ampleur de la production chilienne nuisible au commerce de la Couronne, ordonne l'arrachage des vignes. Il s'ensuit la rétraction du vignoble chilien sans toutefois que *Vitis vinifera* disparaisse complètement du paysage chilien. Le vignoble chilien connaît sa première révolution dans les années 1850 avec l'introduction de cépages français : côtes, cabernet, merlot, pinot, sauvignon, sémillon ou riesling. L'amélioration de la qualité, la préservation face aux ravages du phylloxéra, l'augmentation de la production font entrer doucement la consommation de vin dans le paysage alimentaire quotidien des chiliens. Quarante mille hectares en 1900, 108000 en 1938 : la vigne a trouvé terroir à son goût et le vin des papilles à ses saveurs. C'est ainsi que de 1938 à 1974, on gèle officiellement la plantation de vigne et on limite la production annuelle à 60 litres de vin par habitant pour des raisons de santé publique. Le paysage viticole chilien en sort moribond et atteint mais, il renaît une fois encore de ses cendres en s'appuyant sur les acquis de la tradition offerte par la maison Concha y Toro et de la modernité apportée par les investisseurs européens et américains. Peut-être davantage qu'ailleurs, ou du moins y est-ce plus visible car la vigne y est une plante allogène, le paysage viticole chilien est un palimpseste de différentes cultures.

« *Creemos ser pais/ y la verdad es que apenas somos paisaje* »²⁴. Pour répondre au poète chilien Nicanor Parra, on peut affirmer qu'il existe en tout cas un véritable paysage viticole au Chili. Plantations de « rauli », le hêtre du pays qui sert à fabriquer des barriques, ou de « quillays » dont l'écorce sert à fabriquer du savon, eucalyptus et chênes-liège que l'on exploite de moins en moins pour la fabrication des bouchons puisqu'on leur substitue les capsules, ce paysage naturel tend à disparaître en faveur d'une véritable monoculture de la vigne. Faut-il voir dans les immenses *bodegas* qui viennent rompre la monotonie de cette « mer de vignes » ou dans la présence de ces vigneronnes à cheval qui rappellent les *gauchos* de la pampa, l'identité propre du paysage viticole chilien? Culture importée par la colonisation, développée en partie grâce aux capitaux étrangers et vouée en majorité à l'exportation, le paysage viticole est sans nul doute au cœur du territoire du Chili ou en tout cas de son économie. Reste à savoir si ce paysage et son produit, le vin, font partie à part entière du paysage mental des chiliens qui consomment davantage de la bière et du *pisco*. Les artistes chiliens représentent d'ailleurs peu leur paysage viticole. Une mention spéciale doit cependant être attribuée aux poètes Pablo Neruda et Nicanor Parra. Laissons à ce dernier le soin de conclure comme dans son poème « *Coplas del vino* » extrait de *La Cueca larga*: « *El vino es todo, es el mar/ Las botas de veinte leguas./ La alfombra magica, el sol/ El loro de siete lenguas.* »²⁵

²⁴ « *Nous croyons être un pays/ mais la vérité, c'est que nous sommes à peine un paysage* »

²⁵ « *Le vin est tout, c'est la mer / Les bottes de sept lieues. / Le tapis volant, le soleil/ Le perroquet polyglotte.* »

LES PAYSAGES VITICOLES DE XERES

*Prof. Yves Luginbühl, UMR LADYSS CNRS, France
luginbuh@univ-paris1.fr*

A l'extrême sud-ouest de l'Andalousie, les vignobles de Xérès ou Jerez ou Sherry produisent des vins dont la réputation est mal répartie : fort appréciés des Anglais, peu connus des Français, encore moins des pays d'Europe centrale et du sud-est européen. Des vins originaux cependant, qui sont élevés dans des paysages non moins singuliers, mais entourés de mythes célèbres dont l'un a fait le tour du monde grâce à Prosper Mérimée et à Georges Bizet : Carmen, la provocante cigarière de la Manufacture des tabacs de Séville, qui suscita l'aventure amoureuse tragique où s'affrontèrent Don José et Escamillo, torero issu des mêmes terres que les Fino, Oloroso et surtout la troublante Manzanilla.

Il est effectivement difficile de dissocier ces vins des exubérantes traditions festives andalouses, bien qu'ils connaissent également l'ambiance plus réservée et feutrée des salons du Royaume Uni. Les vignobles de Xérès croissent sur les terres où est né le flamenco, la corrida, et où règne en été une chaleur torride que ne peut apaiser qu'un verre de Fino bien frais. Entre les collines qui entourent la ville de Xérès et l'embouchure du Guadalquivir, c'est là que s'étendent les immenses parcelles viticoles des grands bodegeros, souvent également éleveurs de toros bravos : paysage d'une amplitude impressionnante, sur des reliefs doucement arrondis et sur des terres blanches. Parcelles interrompues ça et là lorsque la terre devient plus sombre et reçoit alors les vastes champs de céréales, de betteraves ou de tournesol. Cette alliance de vignes et de cultures industrielles est par endroits suspendue par d'immenses prairies parsemées de chênes verts ou de chênes lièges destinées notamment à l'élevage des taureaux. Le vignoble s'étend sur un territoire vaste de 800 km² environ mais se répartit en quelques noyaux plus resserrés autour de la ville de Xérès, de Trebujena, de San Lucar de Barrameda, de Chipiona, de Rota, de Puerto de Santa Maria, et de Chiclana.

Le vignoble n'est donc ni homogène ni compact, il est le plus concentré dans sa partie centrale, au Nord-Ouest de Xérès où chaque colline porte un nom de vigne et non de cru qui ne renvoie pas à un vin précis, les vins de Xérès étant, comme en Champagne des vins d'assemblages. Mais en dehors de ce noyau de vignes là-bas célèbres et réparties en « pagos », comme Añina, Macharnudo, Carrascal, Balbaina, ce sont souvent des parcelles viticoles parsemées sur les croupes des collines en raison de la terre qui les accueille et donne aux vins sa qualité : l'albariza, marne calcaire pulvérulente blanchâtre, dont l'épaisseur peut atteindre 8 mètres et possède la particularité de constituer une réserve hydrique protégée par une sorte de croûte de 10 à 20 centimètres qui se forme à la surface par évaporation. Cette albariza est le plus souvent située sur les sommets des collines et sur leurs flancs, répartition qui explique la localisation des vignes, alors que les sols bruns profonds se concentrent dans les basses terres et sont plus propices aux cultures herbacées industrielles. Ailleurs ce sont aussi des terres sableuses ou argileuses qui sont exploitées aux fins de production viticole, avec des vins parfois un peu différents. Le vaste mouvement d'extension que le vignoble a connu dans les années 1970 et 1980 a contribué à une dissémination des parcelles en dehors des noyaux anciens.

La diversité s'exprime également dans la variété des dimensions parcellaires : à l'approche des villes et villages, les grandes vignes²⁶ cèdent la place à un vignoble presque circulaire entourant le bourg : c'est le « ruedo » des petits viticulteurs, également ouvriers agricoles des grandes exploitations viticoles et agricoles. C'est là qu'ils produisent leur propre vin, en petite quantité pour leur propre consommation et en particulier pour participer aux nombreuses fêtes qui égrenent le temps du printemps à l'automne et où l'activité économique semble se ralentir. C'est également leur fierté, celle qu'ils peuvent afficher dans leurs coutumes d'accueil des étrangers auxquels ils offrent « una copa » de fino ou de manzanilla, et quelques fruits des arbres qui accompagnent souvent les petites vignes : pêches, abricots, amandes, oranges, grenades, notamment, complètent une alimentation encore souvent pauvre ; et parfois également, aux pieds des vignes, les viticulteurs sèment des fèves, des pommes de terre, des oignons, des poivrons ou des aubergines. Ces « ruedos » viticoles sont caractéristiques de l'Espagne latifundiaire et minifundiaire du sud. Les villages, ou plutôt les bourgs viticoles rythment l'espace du vignoble ; le terme de village, qui est censé traduire le terme de pueblo, est en fait impropre par rapport au sens commun que l'on donne à ce type d'établissement humain, puisque la plupart des pueblos viticoles andalous sont en fait des bourgs d'une population nombreuse, rarement inférieure à 10.000 habitants. D'origine romaine, ils se situent presque tous sur des collines, espacés de 20 à 25 kilomètres et reliés par des routes relativement rectilignes retraçant les anciennes voies romaines. De chaque pueblo, on peut voir la silhouette blanche du pueblo voisin surmontée des clochers des églises, au-delà des vastes champs et parcelles viticoles.

Le panorama du vignoble de Xérès ne saurait être complet sans une mention des bodegas, les caves, très différentes des caves à vin du reste de l'Europe puisque elles ne sont jamais enterrées ; ce sont de grands édifices rectangulaires au toit à double pente, parfois réunies en ensembles de bâtiments parallèles aux hautes fenêtres protégées par des grilles de fer forgé. Elles sont également souvent situées au sommet des collines, de manière à être rafraîchies par les vents marins de l'ouest et leur taille signale la puissance des grandes sociétés viticoles qui règnent sur le vignoble de Xérès. Mais leur plus grande densité se trouve dans la périphérie méridionale et occidentale de la ville même de Xérès : leurs frontons affichent les noms des grands bodegueros : Domecq, Gonzalez Byass, Harvey, Sandeman, Bobadillo, etc.

Le paysage du vignoble de Xérès se termine par la vallée du Guadalquivir, alors proche de l'Atlantique et qui paresse en méandres dans d'immenses marais. L'embouchure du fleuve ici grandiose sépare le vignoble du célèbre parc national de Doñana, grand relais des oiseaux migrateurs entre l'Europe et l'Afrique, parcouru par des cordons de dunes impressionnantes et mobiles séparant des forêts de pins parasols. Ici vit une faune abondante de cervidés et de sangliers, de lynx²⁷, de flamands roses (les « flamencos » en espagnol), d'oies sauvages ou d'une multitude de canards, grues, hérons, grèbes, qui sont désormais protégés mais ont permis une activité de chasse intense réservée longtemps aux grands propriétaires des vignes. Ce territoire de nature a été également longtemps un lieu de prélèvement de ressources naturelles pour les habitants pauvres du vignoble qui venaient y récolter les pignons de pins notamment qu'ils revendaient dans les pueblos environnant.

L'histoire du vignoble de Xérès est, comme pour de nombreux vignobles européens, liée à la colonisation romaine ; peut-être les phéniciens avaient-ils précédé les romains dans l'installation de la vigne en Andalousie, mais les traces sont difficiles à attester. La période de l'occupation arabe à partir du VIII^{ème} siècle, jusqu'au XIII^{ème} siècle, n'a cependant fait disparaître ni le vignoble, ni le vin.

²⁶ Il existe une parcelle de 400 hectares environ au nord du vignoble, près du mont Gibalbin, seule éminence qui émerge des collines proches du Guadalquivir, d'où la vue sur le vignoble et les marais est majestueuse.

²⁷ Ils sont en fait rarement visibles.

S'il semble qu'une partie des vignes était alors dévolue à la production de raisins de tables et raisins secs (« pasas »), il est sûr que certains des monarques des dynasties arabes qui ont régné sur l'Andalousie ne faisaient pas abstinence et aimaient faire partager le goût du vin à leurs hôtes et à leurs sujets. Il est vrai que parmi ces rois arabes, nombreux furent ceux qui ont développé en Andalousie et dans les territoires sur lesquels ils régnaient, une philosophie du bien-être où le plaisir de jouir des ressources de la nature avait une place de choix, comme les arts, ainsi qu'en témoignent les magnifiques monuments qu'ils ont laissés à Séville, Grenade ou Cordoue. Toujours est-il que la « Reconquista » de l'Andalousie par les rois catholiques et la prise de Xérès en 1264 a permis une nouvelle extension du vignoble²⁸. C'est en tout cas à cette époque arabe que fut fixé le terme arabe de Scherrisch qui a fourni ceux, anglais, de Sherry, espagnol, de Jerez.

C'est cependant plus tard, à partir du XVI^{ème} siècle qu'une nouvelle phase de réorganisation du vignoble a eu lieu, avec l'installation dans la région de grands négociants venus d'une part du sud-ouest français, comme la célèbre famille Domecq et d'autre part d'Angleterre, comme Harvey, Sandeman, William Humbert, etc. Cette implantation faisait partie de la stratégie commerciale de l'Angleterre qui contribua à développer l'exportation des vins de la façade atlantique vers le Royaume-Uni, et comprenant les vins de Xérès, Porto et Bordeaux. En réalité, l'organisation du commerce viticole entre Xérès et l'Angleterre fut stabilisée au XIX^{ème} siècle, 90% des vins exportés allant vers l'Angleterre, sous forme de moûts au début, aujourd'hui sous forme de vins.

Récemment, le vignoble de Xérès a connu des évolutions dues à la transformation technique et sociale. La distribution des vignes dans les parcelles, autrefois organisées selon les systèmes de Marco real (base carrée) ou Tresbolillo (base triangulaire) a presque disparu avec le palissage des ceps sur fils de fer. Il reste encore quelques vignes réparties selon l'ancien système dans les parcelles des petits viticulteurs âgés. Le cépage dominant est le Palomino²⁹, qui fournit de grosses grappes blondes que l'on exposait un moment au soleil sur des nattes avant le foulage et le pressage pour augmenter la teneur en sucres. C'est également dans cette période récente qu'aux grandes bodegas privées se sont ajoutées les coopératives rassemblant les petits viticulteurs que le régime franquiste a favorisées pour calmer les luttes des vigneron et ouvriers agricoles pauvres contre le pouvoir exorbitant des latifundiaires. Ces coopératives se sont inscrites dans le paysage des pueblos où se remarquent leurs chais souvent identiques aux grandes bodegas privées : c'est là que l'on élève quelques marques réputées de Manzanilla, comme la Guita.

Les vins de Xérès sont relativement uniques dans leur mode de vinification. Il s'agit effectivement de vin vinés, fait de moût auquel on ajoute de l'alcool pour stopper la fermentation et qui explique le degré élevé d'alcool (15 à 25°). Il existe en fait plusieurs types de vins, le plus connu étant le fino³⁰, vin sec d'une couleur jaune pâle, les olorosos, plus ambrés et fruités à la saveur de noix, les amontillados presque noirs, les cream, rayas, palo cortado et la manzanilla, vin sec et très pâle, exclusivement produit à San Lucar de Barrameda à l'embouchure du Guadalquivir, dont le goût très légèrement boisé provient de l'exposition des caves (comme celles de Barbadillo) aux embruns de l'océan proche qui agissent sur le bois des tonneaux.

²⁸ Le nom de la ville de Jerez de la Frontera vient de cette reconquête par les rois catholiques, la ville marquant la frontière entre le monde musulman et le monde catholique ; elle prit définitivement fin avec la chute de Grenade en 1492 et la fuite de Abû 'Abd Allâh, plus connu sous le nom de Boabdil, dernier roi maure d'Andalousie.

²⁹ D'autres cépages sont cultivés, mais en faible proportion, le Palomino représente environ 90% des ceps.

³⁰ Parfois appelé Palma dans le commerce d'exportation.

Aucun vin de Xérès n'est millésimé : tous sont produits dans un système particulier, dénommé Solera, qui procède d'une permutation et d'un mélange de vins relativement âgés aux nouveaux vins et qui peut s'étaler sur une durée variable d'années (en général 5 ans). Certaines caves conservent des vins dont l'origine remonte au XVIII^{ème} siècle et qui peuvent être utilisés pour « enrichir » un vin neuf. Ce système de solera se manifeste par l'entassement impressionnant des tonneaux dans les caves sur de grandes longueurs et plusieurs rangées en hauteur, qui contribue à faire de ces caves de véritables cathédrales du vin. Les tonneaux ne sont jamais remplis totalement, pour permettre le développement d'une moisissure blanche, la « flor » à la surface du vin qui poursuit une fermentation continue, que l'on retrouve dans le Jura pour le vin jaune.

Goûter le vin à Xérès est un cérémonial auquel le capataz (maître de chais) se livre avec plaisir, lorsqu'il plonge d'un geste rapide la « venencia » dans le tonneau et verse en un jet élevé le vin dans une caña, verre qui était à l'origine un tronçon de tige de roseau ou de bambou, dont la base était formée par le nœud. La plongée rapide de la venencia dans le tonneau est destinée à éviter de ramener la flor dans le verre de dégustation.

Ces vins de Xérès ont un goût particulier qui est assez éloigné des autres vins et qui surprend le profane. Mais les Anglais, Hollandais et évidemment les Espagnols l'ont adopté comme un vin d'apéritif prisé. Shakespeare a glorifié le Xérès dans les paroles de Falstaff, dans la tragédie du roi Henry IV :

« Un vin de Xérès a un double effet. Il vous monte au cerveau, y dessèche toutes les sottises, stupides et âcres vapeurs qui l'environnent, le rend sagace, vif, inventif, et le remplit de conceptions légères, ardentes et délectables, lesquelles, transmises à la voix, à la langue qui leur donne naissance, deviennent d'excellentes saillies. La seconde propriété de votre excellent Xérès est de réchauffer le sang, qui auparavant froid et rassis, laissait le foie blanc et pâle, ce qui est l'insigne de la pusillanimité et de la couardise (...) »³¹

La capacité du Xérès à procurer la « alegria » au buveur ne se démentit pas aujourd'hui avec son usage parfois immodéré lors des ferias andalouses et du pèlerinage du Rocio de la Pentecôte, dont plusieurs des Confréries, partant du vignoble de Jerez, traversent le Guadalquivir pour cheminer vers l'église célébrant l'apparition de la Vierge Marie. Le chemin que parcourent les pèlerins, entre les pins parasols et les dunes de Doñana, est parsemé des bouteilles vides de fino et de manzanilla qui allient à la ferveur religieuse la joie de chanter et de danser les sévillanes : l'allégresse est alors dans tous les esprits et dans tous les corps, le paysage soigneusement cultivé du vignoble se joint à celui, sublime, d'une nature majestueuse.

³¹ Shakespeare, Œuvres complètes tome I, Henry IV, acte IV, scène III, La Pléiade, Paris, 1959, page 731.



Ruedo de petites parcelles du vignoble de Xérès



Grandes parcelles sur terres d'Albariza, Xérès



Accès à un grand domaine viticole, au sommet de la colline, une bodega



Marais du Guadalquivir, parc national de Doñana , proche du vignoble de Xérès



Route rectiligne sur les traces d'une voie romaine ; à gauche, bodega au milieu des vignes, Xérès



Les grands Pagos (« crus ») de Xérès, à l'ouest Jérez de la Frontera



Nouvelles caves à Jerez de la Frontera

THE NAPA VALLEY: AN EMBLEMATIC CALIFORNIA COASTAL VALLEY VINEYARD LANDSCAPE (USA)

(NAPA VALLEY : UN PAYSAGE VITICOLE EMBLÉMATIQUE DE VALLÉE CÔTIÈRE
DE CALIFORNIE, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE)

Richard Mendelson, Esq., rpm@dpfnapa.com
Deborah Quick, Esq., DQuick@dpfnapa.com
Dickenson, Peatman & Fogarty, www.dpfnapa.com

INTRODUCTION

California's Napa Valley, situated at the northern end of the San Francisco Bay and 30 miles from the Pacific Ocean, is the most famous wine appellation in the United States. This small valley, 35 miles long and five miles wide at its broadest point, has produced some of North America's finest wine grapes from the 1850s to the present. Today it contains approximately 43,000 acres of vineyards along the valley floor, in the foothills and mountains flanking the main valley, and in the sub-valleys in the eastern part of Napa County.

The uniqueness of this vineyard landscape is determined, in large part, by the great richness and variety of its geology, soil types, micro-climates and topography. The recognition of the Napa Valley as an American viticultural area in 1981 and the subsequent establishment of 12 sub-appellations wholly within the Napa Valley³² are evidence of this diversity.

The Valley's long history as a North American wine producing region is reflected in the integration of wineries of all sizes and ages into the vineyard landscape. From the earliest days of winemaking in the Valley, European immigrants and European winemaking traditions have played a formative role in the Valley's development. The broad range of architectural styles of the Valley's wineries demonstrates the diverse, multicultural contributions made over many generations.

The Valley's vineyards and wineries have maintained a remarkable continuity in the face of cyclical market forces, recurrent threats from vine pests and diseases and the unique North American experience of Prohibition. The continued vitality of the Valley's wine economy and the contributions made by countless immigrants to the vineyard landscape that supports that economy represent an outstanding example of a North American vineyard landscape.

The Valley is directly impacted by its proximity to a major urban center, the San Francisco Bay metropolitan area. It is likely that only the highest quality grapes, capable of making wines of exceptional quality, had any chance of inspiring the political actions necessary to protect this irreplaceable vineyard resource from unchecked suburban development³³ and rampant tourism.

³² In 1978, the U.S. government began the process of recognizing American viticultural areas ("AVAs"), defined as delimited grape growing regions with geographical features (soil, climate, elevation, physical features, etc.) that distinguish the area viticulturally from surrounding areas. 27 CFR 4.25a(e)(1); 27 CFR 9.3, et seq. An AVA can be used on a wine label if, inter alia, at least 85% of the grapes in that wine were grown inside the AVA.

³³ California has lost many of its historically important coastal vineyard landscapes to urban and suburban expansion, among them the vineyards of Santa Clara, Alameda and Los Angeles counties. The central coast vineyards of Sonoma, Contra Costa, Santa Barbara, Monterey and San Benito counties are all threatened by urbanization.

The Valley's vineyard landscape benefits from some of the United States' earliest agricultural land protection laws and regulations.

A CENTURY AND A HALF OF GRAPE GROWING AND WINE MAKING

Vineyards were introduced to the Valley with the earliest European settlement and within a half century came to dominate the Valley's landscape, as they do to this day. The first vines were planted in the Napa Valley sometime between 1838 and 1845 by settler George Yount. (Heintz, 1990, 25, 29) The discovery of gold in the Sierra foothills in 1848 brought a vast number of immigrants to California, including many from the wine grape growing regions of Europe, particularly France and southern Germany, who had familiarity with, and direct knowledge of, wine grape growing and winemaking. Thirsty miners, packed into the new city of San Francisco, provided a ready market for domestic wines. By the mid-1850s, there were regular, commercial shipments of wine from Napa to San Francisco. (Heintz, 1990, 45). The completion of a railroad the length of the Valley, from the city of Napa to the town of Calistoga, in October, 1868, accentuated the easy accessibility of the Napa Valley to the growing city of San Francisco.

Vineyard and winery development increased during the 1870s and early 1880s until, in 1884, the relatively small County of Napa surpassed Los Angeles County as the state's leading producer of dry table wines. (Heintz, 1990, 176). By 1886 the Valley had an estimated 175 wineries. The vast majority of the early vineyards in the County were planted on the Valley floor, but as early as the 1870s, some vineyardists planted hillside vineyards, seeking higher grape quality. The Valley's reputation for fine wines spread around the country and the world. At the 1889 Paris World's Fair, the Valley's wines captured 20 of 34 medals awarded to California wines. (Heintz, 1999, 149).

Phylloxera ravaged the Valley's vineyards in the 1880s and 1890s. Although resistant rootstocks were identified and vineyards were replanted beginning around the turn of the century, the specter of Prohibition presented yet another threat to the wine economy. In 1919, the 18th Amendment to the United States Constitution was passed, forbidding the manufacture, sale or transportation of alcoholic beverages. Interestingly, viticulture continued during Prohibition, with grapes sold and shipped by rail to home winemakers (each family was allowed to make 200 gallons for its own use).

The 21st Amendment to the United States Constitution ended Prohibition in 1933. Yet the revival of the United States wine industry was slowed by World War II. Only three new wineries opened their doors in the Napa Valley between the end of Prohibition and 1966. Since that time, however, the Valley's wine economy has burgeoned. Today the Valley is home to more than 300 wineries.

GEOGRAPHIC SPECIFICITY AND VITICULTURAL UNIQUENESS

The complex geology of the Napa Valley is, in large part, determined by its location on the seismically unstable western edge of the North American continent. The Franciscan Formation, the Great Valley Sequence and the Napa Volcanics make up most of the bedrock elements that determine the chemical and mineral elements of the Valley's soils. Seismic forces along the San Andreas fault brought these three elements together and formed the Mayacamas and Vaca Mountains that border the main valley on, respectively, its western and eastern sides. The chemical and mineral content of the bedrock affects not only the nutrient status of soils, but also their ability to retain water and the chemical content of the groundwater upon which most of the Valley's vineyards depend for irrigation. (Swinchatt,2002).

The extreme variety of the 33 distinct soils series which have evolved from these bedrock components are attributable to the complex interplay of the Valley's varied topography, climate and biological resources. (Skinner, *Soils*, 2003). The small size of the Valley accentuates the effect of its topography in relationship to the climate.

Climate in the Valley varies along a complex set of variables. These include the marine influences of the San Francisco Bay and Pacific Ocean to the southwest of the Valley, most marked in the Carneros region, and elevation variations from the Valley floor to the crests of its mountain ranges. In general, warm dry summer daytime conditions are regularly followed by the influx of a cooling marine fog layer at the close of each day. A dry season extending from April to November each year allows vineyardists to carefully calibrate the water stress of the vines, adding another tool to determine grape quality. (Skinner, *Weather*, 2003).

Because of the wide range of viticultural conditions and the lack of any governmental controls over grape varietal selection, the Valley is home to a wide array of grape varieties, including principally Cabernet Sauvignon (16,716 planted acres in 2002) and Chardonnay (7,778 planted acres in 2002).

LEGAL PROTECTIONS

A series of national, regional and local laws and regulations ensure the conservation of the Napa Valley vineyard landscape in the face of intense pressures from urbanization and tourism.

In 1965 a California law created a mechanism for individual counties to protect agricultural land through controls on local property taxation. In order to enact these protections, counties were required to establish "Agricultural Preserve" districts, which Napa County did in 1968. The Agricultural Preserve still covers most of the Valley floor, preventing individual parcels of less than 40 acres from being created and allowing property owners to pay taxes based upon the value of the land as farmland, rather than as land available for subdivision and urban development. In addition, most of the foothills and mountain lands of the county are zoned as Agricultural Watershed districts and are subject to a minimum parcel size of 160 acres, which further restricts residential development potential in the county.

In 1982 Napa County established urban growth boundaries which limit the development of urban infrastructure outside established municipal boundaries. In 1990 the voters of the county adopted, by initiative, restrictions on the conversion of agricultural land to urban uses, requiring until the year 2020 a county-wide vote on every proposal to convert an agricultural parcel to a non-agricultural use. In the same year, County government began to regulate more closely the establishment of new wineries and the expansion of existing wineries, restricting their commercial and industrial operations on agriculturally zoned lands, thus further protecting the Valley from encroaching urbanization and from the pressures of tourism.

In 1991 agriculturalists and environmentalists worked together to put in place regulations designed to minimize the environmental impacts of vineyard development. Inspired by the continuing development of hillside vineyards, these local regulations mandate the inclusion of erosion control measures, riparian and wildlife corridors and other environmental controls in vineyard development and operations.

In 2003, the Napa Valley Vintners Association, which includes 220 Valley wineries as members, commenced a groundbreaking, voluntary certification program whereby any winery can use a “100% Napa Valley” logo on wine produced and bottled in the Napa Valley from 100% Napa Valley grapes. This 100% standard for Napa Valley origin is stricter than applicable federal law and serves as a guarantee of authenticity for wine consumers.

CONCLUSION

Napa Valley supports a thriving, agriculturally based economy in close proximity to a major urban center. The Valley is at the forefront of the movement to preserve and protect vineyards from the pressures of urbanization and tourism. The Valley also is leading the way to ensuring that vineyard development and operations are environmentally sensitive.

SELECTED BIBLIOGRAPHY:

Deborah L. Elliott-Fisk and A. C. Noble, Evaluation of the Effects of Soil and Other Geographical Parameters on Wine Composition and Flavor: Napa Valley, California, *Actualities Oenologiques* 89, 4 Symposium International d'Oenologie, pp. 37-45 (1990 Dunod, Paris).

Deborah L. Elliott-Fisk, *Viticultural Soils of California, with Special Reference to the Napa Valley*, *Journal of Wine Research*, Vol. 4, No. 2, pp. 67-77 (1993).

William Heintz, *California's Napa Valley: One Hundred Sixty Years of Wine Making*, (1999 Scottwall Associates, San Francisco).

William F. Heintz, *Wine Country: A History of Napa Valley*, (1990 Capra Press, Santa Barbara).

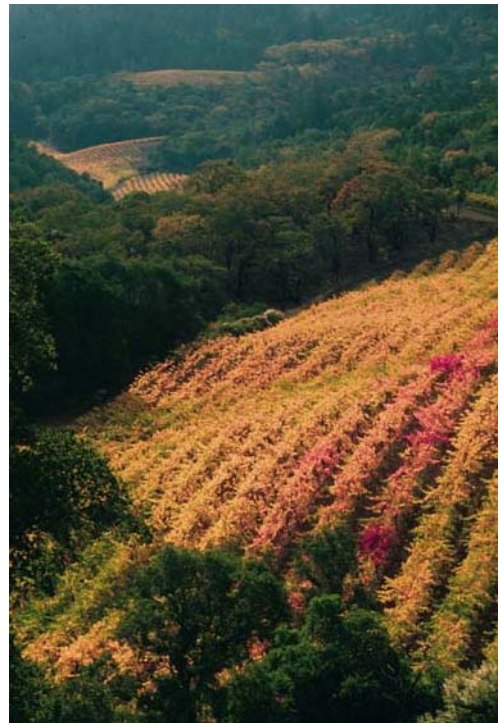
Paul W. Skinner, *Soils and Wine Grapes in the Napa Valley*, (2003 Terra Spase, St. Helena).

Paul W. Skinner, *Weather and Wine Grapes in the Napa Valley AVA*, (2003 Terra Spase, St. Helena).

Jonathan Swinchatt, *The Foundations of Wine in the Napa Valley: Geology, Landscape & Climate*, (2002, Earth Vision, Cheshire, Connecticut).

California Land Conservation Act of 1965, Statutes 1965, Chapter 1443. Codified at California Government Code Section 51200 *et seq.*

Ordinances of the County of Napa codified at Napa County Code, Title 18. Available online at <http://www.co.napa.ca.us/search/Code_Search.asp?LID=495>



LE PAYSAGE SINGULIER DU CRU BANYULS DANS LES PYRÉNÉES ORIENTALES (FRANCE)

*Sébastien Giorgis, architecte paysagiste
contact@agence-paysages.fr*

À l'extrémité orientale des Pyrénées, le massif des Albères plonge dans la Méditerranée, offrant un paysage singulier et unique, support d'un vin doux naturel réputé, le cru "Banyuls" dont les seules communes de Banyuls, Collioure, Port-Vendre et Cerbère bénéficient de l'Appellation.

UN VIGNOBLE ANTIQUE

Ce sont les Phéniciens et les Phocéens à la recherche de gisements de sel qui, au VIème siècle avant J.C., apportèrent la vigne sur cette côte, attirés qu'ils étaient par la haute silhouette du Mont Canigou qui culmine à 2 780 mètres d'altitude, à seulement quarante kilomètres de la côte.

Faute de sel, c'est du fer qu'ils trouvèrent en quantité mais surtout, ils jugèrent le lieu propice à la culture du vignoble car répondant aux canons de la viticulture d'Asie mineure : des versants exposés à l'Orient, la proximité de la mer, la haute protection de la montagne (les Pyrénées) sur laquelle ils s'adosent. On sait peu de choses sur la localisation précise, la surface et la nature de ce vignoble antique.

Les premières mentions écrites sont beaucoup plus tardives, notamment un texte de 991 qui atteste³⁴ de la présence de vignobles à quelque 5 kilomètres du village de Banyuls. En revanche, on sait que, si la production de Banyuls au XIIème siècle était strictement familiale, celle de Collioure, 10 fois plus importante alors, était déjà autorisée à la vente. Le grand essor du vignoble de la côte Vermeille est dû aux Templiers qui, vraisemblablement, rapportèrent de leurs expéditions en Moyen Orient, la technique des terrasses soutenues par les murets de pierre sèche dont les historiens du paysage témoignent de l'existence en Palestine dès le VIIIème ou IXème siècle avant J.C. (alors que cette technique semble inconnue du monde grec et romain). Quelques données jalonnent l'histoire de ce vignoble : de 693 ha en 1729, il atteindra 2 500 ha juste avant la crise du phylloxera qui touchera ce terroir en 1865. En 1885, le vignoble de Banyuls est anéanti.

Aujourd'hui, après avoir atteint 3 000 ha au milieu de XXème siècle, le vignoble de Banyuls et Collioure représente 1 700 hectares et bénéficie d'une croissance de 25 ha par an.

UN TERROIR DIFFICILE POUR UN PRODUIT REPUTE

Le vignoble de Banyuls s'est implanté sur les versants à la mer du Massif des Albères, massif schisteux (cambrien) aux feuilletés riches en silicate qui lui confèrent une forte acidité. Le sol est très mince (10 à 20 cm parfois !), peu fertile, soumis à une forte érosion du fait de la pente qui atteint jusqu'à 40 %.

³⁴ R. RULL (cf. biblio).

Il s'étage depuis le niveau de la mer jusqu'à 450 mètres d'altitude et bénéficie d'un fort ensoleillement (supérieur à 325 jours par an) et d'une pluviosité rare mais violente (500 à 750 mm d'eau concentrée sur quelques orages d'automne et de printemps). Les ceps (40 ans d'âge en moyenne) sont plantés en foule, avec une densité de 6 000 pieds par hectare pour une productivité de 20 à 30 hl (1/2 litre par pied !). Le cépage principal du Banyuls est le Grenache (noir, gris ou blanc) qui produit le Vin Doux Naturel (VDN) qui en a fait la réputation.

Il est complété par le Syrah, le Mourvèche ou le Carignan qui entrent dans la composition de l'AOC Collioure (vins rouge et rosé). Le vin est élevé en foudres, en barriques, demi-muids ou en bonbonnes de verre.

La structure de la production a rapidement muté au cours de la dernière décennie ; abandonnant la logique quantitative au profit d'une logique qualitative en passant de 50 000 hl en vrac en 1988 à 25 à 30 000 hl en bouteilles aujourd'hui.

La qualité du cru "Banyuls" est reconnue institutionnellement de longue date : dès 1872, la loi Arago sur l'origine des vins doux naturels le protégeait. En 1903, la première "Appellation d'Origine Banyuls" est instituée et le cru figurait, en 1936, sur les premières AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) instituées.

Cette réputation et ces distinctions anciennes, l'évolution qualitative évidente de cette dernière décennie, s'accompagne d'une prise de conscience et de la montée d'une exigence nouvelle en matière de préservation d'un paysage remarquable et unique qui entre aujourd'hui dans le champ de préoccupation des viticulteurs.

UN PAYSAGE TRES SINGULIER

Il n'existe en nul autre lieu au monde, à notre connaissance, une telle architecture du paysage, qui combine avec une telle force et lisibilité, les grandes obliques et verticales des réseaux de maîtrise des eaux pluviales, avec les horizontales de murettes de soutènement à pierre sèche.

Ce système de drainage pluvial des versants suppose une maîtrise complète du foncier (s'agit-il d'un héritage des travaux des Templiers ?) que contredit un parcellaire contemporain extraordinairement morcelé (1 300 vigneron pour 1 700 ha). Mais peut-être s'agit-il aussi du résultat d'une organisation sociale très élaborée qui a permis les travaux à une telle échelle et avec une telle cohérence? Ce système combine des exutoires obliques par rapport aux courbes de niveau (les "agouilles" secondaires présentes sur les pentes supérieures à 15 %) avec d'autres (les agouilles primaires) qui sont perpendiculaires aux courbes de niveau, positionnées dans les vallons ou les paleo-talweg du versant. L'ensemble dessine une figure singulière qui évoque le trident d'un pied d'oiseau d'où lui vient son nom local "peu de gal" (pied de coq). Ces exutoires sont des ouvrages maçonnés, dont les parois latérales sont bâties à pierre sèche et le fond pavé, ce qui lui permet en même temps, de résister à l'érosion tout en permettant, il y a quelques années encore, aux mulets harnachés de se déplacer dans ce réseau continu à l'occasion des vendanges.

Le réseau de murs de soutènement à pierre sèche, soutenant les "feixas" de vigne, représente un linéaire de 6 000 km. Il contribue aussi bien à limiter l'érosion des sols, qu'à faciliter, en réduisant la pente des feixas, le travail manuel du vigneron, qu'à participer enfin au stockage de l'épierrement d'un sol si mince. Ces murs, en accumulant l'énergie solaire diurne, contribuent également au microclimat favorable à la production.

Les versants sont ponctués de petites architectures de pierre sèche, les "orris" vraisemblablement contemporains des terrasses, et de cabanons de vignes plus récents : les cabanons bleus.

LES ENJEUX DE L'EVOLUTION DE CE PAYSAGE : MENACES ET PROTECTION

Ces terrasses très pentues inaccessibles à la mécanisation classique ont longtemps été travaillées à la main (deux bêchages et un désherbage manuels par an). À partir des années 1950, le travail au mulet puis, dans les années 1960, au motoculteur léger (Agriette) se sont développés et parallèlement, les terrasses les plus étroites et irrégulières ont été supprimées afin de faciliter ces nouvelles techniques. À la fin des années 1960, l'introduction du désherbage chimique modifie une nouvelle fois les pratiques culturales, notamment en limitant l'érosion. En effet, le sol n'étant plus travaillé, une sorte de "mulch" de pierre s'installe, protégeant le sol de l'impact de la pluie et du ruissellement de surface. Cette technique est remise en cause aujourd'hui pour des raisons environnementales (pollution de la nappe), ce qui place le viticulteur devant un nouveau défi qui pourra avoir des conséquences importantes sur le paysage.

Un autre type d'évolution des techniques est à considérer au regard de l'évolution de ce paysage : autrefois réalisé pied par pied, le renouvellement du vignoble se fait aujourd'hui par l'arrachage de la totalité des pieds d'une parcelle, ce qui a permis, parfois au détriment du patrimoine de pierre sèche, un remodelage complet de l'architecture du versant réalisé au bulldozer. Soucieux de ces évolutions qui risquaient de nuire à l'identité forte et positive de leur patrimoine paysager, les viticulteurs développent aujourd'hui leurs travaux avec un matériel plus adapté à la pente comme à la présence des agouilles et des murets, la "pelle-araignée" introduite il y a une dizaine d'années, qui répond aux besoins de rénovation ou d'extension du vignoble tout en préservant la qualité de son patrimoine historique. Parallèlement au développement de cette forme de mécanisation douce, se sont mis en place des programmes de formation de "muraillers", techniciens spécialisés de la maçonnerie à pierre sèche qui assurent, dans le cadre de mesures agri-environnementales, les travaux de restauration nécessaire à la pérennisation de ce patrimoine fragile.

Un autre danger menace ce patrimoine : la pression foncière liée à l'urbanisation et au tourisme. La beauté de ces sites et paysages, la qualité du climat, le littoral, forment une grande attraction touristique. Des mesures très fermes ont été adoptées dans les règlements d'urbanisme des quatre communes et plus récemment (11 août 2003), l'État a mis en place une protection forte "d'inscription en site classé" des 3 400 hectares de site de Bailloury, qui s'ajoutent à des protections plus anciennes sur le littoral et à l'application des lois nationales dites "loi Littoral" et "loi Montagne".

Au-delà de ces protections, ce paysage est distingué au titre des "paysages labellisés" par le ministère de l'Environnement en 1993.

Le caractère singulier de ce paysage pose encore de nombreuses questions. En effet, l'histoire des paysages de terrasses sur le pourtour méditerranéen reste encore à écrire mais l'influence proche orientale apparaît très probable dans cette région. Le rôle joué à cet égard par les Templiers dans le développement de ce vignoble et sur cette forme paysagère est vraisemblablement déterminant.

Histoire du paysage vernaculaire, histoire du vignoble, histoire des échanges et des influences de civilisation du pourtour méditerranéen se combinent, ici, pour offrir un patrimoine paysager très surprenant dont on ne connaît pas d'équivalent.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Agence Paysages (GIORGIS. S, SIGG. K, 2003), *Paysages de vignoble en Languedoc-Roussillon* ; agence méditerranéenne de l'environnement, 65 p.

ALCARAZ F., 1997 – *Feixes, agouilles et peus de gall : le dispositif anti-érosion du vignoble de Banyuls. Étude des pratiques d'entretien des terrasses de culture.* – Montagnes médit., 5 : 11-26.

ALCARAZ F., 1999 a et b – *Les terrasses méditerranéennes, entre terroirs et paysages (nord-ouest du bassin méditerranéen).* Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, U.F.R. de Sciences humaines et sociales, Département de Géographie, thèse de doctorat de l'Université de Toulouse, Deux volumes, Volume I : 387 pp., Volume II ; 268 pp.

ALCARAZ F., 1997 c – *L'environnement et le paysage au secours de deux viticultures héroïques. L'évolution récente des vignobles en terrasses de Banyuls (France, Pyrénées Orientales) et des Cinque Terre (Italie – Ligurie).* - Sud Ouest europ., 5 : 83-92.

AMBROISE R., FRAPA P., GIORGIS S., 1987 – *Paysages de terrasses*, 1^{ère} édition, Aix-en-Provence, Edisud, 191 p.

CLAVEL. J, 1999, *Le 21^e siècle des vins de Languedoc, du monde gréco-romain à internet*, ed. Causse, 240 p.

LILIN Charles, 2001 – *Projet de règle technique pour l'aménagement du vignoble de Banyuls*, note personnelle, Montpellier.

MABY Jacques, 1997 – *Terroirs agressés : de la nature des agressions*, in colloque sur la protection des terroirs du Comité interprofessionnel des Vins Doux du Roussillon.

OLIVIER Guy – *Le paysage de terrasses du cru "Banyuls" (Pyrénées orientales) et son évolution*, dans www.pierreseche.com/terrasses_banyuls.htm, 1^{er} novembre 2002.

POIROT F., ROSAS C., DOURDAN A., GOYHENEX J.M. & PALAT P., 1974 – *Les vigneron sculpteurs de montagnes. I. Terres catalanes*, 5 : 32-49.

RON Z, 1966, *Agricultural terraces in the judean moutains*, Israël exploration journal, vol 16, n°1 pp33-49 et vol 16 n°2 pp 111-122.

RULL Roger, dans les actes du Congrès international : *Terroir, paysage et environnement méditerranéens en viticulture de montagne*, Banyuls, mai 2002



Le vignoble à la mer, le massif des Albères à l'extrémité orientale des Pyrénées



Le paysage strié des « peu de gal » (pieds de coq)



Un paysage totalement architecturé



Intersection d'une agouille secondaire et d'une agouille primaire



LE PAYSAGE DE LA CÔTE VITICOLE BOURGUIGNONNE (FRANCE)

*Prof. Yves Luginbühl, UMR LADYSS CNRS, France
luginbuh@univ-paris1.fr*

Taillée dans le calcaire, la côte viticole de Bourgogne s'étire presque indéfiniment depuis Dijon jusque vers Lyon, parallèlement à l'axe de la vallée de la Saône. Elle est constituée en fait de plusieurs « côtes » : de Nuits, de Beaune, chalonaise, mâconnaise, du Beaujolais. Ce sont les deux premières côtes, de Nuits et de Beaune, les plus illustres qui seront évoquées ici. Sur des versants recouverts par des éboulis de cailloux calcaires, les Romains ont installé ce vignoble illustre où peut-être a été acclimaté alors un cépage venu des Alpes voisines, le fameux Pinot, aux petits grains presque noirs.

Les vignobles de la Côte d'Or s'étendent sur un coteau tourné vers le sud-est, réchauffé dès le matin par les rayons du soleil levant et entaillé par des petites vallées nommées combes sur lesquelles s'ouvrent également d'autres combes secondaires : la situation de coteau y est ainsi multipliée – *Denique apertos, Bacchus amat colles*³⁵ – permettant à la vigne une exposition variée du sud-est à l'ouest, mais jamais au nord. Au-dessus du coteau, c'est-à-dire « la Côte », s'étend un plateau calcaire aux sols maigres et recouvert aujourd'hui de buis, d'épineux et de pelouses sèches alternant avec les murgers³⁶, tas de cailloutis souvent allongés, et les traces d'anciennes cultures : c'est « la montagne ». Plus à l'ouest, après une série de combes parallèles au coteau principal, une falaise abrupte de roches calcaires dures marque la limite du vignoble. C'est un système de failles qui a donné à cette « cuesta » cette configuration qui identifie deux ensembles viticoles, la Côte et les Hautes Côtes, limitées vers le nord dans la partie des Côtes de Nuits. Si, tout au long de l'histoire, les vins les plus réputés ont toujours été ceux de la Côte, avec des noms illustres, comme Chambertin, Romanée Conti, Vougeot, Corton, Pommard, Volnay, Meursault, Montrachet, le vignoble des Hautes Côtes a connu récemment une renaissance qui place ses vins en bonne place sur la palette des crus bourguignons.

Ce qui frappe surtout dans ce vignoble, c'est l'exiguïté des parcelles soigneusement entretenues, le plus souvent sans couvert végétal entre des vignes basses, et séparées parfois par des murets de pierres sèches : les clos. Les chemins d'accès sont étroits, laissant çà et là un emplacement au sol blanchâtre pour les manœuvres des tracteurs enjambeurs ou un murger recouvert de ronces. La Côte est une mer de vignes ; les villages de petites maisons vigneronnes ou de demeures bourgeoises se serrent dans leur espace pour éviter de consommer la bonne terre à vigne, mais ils sont nombreux, éloignés tout au plus de 2 à 3 kilomètres les uns des autres. L'habitat respire une histoire ancienne : quelques toits de laves, dalles extraites dans le calcaire feuilleté des montagnes rappellent l'époque médiévale, comme les églises du XII^{ème} ou du XIII^{ème} siècles. Certaines maisons vigneronnes sont rassemblées autour d'une cour qui était destinée aux opérations de préparation de la vendange et de la vinification : c'est là que l'on nettoyait les tonneaux, les bouteilles ou que l'on mettait en commun certains outils, un pressoir par exemple. On accède à chaque maison par un petit escalier de pierres sous lequel s'ouvre l'entrée de la cave, enterrée aux deux tiers pour réguler la température.

³⁵ Virgile : deux vers des Géorgiques, II. 112-113.

³⁶ Les historiens locaux se sont longtemps interrogés sur l'origine des murgers. Tous s'accordent aujourd'hui pour y voir le résultat de l'épierrement des champs.

Dans ce paysage qui donne l'impression, en été, d'être fortement végétal, lorsque les vignes sont en feuilles, bien que rognées³⁷ au cordeau, la pierre joue un rôle essentiel. Le calcaire qui forme le soubassement du vignoble a fourni les pierres pour la construction des caves et des maisons, des églises, des murs des clos, des moulins très nombreux à l'époque où la vigne n'était pas une monoculture et servaient à moudre le blé et le seigle de la plaine et de la montagne, à presser les noix pour leur huile, à fouler le chanvre cultivé dans les chènevières proches des ruisseaux. En hiver, l'alliance des constructions, des murets des clos et des lignes noires des vignes, donnent du vignoble une image graphique, rehaussée en temps de neige. C'est un paysage vivant, en particulier lors de la taille d'hiver, lorsque les vignes s'animent des fumées des brûlots de sarments ou lors de la vendange.

Le vignoble des Hautes Côte se distingue de celui de la Côte par des vignes hautes parfois, de manière à éloigner les bourgeons des sols plus froids et les préserver du gel de printemps, par un relief plus marqué et par une diversité de cultures plus grande ; mais les villages y montrent également de nombreuses petites maisons vigneronnes, les demeures bourgeoises y étant plus rares. Certains de ces villages sont logés contre la falaise des Hauts de Côte avec quelques habitats troglodytes.

Ce vignoble de la Côte de Bourgogne a connu une histoire longue et marquée par de nombreuses tensions entre ceux qui souhaitaient en être les maîtres. L'histoire est imprécise sur la période d'installation du vignoble, sans doute marquée par la colonisation romaine et la présence d'établissements dont les traces semblent avoir disparu. Certains vigneronns extraient cependant en des lieux précis lors des labours ou des replantations de vignes, quelques vestiges de ces constructions qui étaient vraisemblablement construites sur les coteaux ; ces travaux remontent à la surface, et les vigneronns les gardent jalousement : morceaux de mosaïques, ustensiles dont des verreries, pièces de monnaie datées. Mais le secret est bien gardé, car la présence avérée d'une villa romaine risquerait d'entraîner l'arrêt momentané de la viticulture sur une parcelle pour engager des fouilles archéologiques. Les villae romaines sont reconnues dans la plaine, mais pas sur les coteaux. Il est certain cependant que le grand axe Rhône-Saône qui conduisit les légions romaines de la Provence aux Flandres a joué un rôle essentiel dans le développement du vignoble bourguignon.

C'est plus tard, au Moyen-Âge, après une période de troubles postérieure à la chute de l'Empire où la vigne semble avoir reculé au profit de friches et de taillis mentionnés par Grégoire de Tours, que le vignoble se réorganise sous l'action des seigneurs, des évêques et des abbayes. Leurs possessions sont bien évidemment les meilleures terres des coteaux, comme celle de l'Abbaye de Cîteaux, dont le parcellaire des propriétés à Meursault est très précisément retracé dans le célèbre Atlas de Cîteaux, conservé aux Archives de Dijon. L'Evêque d'Autun était également un propriétaire important de la Côte de Beaune, comme les Hospices de cette ville, qui a conservé la tradition de la vente de ses vins à l'automne au profit des malades qui y séjournaient. Les Ducs de Bourgogne furent aussi des propriétaires actifs, défendant notamment dans l'ordonnance de Philippe-le-Hardi de 1395, la culture du noble Pinot contre le mauvais Gamay, cépage productif des pauvres qui recherchaient davantage la quantité que la qualité dans des vignes plantées sur la montagne ou dans la plaine. L'ordonnance réitérait l'interdiction de l'usage des engrais animaux dans les vignes, conseillait les murets des clos pour protéger les ceps de la voracité des chèvres et moutons qui pouvaient errer dans les chemins viticoles.

³⁷ Rogner : opération qui consiste à couper le feuillage excédentaire en été afin de concentrer la sève vers les grappes. Autrefois pratiquée à l'aide d'un outil manuel, cette pratique est désormais effectuée grâce à un bras de coupe articulé sur le tracteur.

Le XIV^{ème} siècle marque une première rupture dans cette structure de la propriété ; les bourgeois dijonnais, parfois déjà négociants, découvrent l'intérêt d'investir dans la propriété viticole en faisant le commerce du vin. Mais la seconde rupture intervient lors de la Révolution française met fin aux propriétés du clergé et des seigneurs. C'est à ce moment que certains noms réputés apparaissent (Vougeot, Conti, noms de familles bourgeoises riches de Dijon). Le vignoble est alors organisé autour de la propriété des négociants et des petits viticulteurs qui leur vendent leur vin en vrac et qu'eux-mêmes commercialisent surtout vers le nord de la France, le bassin parisien et surtout Paris (les grands vins de Volnay, de Pommard étaient très appréciés sur la table des rois déjà lors du Moyen Âge), vers les Flandres et la Belgique ou l'Allemagne.

La troisième grande rupture est celle du phylloxéra, où de nombreux négociants et propriétaires dijonnais ont abandonné l'idée de voir renaître un jour le vignoble complètement détruit. Ce sont alors les petits vigneron, qui cultivaient les montagnes et qui y pratiquaient une sorte de polyculture vivrière associée à la viticulture (souvent formée de plants de Gamay plus résistants au gel matinal et plus productifs) ont pu acquérir une partie des coteaux. Ils y sont désormais majoritaires, ayant finalement remporté la lutte qui avait opposé leur groupe à une succession de propriétaires favorisés et peu enclins à partager. Cette histoire est l'un des facteurs de la faible dimension des exploitations viticoles et de la multiplicité des parcelles.

Aujourd'hui, le vignoble des Côte de Beaune et de Nuits apparaît effectivement à travers une myriade de petites parcelles qui forment, vues des rebords des coteaux, une sorte de marqueterie soignée, reflétant parfaitement l'immense diversité des goûts des vins, cependant rassemblés dans un registre de saveurs spécifiques à la Bourgogne : chaque climat, nom donné à un lieu de production, fournit un vin particulier, à tel point que l'on dit que les viticulteurs, lors d'un achat, goûtent la terre pour apprécier le goût du futur vin qui sera susceptible d'y être produit. Une hiérarchie a été établie entre les diverses appellations, Bourgogne, communale, de premier Cru et de Grand Cru (ces deux catégories correspondant à un climat). Il est surprenant de goûter parfois des vins qui ont des saveurs assez différentes alors qu'ils ont été produits par un même viticulteur sur deux parcelles voisines ; encore plus différentes si les producteurs étaient eux-mêmes différents. Cependant, il est assez aisé, pour un palais un peu exercé, de distinguer les vins de la Côte de Nuits, fortement charpentés des vins de la Côte de Beaune, un peu plus légers et souvent marqués par des saveurs de fruits rouges.

Deux cépages sont autorisés par l'INAO. : le Pinot noir pour les vins rouges et le Chardonnay pour les vins blancs, tous deux suffisamment bien adaptés aux types de sols pour donner des crus réputés et mondialement connus. Cette réputation des vins de Bourgogne alimente une image régionale de bonne chère où se marient agréablement vins savoureux et cuisine traditionnelle bourgeoise également célèbre. Cuisine ayant permis l'installation de grands chefs cuisiniers qui ont su innover des recettes originales à partir de la cuisine bourgeoise de terroir.

L'image de la Côte viticole bourguignonne est, certes marquée par ses vins et sa cuisine, que recherche un tourisme fortement développé sur un axe majeur de communication entre la Méditerranée et le nord de l'Europe. Les paysages voisins de la Bourgogne y contribuent également, car ils renvoient à cette qualité culinaire et viticole : le Charolais, l'Auxois, notamment, et leur bocage verdoyant de haies basses taillées, où paissent les bœufs blancs à la viande renommée, contribuent également à cette culture où s'allient qualité des terroirs agraires et qualité des paysages.



Paysage de vignoble et sa montagne,
Pernand-Vergelesses, Bourgogne



Pernand-Vergelesses, Bourgogne



Vignoble de qualité, architecture et paysage
de qualité, Buxy, Bourgogne



Maison vigneronne, Saint-Romain, Bourgogne



Auxey-Duresses, village vigneron,
Côte de Beaune, Bourgogne



Une « cabotte », abri de vigneronns qui cultivaient la
montagne de la Côte de Beaune avant que leurs enfants
deviennent vigneronns du coteau, Bourgogne



Vue panoramique sur la Côte de Beaune, depuis les
falaises des Hautes Côtes : Saint-Romain, la montagne
d'Auxey-Duresses, Auxey-Duresses, Meursault,
Bourgogne

LE VIGNOBLE DE CHAMPAGNE (FRANCE)

*Aline Brochot, Laboratoire LADYSS - UMR 7533 du CNRS
abrochot@univ-paris1.fr*

Le vignoble de Champagne présente des caractéristiques originales à bien des égards.

Par son étendue et sa structure d'abord : la zone d'appellation « Champagne » comprend 320 communes et couvre environ 35,000 hectares, répartis dans les cinq départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne et de la Seine-et-Marne. Cependant, trois-quarts des superficies plantées se trouvent concentrés dans le département de la Marne, notamment sur le pourtour de la « *Montagne de Reims* », promontoire formé par la Côte de l'Île de France qui s'élève de 280 mètres au-dessus de la grande plaine de Champagne. La « *Vallée de la Marne* » qui l'entaille, la sépare de son prolongement naturel au sud, au relief moins marqué, la « *Côte des Blancs* ». Dans l'Aube, la « *Côte des Bars* », traversée par les vallées de l'Aube et de la Seine, présente un relief plus vallonné. C'est donc un vignoble relativement morcelé au sein duquel on distingue une vingtaine de petites régions viticoles aux conditions de reliefs, de sol et d'exposition variées.

Sa situation, à la limite septentrionale de la culture de la vigne en Europe, le soumet à une double influence climatique, océanique et continentale. La température moyenne annuelle ne dépasse pas 10,5°C, ce qui constitue la limite en dessous de laquelle la maturation des raisins n'est plus possible. Les vins de base ainsi produits présentent une spécificité particulièrement favorable à l'effervescence.

Une autre originalité réside dans la prédominance d'un sous-sol calcaire, composé de craies et de marnes, qui favorise à la fois une bonne régulation hydrique, mais aussi, lorsque la craie est affleurante, une réverbération qui vient pallier les effets d'un climat rigoureux dans la maturation des raisins. Trois cépages ont été adaptés à ces sols particuliers : le Pinot noir que l'on retrouve en majorité sur les sols marneux de la Montagne de Reims et de la Côte des Bars ; le Pinot Meunier implanté sur les sols à tendance marneuse, argileuse et sableuse de la Vallée de la Marne ; et le Chardonnay à raisins blancs qui repose préférentiellement sur la craie affleurante de la Côte des Blancs et du Sézannais.

Enfin, c'est aussi la taille de son parcellaire qui confère au vignoble de Champagne un caractère particulier. Constitué de quelques 250.000 parcelles d'une taille moyenne de 12 ares, c'est une marqueterie de vignes qui s'offre au regard en un jeu de lignes complexe qui épousent les ruptures de pente et dont l'impact visuel est encore renforcé par la marque très nette des chemins qui les délimitent.

Implantées majoritairement sur les coteaux orientés au sud, sud-est et est, à mi-hauteur entre la plaine et la forêt qui les couronne, autour des villages dominés par leur église, les vignes de Champagne composent ainsi une mosaïque de terroirs et de paysages variés auxquels les modes de conduite et les soins tout particuliers prodigués par les viticulteurs dans ce terroir exigeant confèrent un graphisme qui n'est pas, parfois, sans rappeler l'art du jardin « à la française ».

Le vignoble a connu de multiples évolutions et mutations avant de présenter son extension et son visage actuels.

Attestée depuis l'époque romaine, la culture de la vigne prend véritablement son essor au Moyen Age, principalement sous l'impulsion du clergé qui jouit de propriétés foncières importantes et qui constitue de grands domaines à proximité des villes épiscopales de Reims, Epernay et Chalons. Parallèlement, les abbayes bénédictines, fondées dans la Montagne de Reims, plantent aussi leur propre vignoble. Ainsi se constitue le noyau originel du vignoble de Champagne autour de la « Montagne de Reims », de la « Côte de Vertus » (aujourd'hui Côte des Blancs) et du vignoble de « la Rivière » (Epernay, Ay, Hautvillers). Le XIII^{ème} siècle voit l'apparition d'une petite viticulture populaire dans les communautés villageoises, ce qui contribue à augmenter sensiblement les superficies plantées.

Mais c'est à la fin du XVII^{ème} siècle, avec la « naissance » du champagne, que se produit la mutation décisive. Rapidement élevé au faîte de la renommée par l'entremise de négociants habiles et influents, le champagne va faire l'objet d'une demande en constante augmentation. Dès lors tout le vignoble se convertit à la production de vin effervescent, délaissant rapidement la production des vins rouges tranquilles. Les villes de Reims, Epernay et Ay, où s'implantent les grands du négoce, connaissent elles aussi des transformations importantes avec, jusqu'au début du XX^{ème}, le creusement de caves gigantesques et la construction des grandes maisons de champagne qui, transférant sur le terrain architectural l'âpreté de la concurrence commerciale qu'elles se livrent entre elles, rivalisent dans le monumental et la somptuosité. C'est là que réside l'originalité du vignoble de Champagne, plus que dans les villages où le type représentatif reste la ferme à cour carrée, fermée sur la rue par un porche, typique des régions de polyculture.

Cette mutation aura un impact très fort sur le paysage, en particulier du fait de la spécialisation de plus en plus poussée des exploitations agricoles. La petite polyculture-élevage qui prévalait est progressivement abandonnée, les vergers et prairies disparaissant au profit de la vigne ; et la pratique de la plantation en « rang » se généralisant, on abandonne la plantation en foule. Les superficies plantées connaissent une extension considérable et atteignent les zones périphériques de la vallée de la Marne, de la Montagne de Reims, du Sézannais, ou encore de l'Aube et de la Haute-Marne. Cette mutation s'achève avec la délimitation définitive de l'aire d'appellation d'origine contrôlée en 1927. Désormais, l'aire d'extension maximum du vignoble et les modes de conduite de la vigne sont fixés. Et c'est à une intensification et une densification que l'on assiste alors, encore accentuée après la Deuxième Guerre mondiale par la démocratisation de la consommation du champagne et « l'explosion » de ses ventes. Ainsi, en cinquante ans, de 1950 à 2000, la superficie totale du vignoble triple et passe de 11.000 à 33.000 hectares.

Mais cette intensification n'est pas sans conséquences ni sans susciter de réelles inquiétudes pour l'avenir du vignoble. En effet, si elle a effectivement contribué à construire, en surface, des paysages soignés et homogènes, elle a aussi généré, en profondeur, des risques de déstabilisation et de dégradation importants. La disparition progressive des bosquets et la rétraction de la forêt pour laisser place à de nouvelles plantations modifient encore aujourd'hui, non seulement les paysages, mais aussi les équilibres naturels et les effets régulateurs entre ces différents milieux. Le ravinement, l'érosion, les traitements phytosanitaires parfois agressifs sur des sols « à vif » entraînent des problèmes que les seuls viticulteurs sont désormais incapables de maîtriser. La préservation des sols et la mise en place de programmes de gestion hydraulique sont parmi les enjeux majeurs auxquels une solution globale doit être apportée.

Ainsi, soumis à des pressions extrêmement fortes, économiques, foncières, voire culturelles, pour satisfaire une demande toujours en augmentation, dans un espace qui ne l'est plus, le vignoble de Champagne et ses acteurs doivent trouver les voies et moyens pour assurer la pérennisation de ce patrimoine collectif et pour que ses paysages demeurent dignes de figurer parmi les plus emblématiques de la « planète-vin ».

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

BROCHOT Aline, "Le patrimoine dans les vignobles de Champagne et de Tokaj : représentations, pratiques, enjeux", pp. 415-432, dans : Gravari-Barbas Maria, Guichard-Anguis Sylvie (dirs.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*", Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2003, 943 p.

BROCHOT Aline, "Champagne : objet de culte, objet de lutte", pp. 75-90, dans *Campagnes de tous nos désirs : Patrimoine et nouveaux usages sociaux*, Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme - Ministère de la Culture/Direction du Patrimoine, 2000, 191 p.

BROCHOT Aline, CROS Zsuzsa, LUGINBUHL Yves *Analyse comparative de la construction sociale et territoriale du patrimoine dans les vignobles de Champagne et de Tokaj (Hongrie)*, Strates-CNRS/Ministère de la Culture-Mission du Patrimoine Ethnologique, 1997, 111 p. + annexes.

Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, *Les clés des vins de Champagne – Le terroir*, Epernay, 1998, 43 planches.

JOLYOT Michel, *Horizons de Champagne*, photographies de Michel Jolyot, Reims, Atelier Michel Jolyot Editions, 2000, 120 p.

PEROUSE de MONTCLOS Jean-Marie (dir.), *Guide du patrimoine de Champagne-Ardenne*, Paris, Hachette, 1995.

POMEROL Charles (dir.), *Terroirs et vins de France. Itinéraires oenologiques et géologiques*, Editions du BRGM, 1984, 343 p.

RENOY Georges, *Les mémoires du champagne*, Liège, Rossel Edition, 1983, 341 p.

ROCHARD Joël, STEVEZ Laurence, FOURNY Nadège, « Les paysages viticoles de Champagne », *Revue des Œnologues*, n° 105, pp. 1-3.

LES PAYSAGES VITICOLES DE SAINT EMILION (FRANCE)

Stéphanie Oulès, Ingénieur paysagiste, stephanie.oules@wanadoo.fr
Elodie Peyrussie, Ingénieur paysagiste, elodie.peyrussie@laposte.net
Photographies UNESCO

Saint-Emilion est une magnifique ville médiévale entièrement protégée par les Monuments Historiques et présentant un paysage unique de monoculture de la vigne. Elle attire chaque année de très nombreux visiteurs qui ne sont pas étrangers à la renommée mondiale du vin qu'elle produit. La région officielle de production viticole de Saint-Emilion couvre huit communes : Saint-Emilion, Saint-Christophe des Bardes, Saint-Etienne de Lisse, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent des Combes, Saint-Pey d'Armens, Saint-Sulpice de Faleyrens et Vignonet. Elles font partie de l'ancienne juridiction de Saint-Emilion établie au XII^{ème} siècle par Jean sans Terre, roi d'Angleterre, et inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO. Elle est délimitée au Nord par la Barbanne, un affluent de l'Isle, au Sud par la Dordogne, à l'Ouest par la région de Pomerol et Libourne, à l'Est par la région des Côtes de Castillon.

DESCRIPTION DU VIGNOBLE

(fig.1 et 2)

Le vignoble d'environ 5400 ha se déploie sur des terroirs d'une grande diversité. On distingue quatre zones principales :

- un plateau, constitué d'une succession de strates calcaires à astéries s'entrecroisant dans le paysage, qui s'étend tout autour de la ville de Saint-Emilion et sur une partie des communes de Saint-Christophe des Bardes, Saint-Hippolyte et Saint-Etienne de Lisse. En surface, le calcaire s'est transformé en un sol de cailloutis d'éclats calcaires mêlés à de l'argile de décalcification.
- les côtes argilo-calcaires assez raides qui entourent le premier plateau et s'étendent vers la Barbanne au Nord et la Dordogne au Sud. Sur les versants, les cailloutis ont été entraînés par gravité. Mêlés à la molasse du Fronsadais et à des sables éoliens, ils constituent de très bons sols parfaitement drainés. On peut identifier deux types de pentes composées d'éboulis : celles du nord, douces et entrecoupées de vallées et celles du sud, abruptes et plongeant dans la vallée de la Dordogne formant des vallées concaves. Cet ensemble produit des vins communément appelés *les côtes*. La zone aux pentes fortes, exposées plein sud et présentant des sols parfaitement équilibrés constitue la région la plus riche en Grands Crus tels que Ausone, Beauséjour, Bel-Air, Canon, Fourtet...
- la terrasse de graviers et de sables argileux, composée des anciennes alluvions de l'Isle, qui s'étend au Nord-ouest, vers les communes de Pomerol et de Libourne et produit des vins dénommés *graves* ou *sables*. Citons deux châteaux réputés : Cheval Blanc et Figeac.
- la plaine sablo-graveleuse qui couvre le Sud de la zone AOC vers la vallée de la Dordogne. Elle est moins propice à la vigne que les autres terroirs.

Le climat correspond parfaitement à la viticulture : des hivers doux et humides qui commencent assez tard dans l'année, des étés chauds et tardifs, des automnes ensoleillés favorisant le mûrissement du raisin. Le cépage dominant (à 60% environ) de Saint-Emilion est le Merlot qui a la particularité de mûrir précocement et d'engendrer des vins souples et d'une grande rondeur. Le cépage Cabernet franc représente 30 à 35% des cépages cultivés, le Cabernet Sauvignon 5 à 15%. Actuellement, les vignobles de Saint-Emilion produisent en moyenne 230 000 hectolitres de vin rouge par an, ce qui représente 10% de la production AOC de la Gironde. La vinification est caractérisée par une extraction intense de la couleur et des arômes contenus dans les pellicules et par une durée de cuvaison importante. Cette dernière permet l'assouplissement des tanins. Après fermentation, les vins de Saint-Emilion sont élevés en barrique pendant plusieurs mois. Ils sont depuis longtemps comparés à ceux de la Bourgogne.

Les exploitations viticoles de l'aire Saint-Emilion sont encore très familiales. Elles représentent presque un millier de domaines et sont de taille relativement faible de l'ordre de 7 hectares en moyenne. Le Château Ausone se distingue par la présence de caves sous ses vignes. Le château Cheval Blanc, quant à lui, est une maison soignée située au milieu d'un verger et qui ne laisse présager en rien la gestion d'un domaine de 35 hectares de vignes avec une prédominance des cépages Cabernet franc.

D'une manière générale le parcellaire est très morcelé. Ceci est dû, d'une part, à la diversité des terroirs et, d'autre part, aux partages successifs lors d'héritage depuis l'apparition du vignoble.

Finalement, le paysage de Saint-Emilion se révèle très soigné et bien entretenu.

QUELQUES ELEMENTS DE L'HISTOIRE DES VIGNOBLES DE SAINT-EMILION

Le vignoble de Saint-Emilion est le plus ancien de la région bordelaise. Le premier vignoble fut planté en 275 avant J.C. par Valerius Probus sous l'occupation romaine. Il l'obtint en greffant de nouvelles variétés de vignes sur la *Vitis biturica* qui poussait à l'état sauvage dans la région. C'est au cours du IV^{ème} siècle après JC qu'il acquit une renommée indéniable grâce au poète Ausone.

Les XII^{ème} et XIII^{ème} siècles ne démentent pas cette renommée et la qualité des vins de Saint-Emilion. Les vignobles produisaient en effet des *vins honorifiques* qui étaient présentés en cadeaux aux rois et aux personnalités importantes. Ils étaient contrôlés par une commission spéciale, la Jurade, qui accordait ou non cette appellation.

Au XVIII^{ème} siècle, la demande des consommateurs flamands engendra un accroissement de l'activité viticole et une reconnaissance accrue des vins de la région. En effet, la qualité des vins de Saint-Emilion permettait leur transport par bateau sans qu'ils tournent au vinaigre.

Ils obtinrent, en 1867, la médaille d'or de l'Exposition Universelle. Lors de l'édition de 1889, la plus haute distinction leur fut décernée : le Grand Prix Collectif.

TYPICITE DE L'ARCHITECTURE DE SAINT-EMILION

(fig.3, 4 et 5)

L'architecture et les monuments de Saint-Emilion sont marqués non seulement par son passé médiéval et Renaissance mais aussi par sa tradition viticole. On peut admirer les châteaux et demeures seigneuriales de différentes périodes ainsi que les « châteaux » des vignobles. Ils sont situés au centre de leur domaine.

Les châteaux Ausone et Canon datent du XVIII^{ème} siècle, les châteaux Cheval Blanc et Mondot du début du XIX^{ème}. Ils sont de style classique, sobre tandis que les plus récents, datant de la fin du XIX^{ème} début XX^{ème} siècle, tels que le château La Gaffalière, sont plus extravagants.

Les chais ont en général été construits dans les villages constitués de maisons de pierres datant du début du XIX^{ème} siècle et habitées par les ouvriers agricoles. Ce sont de grandes structures rectangulaires en général en pierre avec des toits de tuiles. Les galeries d'extraction majestueuses servent souvent de caves. Elles se situent au sein des domaines comme celles du château Ausone dans lesquelles on marche en ayant l'impression d'avoir des vignes qui s'enfoncent dans le plafond.

La célèbre église de Saint-Emilion est également une cave creusée dans la roche calcaire comme la plupart d'entre elles.

CLASSEMENT DES VINS DE SAINT-EMILION

Deux Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) peuvent être attribuées aux crus de Saint-Emilion : Saint-Emilion et Saint-Emilion Grand Cru. Ces deux appellations ne s'acquièrent qu'après l'agrément d'une commission d'experts composée de viticulteurs, courtiers et négociants (sous la direction de l'INAO).

Depuis 1954, la région viticole de Saint-Emilion a son propre classement officiel des vins produits au sein des Saint-Emilion Grand Cru : Premier Grand Cru Classé, Grand Cru Classé, Grand Cru et Saint-Emilion (sans autre indication).

La classification Grand Cru Classé regroupe aujourd'hui 55 châteaux. La classification Premier Grand Cru Classé est divisée en deux groupes A et B. Le groupe A comprend les fameux Châteaux Ausone et Cheval Blanc, le groupe B compte 11 domaines : Angélus, Beau-Séjour Bécot, Beauséjour, Bel-Air, Canon, Figeac, La Gaffalière, Magdelaine, Pavie, Trottevieille et Clos Fourtet. Ce classement est révisable tous les dix ans.

TRADITION DE LA JURADE DE SAINT-EMILION

(fig.6)

Créée en 1199, elle met en place des règles sévères ayant sans aucun doute contribué à la prospérité et la qualité de la production viticole. La Jurade est reconstituée depuis 1948 afin de jouer le rôle d'ambassadrice des vins de Saint-Emilion à travers le monde. Elle est représentée aux Etats-Unis, en Angleterre, en Belgique. En France, elle célèbre les étapes marquantes de la production du vin : la Fête de Printemps ou proclamation du jugement du vin nouveau le 3^{ème} dimanche de juin, le Ban des Vendanges le 3^{ème} dimanche de septembre, sans compter les défilés des jurats dans les rues de la ville, vêtus d'une toque et de leur ample robe rouge.

Les vins de Saint-Emilion sont l'expression d'un paysage de monoculture caractérisé par une diversité de terroirs exceptionnelle. Toute une gamme de parfums et saveurs est à découvrir dans un verre de Saint-Emilion mais aussi dans les différents domaines que propose cette région incomparable.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

JOHNSON H. et ROBINSON F., *L'Atlas mondial du vin*, Flammarion, 5^{ème} édition, 2002, 352p.
COLLECTIF, *Les vins de France*, Dormonval, 1991, pp. 71-73

CRUM G., KOOLHOVEN K. Et OP DE BEEK S., *La route des vins de France région par région*, éditions Chantecler, pp. 88-90

ICOMOS, évaluation de la Juridiction de Saint-Emilion (France)

FANET J., *Les terroirs du vin*, Hachette, 2001, pp.91-92

Site Internet de l'office du tourisme (Saint-Emilion): <http://www.saint-emilion-tourisme.com>



Fig.1 : Paysage viticole de Saint-Emilion



Fig.2 : Paysage viticole de Saint-Emilion



Fig.3 : La place du marché, Saint-Emilion



Fig.4 : Château Ausone



Fig.5 : Château Laroque



Fig.6 : La Jurade

SANTORIN: UN PATRIMOINE INSULAIRE VITICOLE D'EXCEPTION (GRECE)

*Eleni Pangratiou, Architecte -Géographe
Clara Puech, Maitrise Aménagement du Territoire
Photographies : Andréas Smaragdis
Anez1@hellasnet.gr*

L'histoire du vignoble d'île de Santorin est une histoire de feu, de lave, de labeur et d'ingéniosité humaine. Sur les vignes de Santorin plus qu'ailleurs, l'homme a montré ses capacités à utiliser son art et son intelligence pour assurer sa survie. La culture de la vigne durant des siècles par les Santoriniotes sur une terre aride et ingrate, lutte sans cesse renouvelée contre les éléments naturels et provocant défi à la raison, a offert à la Grèce un patrimoine viticole et culturel d'exception dans lequel sommeillent des siècles de pratiques culturelles uniques, transmises patiemment et avec ténacité de générations en générations par des hommes-viticulteurs qui ont su apprivoiser une terre et en extraire une richesse culturelle, paysagère et commerciale exportée au-delà des mers.

UNE HISTOIRE D'EAU ET DE FEU

L'histoire de l'actuelle Santorin débuta dans la fureur et le déchaînement du volcan sur lequel les habitants de "Kallisté" (la Très Belle), dénommée ainsi en raison de sa grande beauté naturelle, vivaient des jours paisibles et prospères. Vers 1700 av.J.C., le réveil du volcan provoqua une explosion de lave et de pierre ponce qui recouvrirent l'île sur une épaisse couche, détruisant toute vie humaine, aboutissant au morcellement de l'île originelle en une multitude de petites îles et à la formation d'une caldeira dans laquelle s'engouffre de toutes parts l'eau de la mer. Santorin en est le plus grand fragment. Le sous-sol de l'île est donc constitué de couches successives de scories, tuf et lave déposés dans des temps immémoriaux et le sol est un mélange de pierre ponce et de cendre volcanique.

Près de trois siècles plus tard, l'île fut à nouveau habitée, et les nouveaux habitants durent apprendre à survivre sur une île aride battue par les vents et le sable, avec peu de précipitations et disposant d'un sol peu propice aux cultures. Au fil des siècles, les habitants apprirent à maîtriser les éléments contraires et inventèrent des méthodes de culture particulières, adaptées aux conditions extrêmes de l'île.

UN ECOSYSTEME INTRANSIGEANT

L'habitat de l'île se développa sur les pentes abruptes dans les galeries voûtées creusées à même la terre afin de protéger les habitants et les cultures des vents violents et des pirates. Les habitants des villages cultivaient, souvent au-dessous des maisons et des églises, des plantes capables de s'adapter à un climat semi-aride, parmi lesquelles se trouvait la vigne. Afin de limiter les dégâts du vent sur les vignobles, les viticulteurs créèrent des systèmes de terrasses à l'aide de morceaux de lave pétrifiée qui fournirent la matière première pour les murets en pierre sèche.

Si les conditions géologiques et météorologiques de l'île font de la culture de la vigne, une culture difficile requérant patience, ingéniosité et ténacité, les sols sableux de l'île ont permis aux vignobles d'échapper aux ravages du *Phylloxera vastatrix* et de figurer au palmarès des rares vignobles européens aux ceps francs de pied. La culture de la vigne se poursuit donc par marcottage sans le recours aux greffes des plantes. Toutefois, les vignobles de Santorin doivent affronter d'autres difficultés et notamment les très faibles ressources en eau. A défaut de précipitations, les vignes reçoivent les brumes marines durant les nuits d'été qui déposent une quantité d'eau non négligeable. En surface, le sol poreux absorbe « la pluie nocturne » et c'est ce qui explique que les vignes possèdent de nombreuses racelles en surface, favorables à des productions de grande qualité gustative. A ce phénomène marin vient s'ajouter un autre facteur climatique, les "meltèmes", vents saisonniers qui soufflent l'été venant diminuer le degré d'humidité atmosphérique et protégeant les vignobles de la pourriture grise, danger pour les vignobles des régions chaudes et humides.

UN PATRIMOINE VITICOLE, EXPRESSION DE SAVOIRS ET DE LABEUR

Les conditions climatiques de l'île de Santorin avec des températures élevées, une longue période estivale, de très faibles précipitations et des vents violents, ont conduit les viticulteurs à inventer au fil des siècles et des générations des pratiques culturelles spécifiques, adaptées aux ressources accessibles et aux besoins des vignes. C'est ainsi que les vignes ont été taillées en formes basses, proches du sol, afin de limiter leur besoin en eau et leur exposition au vent.

Une autre caractéristique propre au paysage viticole de Santorin est la taille des rameaux des vignes en corbeille, "ampéliès", protections végétales contre le sable fin qui meurtrit les bourgeons. Pour former ces corbeilles, si caractéristiques du paysage viticole de Santorin, les vigneronniers pratiquent un système de taille appelé le "gobelet en couronne" qui consiste en une courbure et un entrelacement des meilleurs sarments sélectionnés chaque année. Aujourd'hui encore cette pratique ancestrale qui requerrait patience et expérience est pratiquée sur le cépage "assyrtiko", le principal cépage blanc, indigène de Santorin, même si sur l'essentiel des vignes de l'île, on a tendance à la simplifier.

Le savoir-faire des vigneronniers de Santorin et leur inventivité ont façonné un paysage viticole spécifique qui présente des caractéristiques paysagères, agricoles et culturelles uniques en Europe. La patience et l'acharnement des Santoriniotes leur ont permis de relever le défi de la culture de la vigne et d'assurer la survie des leurs.

A partir du XVIII^{ème} siècle, les vignobles s'étendirent de façon spectaculaire et permirent aux Santoriniotes d'exporter leur production viticole au-delà des mers vers le marché russe et les colonies grecques de la mer Noire.

UNE ILE-VIGNOBLE A PRESERVER

Le paysage de Santorin, façonné par les avatars géologiques de l'île, est grandiose. Son patrimoine viticole, fait des cépages les plus anciens des Cyclades, est à tout point de vue exceptionnel ; et en tous cas unique en Grèce. La qualité de son vin, une des meilleures. Mais cette terre, qui de tout temps a parlé la vigne, est soudain devenue beaucoup plus rentable à partir du moment où elle a été découverte par le tourisme ; celui des trente ou quarante dernières années. Et à la place des ceps ont commencé à pousser sur l'île des hôtels, des bungalows, des maisons à louer, des cinémas en plein air, des piscines, des bus, des cars, des restaurants, des bars, des voitures, des motos, des mobylettes. Une multitude ; un fléau ! Et le moindre mètre carré est devenu terrain à bâtir.

Et il ne faut pas s'en étonner. Aucune mesure n'est prise à Santorin pour empêcher l'invasion ; il n'y a pas de plan directeur pour l'utilisation du sol. Il n'existe qu'un seul décret qui définit le plan d'occupation des sols hors des agglomérations, et ce pas avant 1993. En d'autres termes, la terre agricole en général, le vignoble en particulier ne bénéficient d'aucune protection.

Si le vignoble de Santorin est encore vivant, il le doit aux grands et petits viticulteurs qui achètent des terrains viticoles et continuent à les cultiver. Mais les résultats, parfois spectaculaires, de ces initiatives privées ne doivent pas tromper. Le vignoble de Santorin s'est déjà engagé sur le chemin du souvenir et seule une protection officielle pourra l'en détourner avant qu'il s'installe définitivement dans la légende.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Ambroise R., Frapa S., *Paysages de terrasses*, Edisud Aix-en-Provence, 1987.

Kourakou-Dragona S., Agriantoni Ch., Katsipis Ph., Doumas Ch., Kokonidis D., Tsélikas A., Tsénoglou E., Phillipidis D., *Le santorini de Santorin*, Fondation F.Boutari, Athènes, 1994.

Kourakou-Dragona S., "Santorin : l'île-vignoble des Cyclades", in *Revue du patrimoine culturel européen*, Europa Nostra, No5, 2003, p.63-69.



LE PAYSAGE CULTUREL VITICOLE DE LA REGION DE TOKAJ (HONGRIE)

*Zsuzsa Cros Kárpáti, architecte paysagiste
Chercheur associé, UMR LADYSS CNRS, France
cros-karpati@wanadoo.fr*

« Les régions et pays viticoles sont toujours idylliques » Hamvas Béla

UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL REMARQUABLE

La région viticole de Tokaj-hegyalja³⁸ située aux confins nord-est de la Hongrie produit l'un des plus grands vins blancs liquoreux du monde : le fameux "Aszú". Le paysage de cette région est dominé par le relief boisé du massif volcanique de Zemplén dont les pentes sud et ouest comportent des vignobles. Au pied des coteaux nichent des villages aux multiples clochers, témoins de la diversité culturelle et religieuse des peuples -hongrois, wallons, germaniques, slaves, grecs, juifs- qui ont contribué à la fabrication et la commercialisation du vin. Au sud l'ancien volcan du mont Tokaj, visible de loin, émerge de la plaine. Les coteaux viticoles que longent les zones humides des rivières Tisza et Bodrog, au contact de la plaine aride de la « Puszta », bénéficient d'un microclimat particulier permettant les vendanges tardives et la formation des grains passerillés par la pourriture noble³⁹, nécessaire à la fabrication des vins d'Aszú. Les sols variés et riches en composant minéraux, les cépages comme le Furmint et le Hárslevelű, cultivés uniquement à Tokaj concourent à la particularité de ces vins. La méthode de vinification consiste à ajouter la pâte obtenue des grains passerillés, cueillis et sélectionnés à la main, aux vins blancs. On laisse vieillir cet assemblage en fûts de chêne au minimum trois ans dans des caves profondes creusées dans le loess ou le roc, les plus anciennes mentionnées par les documents écrits du 12ème siècle. Ces galeries souterraines, tapissées de moisissures⁴⁰, avec leurs entrées architecturées variées, sont uniques au monde. Au 16ème siècle Tokaj-hegyalja est devenue la plus célèbre région viticole de la Hongrie. La méthode de fabrication de ce vin prestigieux a été décrite en 1571, la région viticole a été délimitée par décret en 1737, et c'est aussi à Tokaj que pour la première fois au monde une classification des coteaux fut réalisée en 1772.

Le vin de Tokaj, l'Aszú, a fait la conquête de l'Europe grâce au prince Rákóczi qui fut son ambassadeur dans les cours royales et impériales. Louis XIV l'a baptisé "le vin des rois, le roi des vins", les papes, Pierre le Grand, Catherine la Grande, Voltaire, Goethe en étaient aussi amateurs.

³⁸ Tokaj-hegyalja, mot à mot Tokaj-piémont, désigne la région d'Appellation d'Origine Contrôlée, d'une surface encépée de 6500 ha à ce jour.

³⁹ Botrytis cinerea

⁴⁰ Cladosporium cellare

PERTE ET RECONQUETE DE LA RENOMMEE DE TOKAJ

Contrairement aux autres régions viticoles européennes, qui ont connu un renouveau après la crise du phylloxéra, le vignoble de Tokaj a subi une longue période de bouleversements où les conséquences de la première et la deuxième guerres mondiales, les collectivisations de la période communiste ont remplacé les vins de qualité par des produits ordinaires, conduisant à la quasi disparition du vin de Tokaj sur les marchés de haut de gamme. La continuité qui caractérise les grands crus, qui assure la notoriété aux régions viticoles en protégeant et en enrichissant le patrimoine, a ainsi fait défaut durant plusieurs générations en Hongrie, conduisant à un déclin de la région. Avec le régime communiste les grands domaines ont été nationalisés, le *Borkombinát*⁴¹ et les coopératives géraient un territoire de plusieurs milliers d'hectares avec comme objectif la quantité. Ainsi le vignoble s'est transformé par translation des vignes vers la plaine au détriment des meilleurs coteaux plus difficiles à cultiver de façon mécanisée ; ceux-ci ont été laissés le plus souvent à l'abandon ou lotis en petits lopins de vignes pour récompenser les employés. Les châteaux et les "*kúria*"⁴² ont été transformés pour l'usage social ou collectif et se sont délabrés au fil du temps par manque d'entretien.

En même temps les pertes étaient importantes au plan humain : conséquence des déportations, de l'émigration et de la migration forcée vers les villes industrielles, la région s'est vidée de son élite et d'une grande partie du savoir-faire local. Il a fallu attendre le début des années 1990 pour inverser le courant de cette érosion économique et culturelle et assister à la renaissance de Tokaj-hegyalja.

Malgré les aléas que la région de Tokaj a dû traverser, l'Aszú est resté un des emblèmes de la Hongrie. La privatisation a permis l'installation de nouveaux viticulteurs ayant pour ambition une production de qualité. Le plus spectaculaire a été l'arrivée de grandes sociétés multinationales, qui ont recréé en une décennie des domaines de 50 à 150 hectares à l'image des grands domaines d'autrefois. Ils ont apporté la technologie vinicole moderne, ont replanté les meilleurs coteaux laissés à l'abandon durant la période collectiviste, ont restauré les bâtiments, des anciennes caves ou en ont construit de nouveaux avec des architectes de renom, ont mis en valeur l'environnement, pour recréer l'image des grands domaines de jadis. On retrouve sur les étiquettes de vins les noms de coteaux comme *Hétszőlő*, *Oremus*, *Disznókő*, *Megyer*, *Pajzos*, des lieux de prestige comme *Király udvar*⁴³ ou de grandes familles comme *Degenfeld*, *Waldbott*, qui figuraient comme domaines de première classe dans l'album Tokaj-hegyalja⁴⁴, publication illustrée éditée en 1867 pour faire la promotion du vin de Tokaj à l'étranger. Ces grands investissements ont contribué à une amélioration visible du paysage et de la qualité architecturale, ils ont aussi créé un contraste fort avec l'environnement quotidien des habitants de la région.

Une deuxième vague suit ces pionniers, leur groupe est constitué essentiellement par des personnes ayant des racines au pays ou des affinités avec la viticulture. On compte parmi eux des émigrés ou leurs descendants revenant au pays de leurs ancêtres, des autochtones qui ont réussi à agrandir leur exploitation, mais aussi des personnes venant de toutes régions de la Hongrie, professionnels ou investisseurs passionnés, tous attirés par l'image de Tokaj et confiants dans son avenir. Ils ont créé des domaines de 5 à 10 hectares avec un développement plus progressif.

⁴¹ combinat vinicole géré comme domaine d'état pendant la période communiste.

⁴² demeures bourgeoises des notables et des négociants.

⁴³ cour royale.

⁴⁴ album réédité en 1984 et 2001.

Ils recherchent aussi la qualité, celle de leurs vins, mais aussi celle de leur patrimoine, ils agrandissent par des achats successifs leurs vignes, replantent progressivement des coteaux en friche ou de vieilles plantations, s'équipent en matériels de vinification, rénovent le bâti ancien, soutiennent des initiatives touristiques. Le résultat est visible : des vignes sont bien traitées, le paysage est soigné et homogène, les bâtiments restaurés avec goût et souci d'authenticité.

L'association "Tokaj Renaissance" créée en 1995 à l'initiative des grands groupes pour la protection et la promotion dans le monde de la renommée des grands vins de Tokaj et de son terroir, accueille aussi des producteurs de ces plus petits domaines ou exploitations familiales qui ont fait leurs preuves de qualité.

A côté de cette nouvelle élite de producteurs les centaines de petits viticulteurs n'ont ni la surface, ni les moyens pour assurer une production de qualité. La vigne ne représente pour eux qu'un revenu d'appoint au demeurant en diminution, parfois un simple hobby ne dépassant pas l'objectif des dégustations entre amis.

Ils s'affirment pourtant comme les détenteurs du savoir-faire local, manifestent une résistance à ce qu'ils estiment être un processus de récupération du patrimoine local; ils tentent de recréer un cadre valorisant le patrimoine traditionnel selon leur conception individuelle et sans souci d'une cohérence d'ensemble, d'une qualité architecturale et paysagère.

UN PAYSAGE VITICOLE EN EVOLUTION

Le paysage de cette région viticole évolue d'une manière contrastée ; à coté des domaines nouvellement reconstitués d'aspect soigné subsistent des mosaïques de petites parcelles de vignes truffées de cabanes disparates, des zones en friches, des carrières non réhabilitées qui nuisent à l'image habituelle d'un grand vignoble et sont autant de signes d'un besoin de développement qui se fait attendre. Les bourgs et les villages montrent aussi une dynamique d'évolution différente. La petite ville de Tokaj a compris sa responsabilité issue certes de son nom ; le développement des infrastructures, la déviation routière, la zone piétonne, la rénovation de l'habitat ont contribué à donner à Tokaj en moins de dix ans un aspect accueillant bien conforme aux attentes du tourisme viti-vinicole. La desserte par l'autoroute qui arrivera à 20 km de Tokaj, les programmes de développement culturel et touristique en cours sont autant d'éléments de succès à porter au futur crédit de la région de Tokaj. Un effort important reste cependant à faire dans d'autres communes qui se présentent de manière encore hétérogène, tant dans leur état que dans leur dynamique de développement.

La route du vin commence à mobiliser des producteurs qui aménagent leurs maisons, leurs caves pour assurer un cadre plus accueillant aux visiteurs, mais les circuits touristiques, randonnées pédestre ou cycliste, permettant de découvrir les sites variés de cette région ; les vignobles, les forêts, les bords du Bodrog sont encore insuffisants. Il reste que des atouts supplémentaires doivent encore être rassemblés pour permettre à la région de Tokaj d'atteindre le niveau d'exigence présent dans les grands vignobles de haut de gamme mondiaux.

L'effort est lourd et bien au dessus des potentialités que l'économie du vin peut apporter aujourd'hui à la région. Une solidarité nationale et européenne doit jouer pour éclairer les acteurs sur les enjeux, sur les décisions à prendre pour consolider ce mouvement exceptionnel de reconquête qu'a consacré l'UNESCO en inscrivant Tokaj sur la Liste du patrimoine mondial.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

ALKONYI László - *Tokaj -The Wine of freedom - A szabadság bora*, SPREAD Bt., BORBARÁT, 2000, 239 p.

BALASSA Iván - *Tokaj-hegyalja szőleje és bora : történeti és néprajzi tanulmány* (Tokaj-hegyalja ses vignes et son vin : étude historique et ethnologique), Tokaj, Tokaj-hegyaljai AG Borkombinát, 1991, 752 p.

BROCHOT Aline, CROS Zsuzsa, LUGINBÜHL Yves – *Analyse comparative des processus de construction sociale et territoriale du patrimoine dans les vignobles de Champagne et de Tokaj*, rapport de recherche présenté par le laboratoire STRATES du CNRS dans le cadre de l'appel d'offres 1994 « Nouveaux usages de la campagne et patrimoine » de la Mission du Patrimoine ethnologique, Ministère de la Culture et de la Francophonie, 1997, 111 p.

BROCHOT Aline, « Le patrimoine dans les vignobles de Champagne et Tokaj : représentations, pratiques, enjeux », pp. 415-432, in : Gravari-Barbas BROCHOT Aline, Maria, Guichard-Anguis Sylvie (dirs.), « Regard croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIème siècle », Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2003, 943p.

BROCHOT Aline, PLET Françoise – *Le choc des investissements étrangers dans le vignoble de Tokaj*, in *Investisseurs étrangers et milieu local*, Presse Universitaire de Rennes, 1999, p.530 pp.289-309.

CROS Zsuzsa, LUGINBÜHL Yves – *Enjeux territoriaux et patrimoine à Tokaj-hegyalja* (Hongrie), in *Campagnes de tous nos désirs*, Mission du Patrimoine ethnologique, Collection Ethnologique de la France cahier N°16, éd. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2000, 191 p., pp. 27-43.

CROS KÁRPÁTI Zsuzsa – *Tokaj : la renaissance d'une région viticole*, in. *Revue du patrimoine culturel européen*, Europa Nostra N°5/2003, pp.55-59.

HAMVAS Béla – *La philosophie du vin*, éd. française EDITION MARIKA MARGHESCU, München, 1999, 109 p. - Titre original : *A bor filozófiája*, Életünk, Szombathely, 1989, 109 p.

In memoriam HAMVAS Béla – *A bor géniusza*, album quadrilingue avec citation des oeuvres de HAMVAS Béla et photographies de SZÉL Ágnes, Medicina Könyvkiadó, Szeged, 2002, 64 p.

HULOT Mathilde, CRONENBERG Patrick - *Vins de Tokaj : esprit et images de la Hongrie*, Editions Féret, Bordeaux, 2001, 95 p.

SZABÓ József, TÖRÖK István - *Tokaj-hegyalja album*, Emich Gusztáv : Magyar Akad. Nyomdász, Pest, 1867. (Album quadrilingue avec description du vignoble agrémentée de lithographies s'inspirant du genre pittoresque très en vogue à l'époque). Ouvrage réédité en 1984 et en 2000.



Entrées de caves á Tolcsva.
Photo: Cros Kárpáti Zsuzsa



Le Mont Tokaj, repère dans le paysage.
Photo: Cros Kárpáti Zsuzsa



Le domaine de Hétszölő sur les coteaux du Mont Tokaj.
Photo: Mészáros István

IL PAESAGGIO VITICOLO DI CAREMA - ALTO CANAVESE, PIEMONTE (ITALIA)

(LE PAYSAGE VITICOLE DE CAREMA – HAUT CANAVESE, PIEMONT, ITALIE)

Donatella Murtas, architecte
Photographies Josef M. Kurmann
d_murtas@hotmail.com

Molti sono i vini del Piemonte che hanno raggiunto, soprattutto in questi ultimi decenni, una meritata fama internazionale e che hanno portato con sé per il mondo l'immagine della vitalità del Piemonte rurale ed il fascino dei suoi paesaggi. Questo risultato, che innegabilmente testimonia una eccellente capacità imprenditoriale e professionale degli odierni vitivinicoltori piemontesi, mette meritatamente a frutto una vocazione territoriale che affonda le sue radici in tempi assai lontani e che non ha mai perso, nonostante gli inevitabili momenti di alterne vicissitudini, la sua dimensione di continuità.

Contrariamente a quanto si può affermare per molte aree viticole europee, dov'è stato l'arrivo della cultura romana a portare con sé, in un intreccio di ragioni economiche e culturali – oltretutto simboliche – la coltura della vite, in Piemonte l'inizio della storia della vite e dell'enologia si fa risalire all'incontro tra tre diverse popolazioni: i Celti, i Liguri e gli Etruschi.

I Celti appresero dagli Etruschi le tecniche di coltivazione dell'uva ed il metodo della vinificazione e le importarono in Piemonte già nel 400 a.C. Lì, parallelamente, i Liguri, da sempre popolo di commercianti, introdussero le viti ed i saperi ad esse collegati, utili alla loro coltivazione.

Fu dalla fusione di questi due popoli che nacquero successivamente diverse tribù celto-liguri tra cui i Salassi, primi vitivinicoltori di Carema.

Questa affermazione è scientificamente documentabile dagli scritti degli storici romani che nel riportare le vicende legate alla conquista dei territori allora confinanti con la Gallia, ed oggi piemontesi, raccontano come la vittoria del console Terenzio Varrone sui Salassi del 23 a.C. fosse celebrata con il permesso, dato alle milizie, di saccheggiare cantine e vigneti del luogo.

Non è dato sapere come fosse organizzato a quel tempo questo territorio di confine, né quanto di questo fosse coltivato a vite e neppure di quale vitigno si trattasse, ma è dato certo che da questo momento in poi il vino ed i vitigni di questa zona, per la verità non ancora chiamata Carema, cominciano ad essere conosciuti entro i confini del crescente Impero Romano.

A mantenere, rafforzare e valorizzare nel tempo – fino a giungere ai giorni nostri - questa precoce vocazione viticola contribuirono diversi fattori, tra cui due di fondamentale e primaria importanza. Il primo è la collocazione strategica di questo territorio, ovvero una posizione di confine che si è mantenuta nel tempo: prima tra la Gallia e l'Impero Romano, poi tra il contado d'Aosta e quello d'Ivrea, poi tra la Borgogna ed il Regno d'Italia, oggi tra la Valle d'Aosta ed il Piemonte.

Questa caratteristica ha favorito la costruzione di vie di comunicazione principali – prima tra tutte la via consolare costruita da Appio Claudio fino ad Aosta, sul cui tracciato si poggia ancor oggi gran parte del percorso della strada statale di fondovalle - e alla ricchezza dell'economia locale, derivata tanto dalle riscossioni doganali per il transito delle merci, che da tutta la logistica che ne discendeva. Questa situazione contribuì inoltre al fiorire di un consistente commercio vinicolo tanto a livello locale (le osterie) che a distanza, verso le capitali dei regni più importanti. Il vino della zona di Carema fu così conosciuto da papi e da imperatori che ne lodarono la sua eccellente qualità e che, con il loro giudizio, contribuirono al mantenimento e alla valorizzazione della produzione vinicola e paesaggistica.

Il secondo requisito fondamentale, senza il quale la buona posizione geopolitica poco avrebbe potuto fare, è dato dalle caratteristiche geomorfologiche del territorio.

Si tratta di una zona collocata alle pendici dei rilievi alpini che segue la sinistra orografica del fiume di fondovalle, la Dora Baltea. Presenta un orientamento a sud-ovest ed è lunga una quindicina di chilometri con agli estremi il paese di Donnaz a nord, in Valle d'Aosta, ed a sud il paese di Settimo Vittone, in Piemonte. Il paese di Carema occupa, di quest'area, la posizione baricentrica. Irregolare nella sua larghezza, questa striscia di territorio raggiunge la dimensione massima, di circa 1000 metri, là dove le rientranze dei monti hanno originato nel tempo delle fertili conche, quasi degli anfiteatri, occupate dai conoidi di deiezione e da materiale di risulta delle frane. Questi piani inclinati, composti da materiale siliceo di origine glaciale, occupano una fascia altimetrica che va dai 300 ai 600 metri s.l.m. e sono protetti dai venti freddi del nord dalle pareti montuose che ne costituiscono il suggestivo fondale.

Grazie a queste caratteristiche naturali si genera una condizione microclimatica ideale per i coltivi, perché mite e con attenuati sbalzi di temperatura, tale da rendere possibile, anche tra le montagne, la coltivazione di piante di tipo mediterraneo come gli olivi, i mandorli e i melograni. Tra tutte le coltivazioni è però la vite ad essere stata nei secoli la regina indiscussa, quella che davvero ha dato il via alla modellazione del paesaggio antropizzato. I buoni risultati economici legati alla sua coltivazione saranno il principale motore che spingerà alla realizzazione di opere di grande impatto territoriale. Dapprima i disboscamenti e poi l'estensione della vite in gole, anfratti e sulle rocce con il riporto della terra necessaria, fino ad arrivare ad avere, all'inizio del '900, più di 350 ettari ad essa dedicati.

Ma che cosa contribuisce a rendere questa zona ancora più speciale è la sua organizzazione costruttiva, una vera e propria architettura paesaggistica pensata e dedicata alla vigna: *l'architettura topiaria*.

Se le testimonianze storiche ci parlano della bontà del vino e dell'importanza dei vigneti per l'economia locale, non esistono invece documenti di alcun tipo che accennino al perché delle scelte formali, specifiche, che qui sono state adottate e che improntano in modo unico e distintivo questo paesaggio, dalla grande alla piccola scala. Pertanto quello che può essere fatto è provare a comprenderla con i criteri dell'oggi.

Alla base di questa architettura sono senz'altro dei fattori funzionali: creare, in zone di pendenza dei versanti, dei sostegni utili a mantenere la fertilità dei suoli e a gestire sapientemente lo scorrimento delle acque. Qui, come in altre aree dalle stesse caratteristiche morfologiche la risposta è nella costruzione di grandi muri di sostegno per la formazione di terrazze pensili. Un'opera monumentale che ha regolarizzato le forme naturali sostituendole con un nuovo ordine architettonico.

C'è qualcosa in più, però, che rende questo paesaggio diverso da altre aree terrazzate: è la presenza di colonne troncoconiche che poggiano sui muri di contenimento laterali, quelli che osservano i confini delle proprietà – piccola, se non piccolissima - e che definiscono i percorsi. Realizzate in pietra e calce e posizionate ad intervalli regolari di 2,50 – 3,00 metri formano un insieme ritmato di grande impatto, uno stupendo scenario che appare nella sua grandezza compositiva soprattutto quando il territorio così caratterizzato si amplia, come accade nella conca di Carema. Ridurre questa soluzione formale alla sola risposta strutturale ed energetica – volano termico per la maturazione delle uve - pare insufficiente ed il desiderio che prevale è quello di includere anche fattori di tipo culturale ed estetico. Ma le colonne (*pilun*) non sono che uno dei cinque elementi che compongono l'insieme del reticolo geometrico a servizio della vite: *la topia* o pergolato. Questo è dato dal sovrapporsi di quattro diversi ordini di travi che, posizionate una sull'altra e perpendicolarmente tra di loro, offrono il sostegno ai tralci del vitigno principale, il nebbiolo. L'originalità progettuale è presente anche alla scala del particolare con diversi elementi di dettaglio: la pietra rotonda e piatta in sommità delle colonne (quasi un menisco architettonico) che in alcuni casi è doppia o è base per un'altra pietra posizionata di taglio e sagomata per accogliere la trave di collegamento con il muro retrostante; le mensola in pietra modellata, sostegno all'ordine di travi trasversali aggettanti dal muro in pietra. Osservando questo paesaggio dall'alto non si può non rimanere affascinati dall'effetto che il reticolo geometrico ha sulla struttura paesaggistica della conca. E' come se una ragnatela, d'inverno, o una coperta di protezione, durante tutto il resto dell'anno, l'avvolgesse senza discontinuità alcuna. Dal basso l'impressione è diversa, perché prevalgono le colonne. L'effetto ripetitivo e ritmato è maestoso, come se si fosse di fronte ad una serie di loggiati di un palazzo nobiliare. E c'è una terza percezione che deriva dal percorrerlo internamente. Camminando lungo i sentieri lastricati e scalinati che permettono di accedere alle terrazze – spesso saggiamente coperti da pergolati a sbalzo per offrire ombra e sfruttare al massimo la superficie vitata - è come passare accanto a tanti piccoli templi definiti da un colonnato esterno e, all'interno, da una sequenza di strutture verticali che obbediscono ad un ordine decrescente d'importanza. Prima i sottili pilastri in pietra, poi quelli in legno. Ad ogni tempio/terrazza si accede con una piccola scalinata ricavata nello spessore del muro in pietra. Il paese, Carema, è al centro, parte integrante del reticolo che lo protegge e unito saldamente al suo intorno coltivato dallo stesso materiale usato per le sue case, la pietra, e dai percorsi che, nell'avvicinarsi, diventano vie. Sono percorsi dettati da esigenze del vivere, del lavoro - per portare le uve alle cantine e per raggiungere il bosco di castagni che fornisce il legname per la *topia* - della religiosità - per attraversare durante il periodo delle rogazioni i vigneti cercando un sostegno divino per il buon raccolto (ne sono testimonianza i piloni votivi).

Per affrontare la sfida dei mercati globali il vino di Carema ha continuato a puntare, sostenuto anche da politiche regionali, sull'alta qualità e sulle strutture necessarie. Il Carema è stato uno dei primi vini rossi ad ottenere la D.O.C. nel 1967, esiste una Cantina dei produttori di nebbiolo, esiste una Bottega del vino, sono in previsione anche i percorsi delle Strade del Vino ed esiste una Festa del vino.

Sarà di cruciale importanza far sì che accanto a queste azioni ne vengano previste altre, non secondarie, dedicate al corretto mantenimento della leggibilità paesaggistica di questa composita e mirabile architettura per la vigna, giunta fino a noi quale testimonianza di raffinato ingegno e grande investimento economico.



L'unità paesistica tra l'abitato e i vigneti



La conca di Carema e i suoi vigneti



L'architettura topiaria



L'organizzazione strutturale a servizio della vigna



La distesa dei pergolati della viticoltura montana



L'accesso al vigneto



Il sistema di canalizzazione delle acque

IL CHIANTI, TERRITORIO VITICOLO E PAESAGGIO VITICOLO (ITALIA)

(LE CHIANTI, TERRITOIRE VITICOLES ET PAYSAGE VITICOLES, ITALIE)

*Stefano Mengoli, Dr. For, paesaggista
scmengoli@tin.it*

PREMESSA

Il nome Chianti viene citato per la prima volta nei testi verso la fine del XIV secolo, ma il vino così come lo conosciamo oggi, a base di Sangiovese arricchito con Canaiolo e Trebbiano, fu codificato nel XIX secolo dal Barone Ricasoli. L'area del Chianti in origine si estendeva tra Firenze e Siena (ndr, l'attuale area del "Chianti Classico") ma già nel 1726 un bando del Granducato di Toscana allargava la zona di produzione alle terre limitrofe, decisione che fu ratificata nel 1932 da un decreto ministeriale che però al contempo definiva la zona del Chianti Classico e fissò il primo disciplinare di produzione; successivamente giungono il riconoscimento della DOC (Denominazione di origine controllata) nel 1967, e la DOCG (Denominazione di origine controllata e garantita) nel 1984. Oggi sono riconosciute **sette sottodenominazioni** di Chianti che corrispondono ad altrettante zone geografiche: Chianti Classico, Chianti Colli Fiorentini, Chianti Rufina, Chianti Montalbano, Chianti Colline Pisane, Chianti Colli Senesi e Chianti Colli Aretini. Oggi il vino Chianti, pur avendo la propria personalità, mantiene delle caratteristiche comuni che lo contraddistinguono da altri vini: il bel colore rubino ed il caratteristico profumo vinoso con sentori di mammola. (fig.1)

IL CHIANTI, TERRITORIO A PAESAGGIO VITICOLO

Il termine Chianti identifica un territorio vocato alla produzione del vino. Un primo indizio per scoprire questo assioma è che già all'epoca degli etruschi, popolo erratico di origine asiatica a cui si devono le prime grandi opere di messa a coltura del territorio, si assistette nel Chianti ad una netta separazione tra terreno coltivato e terreno incolto, una sorta di dialogo tra natura selvaggia e natura benigna che da sempre ha poi contraddistinto il disegno del territorio toscano. Gli etruschi sono stati gli inventori della coltivazione promiscua, una forma evoluta di espressione del sinecismo etrusco che tra vari esempi riporta quella della maritatura tra tralci di vite e le chiome del *Acer campestre*, a significare una convivenza naturale tra "i due mondi" e una forma ideale del territorio. Questa espressione di dialogo tra le "parti" che il Sereni, autore del saggio "Storia del Paesaggio Agrario", ci riporta come essere la componente essenziale della costruzione del paesaggio agrario di Toscana. Un dialogo, il nostro secondo indizio, che ha avuto un marcato sviluppo con la coltura romana dell'ager e del saltus (grazie anche all'introduzione dell'aratro), e che coincise poi con la *grande opera di messa a coltura* del territorio, cioè con quel disboscamento e il conseguente arretramento delle aree di occupazione dei boschi (che sempre più diventano selve per il condizionamento antropico) che sfocerà in un'ordinazione diffusa in campi disegnati dalla "piantata" a colture legnose (che qui sono da sempre la vite e l'olivo). Le testimonianze in pittura (come non richiamare il Lorenzetti e il suo affresco sul buon governo, XIV° sec) ci traducono poi un'intensità e una concentrazione delle sistemazioni del territorio sulla media e bassa collina toscana, giocoforza (per la malsanità della pianura) luogo abitato e interessato da numerosi insediamenti murati.

Vi è poi che in questa parte del territorio toscano, come in altre parti ad onor del vero, nei secoli, si assistette ad una continua ricerca per ottimizzare la disposizione delle colture e la razionalizzazione delle attività agricole, in conseguenza di un'evoluzione delle scienze agrarie (cit. da Accademia dei Georgofili alle Università agrarie); il riferimento è verso quelle forme ingegnose, evolute, di paesaggio agrario, che dal *rittochino* (lett. sistemazione delle colture lungo le linee di massima pendenza, abbandonato poi per l'impoverimento dei terreni) vede l'introduzione delle lavorazioni a traverso per rompere la pendenza dei terreni: a seconda dei casi queste si dividono, ieri come oggi, in *sistemazioni intensive o terrazzamenti* (nelle due varianti del *cigionamento*, con sponda erbosa, e terrazzamento vero e proprio con sponda muro a secco), di cui rientra anche i *lunettamenti*, e in *estensive a cavalcapoggio* e a *girapoggio*, ottenute orientando le fosse e i campi seguendo una disposizione naturale del terreno.

Ne consegue che nei secoli si è verificato un progressivo e costante arricchimento dei caratteri geografici del territorio a cui si vanno ad aggiungere gli effetti della grande riforma agraria del '700, che vede l'introduzione del governo a mezzadria e l'appoderamento delle grandi tenute agrarie; la campagna di collina vide così distribuita la popolazione tra la città murata e i casali, alle ville di campagna si affianca la trama degli edifici rurali, dei relativi orti e giardini, dei viali alberati, dei viottoli "bianchi" e dei canali di drenaggio. Un arricchimento dei caratteri geografici e architettonici di un territorio che nel tempo ha permesso di conservare una forte percezione della vita rurale e che oggi rappresenta il volano ideale per promuovere e produrre un vino e, ma in misura secondaria, un olio, dai forti connotati paesaggistici. (fig.2)

IL CHIANTI, I CARATTERI AMBIENTALI

E' del 1398 il primo documento notarile in cui il nome Chianti appare riferito al vino prodotto nella zona, e già nel '600 le esportazioni per l'Inghilterra non erano più un fatto occasionale. La zona d'origine del Chianti è quella dove da secoli si produce il Chianti Classico, delimitata a nord dai dintorni di Firenze, a est dai Monti del Chianti, a sud dalla città di Siena, a ovest dalle vallate della Pesa e dell'Elsa, lungo le quali corre oggi la superstrada che unisce Firenze a Siena. Le "capitali" del Chianti sono le città di Siena e Firenze e le sue terre si estendono proprio a cavallo tra le due province: si tratta di 70.000 ettari (intera superficie dell'area geografica Chianti) che comprendono per intero i comuni di Castellina in Chianti, Gaiole in Chianti, Greve in Chianti e Radda in Chianti, in parte quelli di Barberino Val d'Elsa, Castelnuovo Berardenga, Poggibonsi, San Casciano in Val di Pesa e Tavarnelle Val di Pesa. Assai arduo è ricondurre al limite comunale i tipi di suolo presenti nella zona del Chianti classico: tuttavia si può ugualmente dire che San Casciano in Val di Pesa presenta per lo più galestro, nel territorio di Greve in Chianti è fortemente presente un suolo argillo-calcareo che ritroviamo in tutte le zone di minore altitudine, il macigno costituito per lo più da rocce di arenaria accompagna la dorsale dei Monti del Chianti, l'alberese è presente in misura predominante nella parte centro-meridionale del territorio, il tufo caratterizza gran parte di Castelnuovo Berardenga. I rilievi con forte presenza di arenarie appaiono severi e scoscesi, quelli calcarei hanno forme più rotonde e morbide, ancor più dolci sono le colline con prevalenza di argilla. Ma un dato comune a quasi tutta la zona di produzione del Chianti Classico è la ricca presenza di scheletro, ovvero di ciottoli o sassi, in particolare di galestro.

Il clima è di tipo continentale, con temperature anche molto basse in inverno, al di sotto dei 4-5 gradi, ed estati siccitose e roventi che vedono non di rado superare i 35 gradi centigradi. Discrete sono le escursioni termiche nell'arco della giornata e a ciò contribuisce anche un'altitudine piuttosto accentuata, che dai 250 metri giunge ai 600, superando gli 800 sui Monti del Chianti. Quanto all'andamento meteorologico, le precipitazioni annue si attestano attorno ai 700 - 800 millimetri di pioggia, con una certa prevalenza nel tardo autunno e in primavera.

Le caratteristiche del clima, del terreno e delle altitudini, così sfavorevoli per gran parte delle colture agricole, rendono il Chianti una regione vocata alla produzione di vini di qualità.

ENOGRAFIA DEL CHIANTI CLASSICO

Sono circa 7.000 ettari di vigneto quelli iscritti all'Albo della DOCG per la produzione di Chianti Classico. Definita dal decreto del 1932 come la "zona di origine più antica", conferendole un attestato di primogenitura e riconoscendole un'identità tutta particolare, esiste un legame atavico tra l'attuale territorio del Chianti e la zona di produzione riconosciuta originaria per il vino Chianti Classico, dove il termine vuole rafforzare il carattere di originalità e un legame stretto con il suo paesaggio d'origine. La composizione dei vitigni è: sangiovese 75-90%, canaiolo nero 5-10%, trebbiano toscano e malvasia bianca lunga 2-5%, eventualmente altri vitigni massimo 10%; il chianti classico è invecchiato per 7 mesi, mentre la versione riserva prevede un invecchiamento di 38 mesi.)

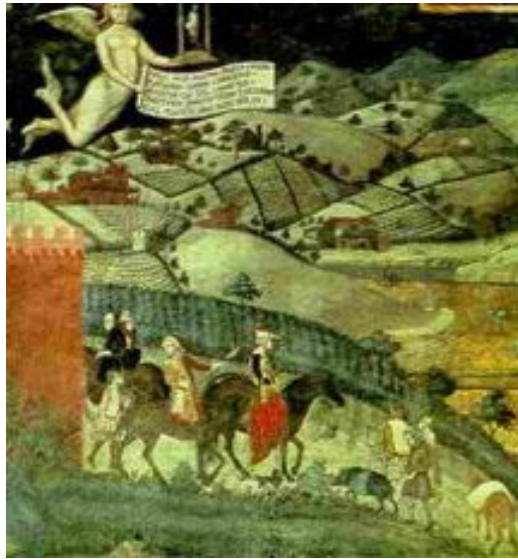


Fig.1 : da *Ambrogio Lorenzetti*, affresco del Buon Governo, XIV° sec., Sienna, Palazzo Comunale



Fig.2 : da *Leonardo da Vinci*, il paesaggio visto dal Monte Albano, XVI° sec

Alcune immagini del Chianti Classico

(estratti da sito del Consorzio del Chianti www.chianticlassico.com)



il paesaggio della piantata moderno, con le alte densità di piante ad ha (fino a 10000 piante ad ha)



la relazione con le selve (di quercia, di castagno, di pino), ieri come oggi



l'accostamento con gli edifici rurali e con il cipresso, quest'ultimo costituente un'alberatura strutturale del paesaggio agrario del chianti



un esempio della ricchezza e della diversità del mosaico ambientale del chianti: paesaggio di fiume, i prati umidi e le piantate della collina

LES VIGNOBLES DE L'OUDAYA DE MARRAKECH (MAROC)

Mohammed El Faiz

*Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
amlefaiz@iam.net.ma*

La vigne est anciennement cultivée au Maroc. Aux apports probables des phéniciens et des romains s'est ajoutée l'influence arabe qui a marqué de son empreinte les paysages viticoles du pays depuis le Moyen Age. A Marrakech, l'histoire de la viticulture semble être liée à la fondation de la ville au XI^{ème} siècle. Les sources parlent de la région du Nefis, où se trouve le vignoble de l'Oudaya, comme ayant été à travers le temps la banlieue jardinée de la ville⁴⁵.

La commune de l'Oudaya se trouve à 23km à l'ouest de la ville de Marrakech, sur la route qui mène à Essaouira (Mogador). Elle occupe dans la partie aval les deux rives de l'Oued Nefis qui descend du Haut-Atlas. La zone se caractérise par une pluviométrie faible et irrégulière (moins de 250mm par an) et par des vents desséchants qui soufflent de l'Est et du sud Est (chergui et sirocco). La sécheresse constitue la menace climatique la plus importante. D'où la nécessité de l'irrigation qui apparaît dans ce contexte comme la condition fondamentale non seulement de la viticulture, mais aussi de toute agriculture.

Le nom de l'Oudaya rappelle le souvenir de la tribu d'origine saharienne qui apparaît dans les sources historiques dès le XVI^{ème} siècle, fournissant une partie du contingent militaire (le *guich*) aux différentes dynasties qui se sont succédées au Maroc⁴⁶. On retiendra de cette longue histoire la fixation définitive des Oudaya au XIX^{ème} siècle sur des terres ayant un statut juridique particulier : celui des terres « guich ». Il s'agit de terres données en jouissance collective aux membres de la tribu en contrepartie de leur service militaire. Elles sont en principe inaliénables. Ce statut constitue aujourd'hui la majeure partie des terres de la commune.

Plusieurs arguments peuvent être développés pour montrer le caractère exceptionnel du paysage viticole de l'Oudaya. On se limitera ici à souligner la nature des cépages utilisés et leurs qualités, l'innovation architecturale représentée par les procédés de tuteurage en roseaux et l'originalité du réseau hydraulique qui servait à leur alimentation.

Les viticulteurs de l'Oudaya utilisent deux cépages qui représentent les rares témoins du patrimoine viticole traditionnel marocain. Il s'agit des variétés nommées « Abbou » et « Adari ». La superficie occupée par ces variétés au niveau national est respectivement de 1934 hectares et 641 hectares avec un nombre de pieds s'élevant à 87281 et 56457. La région de l'Oudaya concentre à elle seule l'essentiel de cette superficie, soit respectivement 1903 hectares et 629 hectares⁴⁷. En plus de leur qualité de raisins de table, les variétés citées ont la particularité de résister à la sécheresse, de pouvoir se passer de porte-greffes et de donner des récoltes tardives.

Le deuxième aspect à distinguer, ce sont les immenses tuteurages en roseaux qui servent à porter les bras des différentes vignes et donnent au paysage viticole de l'Oudaya sa plus grande authenticité. Il faut avoir observé l'évolution de ce paysage au rythme des saisons, depuis fin janvier jusqu'au début de décembre, pour comprendre le rôle de l'architecture en roseaux dans la fructification du vignoble ainsi que sa dimension esthétique et paysagère.

⁴⁵ Mohammed El Faiz, Les jardins de Marrakech, éditions Actes Sud, Paris, 2000.

⁴⁶ Paul Pascon, Le Haouz de Marrakech, édition Rabat, 1983.

⁴⁷ Recensement du vignoble national, édition Ministère de l'Agriculture du Maroc, 1995.

Le réseau hydraulique composé de séguia (canaux en terre) et de khattara (galerie drainantes souterraines) constitue le témoignage encore visible du développement de la civilisation de l'eau dans la région de Marrakech.

Le paysage viticole de l'Oudaya est resté jusqu'à une période récente relativement préservé. La période du Protectorat français (1912-1956) n'a pas réussi à l'altérer préférant développer dans d'autres régions du Maroc les raisins de cuve (Meknès, région de Casablanca, etc.). Mais l'évolution des vingt dernières années risque de mettre en péril ce patrimoine végétal et de le condamner à une disparition certaine et prévisible.

Les sécheresses fréquentes depuis le début des années quatre-vingt ont entraîné l'abandon progressif des ouvrages hydrauliques anciens, parfois leur ruine. La course au pompage a eu pour conséquence la surexploitation de la nappe phréatique qui est passée en un demi siècle d'une dizaine de mètres à une centaine de mètres.

A ces facteurs d'ordre naturel et humain s'ajoute actuellement l'intervention de sociétés étrangères qui cherchent à développer de nouvelles variétés destinées à l'exportation. Ces sociétés, en plus du remplacement des variétés locales par des variétés d'importation, sont en train de substituer des structures métalliques aux tuteurages en roseaux. Si ce mouvement se poursuit, il finira par faire disparaître plus rapidement les derniers cépages traditionnels de la région. Tout le génie architectural des artisans locaux, toute une tradition de treillage de roseaux qui a fait jusqu'ici le trait caractéristique du paysage viticole de l'Oudaya et sa célébrité, risquent de sombrer sous nos yeux.

La mise en place d'un plan de sauvegarde et de gestion serait susceptible de maîtriser cette évolution et limiter ses retombées négatives.

LA REGION VITICOLE DU HAUT-DOURO (ALTO DOURO) (PORTUGAL)

Teresa Andresen, Université de Porto, Portugal

mlandres@fc.up.pt

Photographies UNESCO et P.M. Tricaud

L'Alto Douro Viticole a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2001. La zone inscrite recouvre 24 620 hectares, soit près de 10% du total de la Région délimitée du Douro. La Région délimitée du Douro est la plus ancienne région viticole délimitée et réglementée au monde, les premières délimitations datant de 1757 et de 1761.

Le Douro est un paysage aux pentes abruptes et aux vallées encaissées, les plaines n'existant qu'à 400m d'altitude. La vallée du Douro en est la colonne vertébrale. Les surfaces d'eau formées par les barrages forment d'immenses miroirs reflétant les coteaux et le ciel tandis que les affluents du Douro coulent le long de vallées plus étroites. Les formations géologiques sont très anciennes; elles datent de l'époque précambrienne et sont essentiellement constituées de schistes et d'intrusions granitiques, ce qui est synonyme d'hostilité pour les populations. La terre arable est pratiquement inexistante. Celle des coteaux est entièrement l'œuvre de la main de l'homme. Le climat est de type méditerranéen, avec 1000 mm de précipitation par an dans les zones les plus atlantiques et 400 mm, voire moins, au fur et à mesure que l'on se déplace vers l'est.

L'Alto Douro Viticole est situé autour du fleuve Douro et de ses principaux affluents et rassemble l'ensemble le plus significatif de biens que se trouvent dans un bon état de conservation. La candidature du paysage culturel, évolutif et vivant de l' "Alto Douro Viticole" au Patrimoine mondial de l'UNESCO mettait en exergue trois principaux aspects : 1) le caractère unique de la relation de l'homme avec les éléments naturels où ceux-ci - l'eau, le sol et le terrain accidenté - sont à la fois rares et hostiles, 2) le caractère savant de cette relation résultat d'une connaissance profonde des cultures méditerranéennes et de leur adaptation à la rigueur des éléments naturels, dans une région où la vigne est la culture par excellence, avec l'olivier et l'amandier et 3) la diversité de l'architecture vernaculaire.

L'authenticité et l'intégrité du paysage culturel de l'Alto Douro, au regard des critères de l'UNESCO, ont été défendus par le caractère du paysage et la mise en valeur des éléments qui la distinguent : l'ancienneté de la région délimitée, les terrasses et les carrefours de cultures. Le paysage est caractérisé par une savante gestion de la rareté du sol et de l'eau et par la forte pente du terrain. C'est le résultat d'une observation permanente et intense, d'expériences localisées et de la connaissance profonde sur l'adaptation de la culture de la vigne à un milieu si hostile. Ce paysage exprime la détermination et l'audace de l'Homme.

Ici, le paysage est une immense sculpture de coteaux aménagés où la culture de la vigne joue un rôle prépondérant aux côtés de l'olivier, de l'amandier et d'une mosaïque de parcelles formées par le couvert végétal de type méditerranéen. Les différentes façons d'aménager la vigne s'inscrivent dans le paysage et expriment à la perfection la relation qui s'est établie avec les éléments naturels et a conduit à la création du sol et à la construction artistique de terrasses ininterrompues, soutenues par des murs. C'est donc de ce lien savant avec la rareté qu'est né cet ouvrage collectif. Le paysage constitue toutefois un tout évolutif.

L'excellence du paysage culturel, évolutif et vivant de l'Alto Douro est porteuse de fortes potentialités en matière de durabilité productive. C'est tout aussi valable pour la production des vins de Porto et du Douro que pour le tourisme culturel et les loisirs. Le paysage culturel que l'on associe aux vignobles en terrasses n'est donc pas, dans l'immédiat, condamné à périr sous la menace des mutations technologiques ou des changements d'entreprises. Les conditions sont en place pour que, d'une façon innovante, l'inscription du paysage culturel contribue à la durabilité même de la production et permette de consolider ce statut de qualité, d'excellence de prix et de marché attrayant.

Le paysage viticole du Douro affiche un mélange de différentes techniques d'aménagement de la pente. Au côté des vignes en terrasses et des plantations de vignes plantées suivant la pente, datant de la fin du XX^{ème} siècle, subsistent encore d'anciennes terrasses se prolongeant sur des centaines de kilomètres et qui témoignent des techniques de terrassement utilisées à différentes époques. Les villages, dominés par la blancheur des maisons, sont généralement situés en hauteur et riches d'exemplaires typiques de l'architecture vernaculaire, toutefois, les constructions les plus récentes ont très souvent dénaturé leur caractère et une opération de réhabilitation s'avère urgente. Les "quintas" (domaines viticoles) du Douro sont des repères importants dans le paysage car elles constituent un ensemble de bâtisses marquant les coteaux de leur forte présence. Facilement reconnaissables à leurs maisons entourées de bâtiments variés liés à l'activité viticole, leur présence est une référence pour la région. La présence du sacré dans le paysage est ponctuelle, éparse, modeste, mais toujours stratégique.



Vallée du Haut-Douro – UNESCO



Vallée du Haut-Douro – PM. Tricaud



Quinta do Bom Retiro – UNESCO



Casal de Loivos – UNESCO



Terrasses pré et post phylloxériques – UNESCO

LE VIGNOBLE DU CAP BON (TUNISIE)

*Jelal Abdelkafi, architecte, paysagiste et urbaniste
j.abdelkafi@planet.tn*

Si la présence du vignoble dans le pays est attestée depuis l'époque romaine, par, notamment, le traité du carthaginois Magon, considéré comme le père de l'agronomie méditerranéenne et dont l'oeuvre est encore évoquée aujourd'hui par un vin rouge qui porte son nom, l'introduction massive de la vigne est directement liée à l'instauration du Protectorat français sur la Régence de Tunis à la fin du XIX^{ème} siècle.

Malgré ses dimensions relativement modestes, le territoire de la Tunisie se présente comme une véritable mosaïque de paysages, et parmi eux, l'un des mieux dotés par la nature est sans conteste le Cap Bon. Le « beau promontoire », ainsi qualifié par les Romains, est la région tunisienne la mieux individualisée avec sa forme de doigt tendu vers la Sicile. Le cap pénètre sur 90 km dans la mer qui le baigne sur trois façades. C'est une terre de plaines et de plateaux, mais où la montagne est aussi présente. Dans la partie centrale, le Jbel Abderrahmane constitue l'épine dorsale de la péninsule.

Dans cette région géographique du Cap Bon fortement humanisée, trois zones se distinguent par leur vocation arboricole

Séparée des plaines de Tunis par les Jbels et collines des avant-monts de la Dorsale, **la plaine de Grombalia** est un vaste bassin d'effondrement largement ouvert sur le golfe de Tunis et parcouru par les Oueds El Bey, Soltane, El Djidida et Seba Ouidane. Formée d'une zone sablonneuse résultant de l'érosion des jbel gréseux, la plaine bénéficie de conditions naturelles particulièrement favorables : des eaux souterraines en abondance, un climat aux températures clémentes, une pluviométrie annuelle moyenne comprise entre 450 et 500 mm, l'absence de sirocco. Si son versant oriental abrite la plus grande région agrumicole du pays, son versant occidental, au sol argilo-calcaire assez caillouteux et bien égoutté offre à la vigne une terre d'élection.

Des ruines d'ouvrages hydrauliques, situées à proximité des points d'eau, attestent des travaux d'aménagement dont la plaine a fait l'objet depuis les temps les plus anciens. Parmi les vestiges les plus remarquables, on trouve les aqueducs romains à l'Ouest de la ville de Grombalia et au Sud de Turki, deux importants bourgs fondés par les Andalous expulsés d'Espagne au début du XVII^{ème} siècle. Des bâtiments d'anciennes fermes aux belles proportions, nichées dans les bosquets ou dominant les monticules, ponctuent le paysage de leurs toits de tuiles et rappellent que la possession de cette bonne terre a suscité la rivalité franco italienne à l'époque coloniale.

De Fondouk-Jedid à Bou Argoub, la viticulture, principale activité agricole, s'étend sur près de 15000 ha, soit 60 % des vignobles du pays. La vigne se présente souvent sous la forme d'une monoculture sauf à Bou Argoub où elle est en intercalaire avec les oliviers et les arbres fruitiers. Introduite à l'époque coloniale et consacrée pour l'essentiel au raisin à cuve, cette culture était principalement pratiquée par des ouvriers italiens travaillant pour des colons français sur de vastes henchirs achetés par les colons à des propriétaires absenteïstes de Tunis. Cette agriculture coloniale s'est appuyée sur une importante main d'oeuvre venue de la Tunisie centrale que la culture céréalière intensive n'a pu fixer.

Les collines de Takelsa offrent un paysage rural à vocation viticole et oléicole. Sa topographie est faite d'une succession de collines et de plaines taillées dans des marnes et des grès : c'est le synclinal de Takelsa. Cette région a révélé sa vocation viticole dès les débuts de la colonisation et aujourd'hui la vigne est encore présente et constitue l'une des importantes spéculations agricoles. Ainsi, les champs plantés en vignes à raisins de cuve et en vigne à raisins de table (muscat d'Alexandrie et surtout muscat d'Italie) s'étendent à perte de vue. Ils ne sont interrompus que par les jeunes plantations d'oliviers.

La côte orientale du Cap Bon : de Kélibia à Korba

La seconde grande culture arbustive de la région est la vigne : vignoble muscat de Kélibia, de Menzel Temime et de Korba, qui fournissent du raisin de table, des vins muscats secs et des mistelles très recherchées, vignobles à raisin de cuve comparables à ceux de Grombalia, implantés par les colons, dans l'arrière pays de Korba et plus particulièrement dans le secteur de Bir Drassen, qui possède environ 10 % du vignoble du Cap Bon.

Cette viticulture qui a profondément transformé le paysage rural original, a subi deux crises majeures au cours de son histoire.

La première est celle du phylloxéra qui, au cours des années 1936 – 1947, a littéralement décimé les plantations. C'est dans ce contexte de crise grave que fut créée, le 10 février 1948, l'Union des Coopératives Viticoles de Tunisie (UCTV) par quelques unités d'exploitants : Takelsa, Bir Drassen, Tunis-Nahli, Grombalia et Michaud (Ghézala). Le plan de sauvetage adopté par cette institution s'est traduit par diverses mesures :

- approvisionnement en matériel et intrants nécessaires à la mise en valeur et à l'exploitation des biens des adhérents ;
- exécution des travaux agricoles de reconstitution des vignobles, transport et comptabilité ;
- prise en charge de l'écoulement et de la vente de la production à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- orientation agricole et contrôle technique des exploitations.

L'impact de cette action a très vite attiré de nouvelles adhésions au sein de la coopérative, désormais forte de 14 membres : Takelsa, Bir-Drassen, Grombalia, Mesratya, Kélibia, Mornag, M'Rira, Tunis-Nahli, Bordj Toum, Sidi Thabet, Ghézala, Bordj El Amri.

De ce fait, la période entre 1948 et 1964 a été particulièrement faste pour le vignoble tunisien : reconstitution et extension des plantations qui ont conquis de nouveaux territoires (plaines du Mornag et de Tunis), meilleur encadrement technique, dynamisation de l'action commerciale tant intérieure qu'extérieure, cette dernière étant, toutefois, essentiellement orientée vers le marché français dans lequel l'introduction des produits tunisiens : vins, moûts, mutés, mistelles s'inscrivaient dans le cadre d'un contingent régi par un accord entre la France et la Tunisie.

Cette contrainte de débouché extérieur unique a logiquement abouti à une situation difficile issue de la détérioration des rapports politiques entre les deux pays. La nationalisation des terres agricoles coloniales par la Tunisie, suivie par la dénonciation, par la France, de ses accords commerciaux avec la Tunisie, a conduit à la deuxième crise qu'a connue le vignoble tunisien au cours des années 1964-1966.

Chute brutale des prix, mévente de la production, moyens de stockage limités, manque de financement des récoltes, abandon des techniques de fertilisation et de lutte antiparasitaire, autant de handicaps qui ont engendré l'abandon progressif du vignoble et son arrachage.

Cette époque a ainsi marqué la fin de l'ère coloniale du vignoble dès lors que l'Etat tunisien a repris possession des exploitations agricoles coloniales en en confiant la gestion à l'Office des Terres Domaniales.

Dans le domaine viticole précisément, et à la suite de sa fusion avec une autre grande coopérative, l'UCVT a donné naissance, le 20 novembre 1966, à L'Union Centrale des Coopératives Viticoles, UCCV qui a eu pour mission, le temps de laisser passer la crise, de relancer le vignoble en Tunisie, une action basée, dans un premier temps, sur la reconstitution et le renouvellement progressif des plantations.

Dans cette nouvelle conjoncture caractérisée par un soutien accru de l'Etat, l'UCCV a mobilisé ses efforts dans la recherche de nouveaux marchés pour l'exportation de ses produits : Afrique, Europe de l'Est, Suisse, Autriche, Allemagne. Elle a également entrepris une vaste action d'amélioration de la production et d'encadrement technique des coopératives affiliées.

Riche à présent de plus d'un demi siècle d'expérience en faveur de la promotion du secteur vitivinicole tunisien, l'UCCV se prépare à affronter le contexte de la mondialisation de l'économie en général et celui de l'instauration de la zone de libre échange avec l'Union Européenne en particulier. Dans cette perspective, l'Union a entrepris un vaste programme de mise à niveau et de développement de toute la filière et de ses propres structures. Ce chantier vise à l'amélioration qualitative et quantitative de la production, sa compétitivité économique, la valorisation des revenus des viticulteurs, la consolidation de ses structures financières et la valorisation des ressources humaines.

Parmi les mesures concrètes conduites par l'UCCV, l'installation de vignobles pilotes par la création de sociétés de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA) en partenariat avec des investisseurs nationaux et étrangers, notamment allemands, a donné naissance à trois structures exploitant une superficie totale de 631 hectares dont 360 de vigne à cépages universels nobles : Chardonnay, Pinot noir, Merlot, Syrah et Cabernet Sauvignon : SMVDA de Hached Kélibia: SMVDA Domaine Magon, SMVDA Iktissad. Des projets analogues sont en cours avec des partenaires italiens et français.

En matière œnologique, les efforts de l'UCCV sont axés sur l'amélioration des conditions de vinification, de stabilisation et de conditionnement des vins par le traitement approprié des caves, le recours à des moyens de réfrigération pour le contrôle des températures et des processus de fermentation, le renouvellement des équipements de réception et de pressurage des vendanges, de conditionnement et d'embouteillage des vins.

La valorisation des ressources humaines étant au cœur de ses préoccupations, l'UCCV a entamé un plan de formation en techniques viticoles et œnologiques par l'envoi de cadres techniques moyens et supérieurs dans des institutions européennes : ENSA de Montpellier, Faculté d'Oenologie de Bordeaux, Université de Geisnheim, Université de Barcelone. Des profils en gestion et assurance qualité ont également été formés.

Enfin, et pour se donner les moyens de sa politique de développement, L'UCCV et ses coopératives se sont engagées, dès les années 1990, dans une gestion financière rigoureuse et entreprenante, tant au niveau du développement des ressources financières que des investissements.

Activité exclusivement coloniale à son origine et de ce fait, totalement soumise aux aléas de l'histoire du pays et de ses relations avec l'ancienne puissance occupante, le secteur vitivinicole tunisien qui a pu, dans un système étatique de coopératives, surmonter les deux crises majeures de son existence, s'inscrit pleinement à présent dans l'économie du pays dont il devient une filière attractive pour des investisseurs privés nationaux et étrangers de plus en plus nombreux.

CONCLUSION

L'APPLICATION AUX PAYSAGES DE VIGNOBLES DES CRITERES D'ELIGIBILITE AU PATRIMOINE MONDIAL

*Pierre-Marie Tricaud, ingénieur agronome, architecte paysagiste,
Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France
Pierre-Marie.Tricaud@iaurif.org*

1. La catégorie (paysage culturel) et ses sous-catégories
2. Les critères de valeur
3. Les critères d'authenticité
4. Les différentes délimitations d'un site et leur gestion

Comment savoir si tel site de vignobles mérite le classement au Patrimoine mondial ? En d'autres termes (ceux de la *Convention du Patrimoine mondial*, de 1972), comment savoir s'il possède une valeur *universelle* et *exceptionnelle* ? Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, préparées par le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, constituent un guide pratique qui permet à la fois aux États parties de constituer les dossiers de candidature et aux évaluateurs de vérifier si les sites et leur gestion remplissent les conditions. Cependant, beaucoup de questions se posent de façon spécifique à chacune des catégories de biens, voire à chaque sous-catégorie ou sous-type. Ainsi, doit-on justifier l'appartenance de chaque site viticole à la catégorie des paysages culturels, et si oui, à quelle sous-catégorie appartient-il ? Quels critères appliquer parmi les six critères de valeur définis ? Comment évaluer son authenticité ? Comment définir les limites du site ?

1. LA CATEGORIE (PAYSAGE CULTUREL) ET SES SOUS-CATEGORIES

Une des premières choses à définir dans la préparation d'un dossier de candidature d'un bien au Patrimoine mondial est la catégorie à laquelle il appartient. Les catégories ne sont pas définies de façon exhaustive et définitive. Pour les biens culturels, on distingue notamment les édifices religieux, militaires, civils, les sites archéologiques, les sites industriels et ouvrages de génie civil, les villes historiques, les itinéraires, les paysages culturels. Les catégories ne sont pas non plus exclusives entre elles : en particulier, celle des paysages culturels recoupe la plupart des autres : paysages industriels, paysages archéologiques, paysages linéaires le long d'itinéraires.

Les paysages culturels sont définis et détaillés par le § 47 et l'annexe 3, § 10, des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (version révisée 2005) :

« 47. Les paysages culturels sont des biens culturels et représentent les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » mentionnées à l'article 1 de la Convention.. (...) »

Annexe 3 : « 10. Les paysages culturels se divisent en trois catégories majeures :

- i. Le plus facilement identifiable est le *paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme*, ce qui comprend les paysages de jardins et de parcs créés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des constructions ou des ensembles religieux.
- ii. La deuxième catégorie est le *paysage essentiellement évolutif*. Il résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. Ils se subdivisent en deux catégories :

- un *paysage relique* (ou fossile) est un paysage qui a connu un processus évolutif qui s'est arrêté, soit brutalement soit sur une période, à un certain moment dans le passé ; ses caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles ;
 - un *paysage vivant* est un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue ; en même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps.
- iii. La dernière catégorie comprend le *paysage culturel associatif*. L'inclusion de ce type de paysages sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes. »

Les vignobles, paysages culturels, paysages essentiellement évolutifs

Ces définitions nous montrent où classer les paysages viticoles : comme tous les paysages agricoles, ils s'agit bien d'ouvrages combinés de l'homme et de la nature, donc de paysages culturels, selon le § 47. À l'intérieur de cette catégorie, il ne s'agit pas de paysages conçus intentionnellement, même si l'appréciation esthétique à leur endroit est fréquente ; il ne s'agit pas non plus de paysages associatifs, car leur valeur est bien tangible (les phénomènes religieux, artistiques ou culturels qui peuvent leur être liés étant le résultat d'une transformation physique du territoire, première et prépondérante) ; en revanche, leur forme résulte bien d'une réponse à une exigence économique, la production de vin, en relation avec son environnement naturel : il s'agit donc de paysages essentiellement évolutifs.

Paysages reliques ou paysages vivants ?

Si la catégorie de *paysage culturel* semble donc indiscutable pour les régions viticoles, et plus précisément celle de *paysage culturel évolutif* (§ 47 ii), la question de la sous-catégorie de paysages culturels évolutifs (*relique* ou *vivant*) peut se poser pour des paysages viticoles partiellement à l'abandon. En effet, comme dans beaucoup d'autres paysages culturels évolutifs, le processus traditionnel de fabrication a été fortement altéré au cours du XX^e siècle dans bien des régions viticoles, notamment en terrasses : Cinqueterre, Chypre, etc. Il n'est pas nécessaire en fait de trancher, et l'on peut proposer à l'inscription un site en partie relique et en partie vivant. Cette double nature est évidente pour un site tel que le Haut Douro, avec ses *mortorios* (terrasses abandonnées) et ses terrasses en production.

Typologie plus fine

A l'intérieur de la sous-catégorie des paysages culturels évolutifs, qu'ils soient fossiles ou vivants, on peut définir ce qu'on pourrait appeler des sous-types : selon leur grande production (rizières, palmeraies, oliveraies, vignobles, marais salants, etc.) ou selon leur mode de mise en valeur de leur environnement naturel (oasis, terrasses, bocages, polders, etc.). Les vignobles constituent donc un sous-type de paysages évolutifs. Que le paysage viticole soit fossile ou vivant, il reste à préciser de quel sous-type il est représentatif, par son mode de conduite et de mise en valeur de son milieu, ainsi que par les structures sociales qui organisent celle de son territoire (cf. les typologies dans le présent document).

Paysages culturels ou biens mixtes ?

Comme d'autres catégories de biens culturels (sites archéologiques, industriels, etc.), et même plus que d'autres, un paysage culturel, y compris un vignoble, peut posséder aussi des valeurs naturelles universelles et exceptionnelles, et ainsi ressortir aussi à la catégorie des biens naturels, donc être un bien mixte⁴⁸. Mais les notions de bien mixte et de paysage culturel n'en demeurent pas moins distinctes :

- Un bien mixte doit présenter une valeur universelle exceptionnelle pour au moins un critère culturel et un critère naturel, pris séparément, même s'il y a interaction entre l'homme et la nature ;
- Un paysage culturel doit présenter une interaction entre l'homme et la nature, et c'est cette interaction qui doit présenter une valeur universelle exceptionnelle ; dans ce cas, on peut voir en lisant les *Orientations* (§§ relatifs aux critères) que c'est les critères culturels (§ 24) qui permettent de qualifier cette interaction, mieux que les critères naturels (§ 44) ; le paysage culturel est donc une catégorie de bien culturel.

Paysages culturels ou patrimoine architectural ?

Enfin, on peut considérer dans certains cas que seule l'architecture vitivinicole (chais, caves, maisons de négoce, etc.) d'un site présente une valeur universelle exceptionnelle ; dans ce cas, doit-on considérer ce site comme un patrimoine architectural et non comme un paysage culturel ? Mais par l'intermédiaire du vin cette architecture est reliée à un terroir, sans lequel elle n'existerait pas. On peut — et même on doit — donc associer ce terroir à cette architecture : le site est alors bien un paysage culturel, cette catégorie ne se réduisant pas aux sites dont la valeur universelle exceptionnelle est immédiatement visible.

2. LES CRITERES DE VALEUR

Venons-en à présent au cœur du sujet : que signifie la valeur *universelle* et *exceptionnelle* d'un bien, condition d'appartenance au Patrimoine mondial selon la Convention ?

Universel signifie que l'intérêt du site n'est pas limité au pays, ni même à une vaste aire géographique ou culturelle donnée, mais intéresse l'humanité entière. C'est ce caractère universel qui justifie l'appellation officielle de *Patrimoine de l'humanité* donnée au Patrimoine mondial.

Exceptionnel signifie que le site n'a pas d'équivalent, soit qu'il est unique en son genre (exceptionnel au sens premier du terme, constituant une exception), soit qu'il est le plus intéressant de sa catégorie, parce que le plus emblématique, le plus complet, le mieux conservé, etc.

Dans la pratique, les promoteurs d'une candidature ont déjà une première idée des principales valeurs de leur site : ce peut être une harmonie visuelle particulièrement réussie, un système de terrasses ou d'autres ouvrages qui force l'admiration par l'ingéniosité et la somme de travail qu'il représente ainsi que par la marque qu'il imprime au paysage, ce peut être l'architecture des chais et des caves, ou encore des conditions de terroir spécifiques permettant l'élaboration d'un vin remarquable, etc.

⁴⁸ De fait, beaucoup de sites inscrits comme biens mixtes au Patrimoine mondial avant que la notion de paysage culturel ne fût définie pourraient aujourd'hui être requalifiés comme paysages culturels pour ce qui concerne leur part culturelle, tout en restant mixtes. De même, des sites inscrits au départ seulement comme biens naturels ont été requalifiés comme paysages culturels et sont ainsi devenus des sites mixtes : Uluru en Australie, Tongariro en Nouvelle Zélande.

Analyse comparative pour déterminer la valeur exceptionnelle

La meilleure façon de déterminer si un site possède une valeur exceptionnelle est de le comparer aux sites similaires qui peuvent aussi y prétendre. C'est le but de l'analyse comparative demandée par les *Orientations*. Les études de cas du présent document peuvent fournir une première base.

Les analyses comparatives sont trop souvent faites de façon « ascendante », c'est-à-dire en partant du site, et en recherchant deux ou trois exemples similaires, de façon peu exhaustive. Pour que l'argumentation soit convaincante, il est préférable de faire une analyse « descendante », c'est-à-dire d'abord générique, en prenant pour chaque valeur pressentie l'ensemble des sites comparables présentant une valeur similaire, puis d'étudier l'ensemble de ces sites pour voir comment s'y situe celui qu'on présente.

L'analyse comparative doit même être menée en se faisant « l'avocat du diable », c'est-à-dire en recherchant pour chaque valeur des sites qui s'avèreraient plus significatifs. Soit on trouvera que pour telle valeur, tel autre site est effectivement plus significatif, et on éliminera cette valeur des critères d'inscription au patrimoine mondial (même si elle reste réelle, et mérite d'être mentionnée dans la description) ; soit on trouvera que le site que l'on promeut est autant ou plus significatif pour cette valeur, et on pourra d'autant mieux affiner l'argumentation en montrant en quoi il est supérieur à ceux-là.

Plusieurs analyses comparatives doivent être faites, une pour chacune des valeurs principales du site. Par exemple, pour un paysage de terrasses, il faut recenser, si possible, l'ensemble des principaux sites de vignobles en terrasses du monde. Pour chacune de ces valeurs, des études existent le plus souvent, indiquant ces différents sites. On peut aussi regarder les sites similaires qui figurent déjà sur la liste du Patrimoine mondial ou sur les listes indicatives. Les études de cas qui précèdent constituent une première documentation en ce sens.

Application de six critères pour déterminer la valeur universelle

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* détaillent, au § 24, les critères qui confèrent à un bien culturel une valeur universelle exceptionnelle, au nombre de six :

«Un monument, un ensemble ou un site (...) proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sera considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle aux fins de la Convention lorsque le Comité considère que ce bien répond à l'un au moins des critères ci-après et au critère d'authenticité. En conséquence, tout bien devrait :

- i. soit représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ; ou
- ii. soit témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ; ou
- iii. soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ; ou
- iv. soit offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine ; ou
- v. soit constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles ; ou
- vi. soit être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (...). »

Bien que ces critères mentionnent les deux caractères — universel et exceptionnel —, leur application permet surtout d'établir le caractère universel, puisque l'établissement du caractère exceptionnel ne peut se passer d'une analyse comparative.

L'approche conseillée est, comme pour l'analyse comparative, une élimination progressive : on reprend chacune des valeurs du site qui n'auront pas été éliminées par l'analyse comparative, et on examine pour chacune d'entre elles, sans a priori, si chacun des critères s'applique. On élimine tour à tour ceux qui ne sont pas pertinents, et il reste à la fin les critères applicables. Ici aussi, il faut faire ce « filtrage » avec la plus grande sévérité, pour ne conserver que les critères les plus indiscutables et bien les argumenter.

Cependant, il n'est pas toujours aisé de déterminer le ou lesquels des 6 critères de valeur s'appliquent à un paysage donné, ni même quelle qualité spécifique vise chacun. En effet, établis pour mettre en œuvre la convention de 1972, ces critères concernaient au départ des monuments ou des ensembles monumentaux, seuls pris en compte à l'époque. Vingt ans plus tard, lorsque les paysages culturels furent introduits, il fut décidé de ne pas remanier en profondeur l'architecture des critères, mais seulement d'amender ceux qui devaient l'être pour leur permettre de concerner aussi les paysages.

Un premier éclairage sur l'application des critères est donné par la manière dont ils ont été employés pour les sites viticoles déjà inscrits au Patrimoine mondial. Trois exemples de paysages culturels de vignobles sont pris ici : la juridiction de Saint-Émilion (inscrite en 1999 selon les critères iii et iv) ; la vallée du Haut Douro (inscrite en 2001 selon les critères iii, iv et v) ; la région viticole de Tokaj (inscrite en 2002 selon les critères iii et v). Le bref texte argumentant l'application de chaque critère à chaque site est celui qui apparaît dans le rapport de la session du Comité du Patrimoine mondial qui a inscrit le site, comme pour tous les biens inscrits au Patrimoine mondial.

<i>Critères des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial</i>	<i>Juridiction de Saint-Émilion (inscrit en 1999)</i>	<i>Haut Douro (inscrit en 2001)</i>	<i>Région viticole de Tokaj (inscrit en 2002)</i>
<i>(iii) Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue</i>	La Juridiction de Saint-Émilion est un exemple remarquable d'un paysage viticole historique qui a survécu intact et est en activité de nos jours.	La région du Haut-Douro produit du vin depuis bientôt 2000 ans et son paysage a été façonné par les activités humaines.	La région du vin de Tokaj est le reflet d'une tradition viticole unique, existant depuis au moins mille ans et qui est, à ce jour, restée intacte.
<i>(iv) Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine</i>	La Juridiction historique de Saint-Émilion illustre de manière exceptionnelle la culture intensive de la vigne à vin dans une région délimitée avec précision.	Les composants du paysage du Haut-Douro illustrent toute la palette des activités associées à la viticulture – terrasses, quintas (complexes agricoles d'élevage viticole), villages, chapelles et routes.	
<i>(v) Constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles</i>		Le paysage culturel du Haut-Douro est un exemple exceptionnel de région viticole européenne traditionnelle, reflet de l'évolution de cette activité humaine au fil du temps.	L'intégralité du paysage culturel de la région viticole de Tokaj, comprenant les vignobles ainsi que des établissements humains installés de longue date, illustre de manière vivante la forme particulière d'occupation traditionnelle du sol qu'il représente.

Cette comparaison appelle les remarques suivantes, qui permettent de dire si chacun de ces critères est pertinent pour une région viticole, et de quelle manière.

Trois critères ont été écartés dans la préparation des dossiers de candidature de ces paysages viticoles :

Critère (i) : On peut se demander pourquoi ce critère semble réservé aux paysages clairement définis. Il a d'ailleurs été amendé en 1992 pour faire place à des chefs d'œuvre non intentionnels, alors qu'il ne visait au départ que les œuvres d'art. Les paysages en terrasses sur des régions entières sont véritablement des « chefs d'œuvre du génie créateur humain », même s'ils ne sont pas des œuvres d'art intentionnelles. Il n'y a donc pas de raison d'exclure a priori ce critère dans l'appréciation d'un paysage viticole, même s'il doit rester réservé aux quelques cas les plus spectaculaires.

Critère (ii) : Les régions de grands vins ont connu des échanges culturels (en particulier entre les populations locales et les commerçants étrangers, Anglais à Bordeaux et Porto, pays voisins et Juifs à Tokaj), mais plutôt dans le patrimoine immatériel que dans les domaines mentionnés par le critère (développement des arts, etc.). Les autres paysages culturels inscrits selon le critère (ii) l'ont été pour des échanges dans le domaine de la création volontaire de paysage, souvent en association avec le critère (i). Le critère (ii) ne semble donc pas des plus pertinents pour les régions viticoles.

Critère (vi) : De même que le (i), on peut se demander pourquoi ce critère semble réservé à une catégorie, en l'occurrence celle des paysages associatifs. Les régions productrices de cultures ou de produits qui sont des faits de civilisation (tels que le blé, le riz, le vin, l'olivier, le thé ou le café) sont associés à « des traditions d'une signification universelle exceptionnelle » (critère vi). Cette association a été mentionnée pour les rizières en terrasses des Philippines, bien que ce site n'ait pas été inscrit sous le critère (vi). Cela est particulièrement vrai quand elles produisent les exemples les plus éminents de ces produits (tels que les vins de Saint-Emilion, de Porto, de Tokaj ou de Champagne). Mais ces produits et les cultures qui leur sont attachées portent des valeurs associatives d'une autre sorte que les traditions visées par le critère (vi). Leur association est plus directe, puisque le produit et le paysage sont fabriqués par le même processus. Plutôt que le critère (vi), ces paysages relèvent donc du critère (iii) : ils apportent « un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ».

Trois critères ont en revanche été employés :

Critère (iii) : Ce critère semble applicable à la plupart des régions de grands vins, la tradition culturelle étant celle du vin — non seulement sa production, mais aussi les relations commerciales (souvent internationales) qu'il a suscitées.

Critères (iv) et (v) : Il est en fait difficile de séparer ces deux critères : quelle différence y a-t-il dans ce contexte entre des exemples éminents d'ensembles architecturaux (iv) et d'établissements humains (v) ? de paysages (iv) et d'occupation du territoire (v) ? Ces deux critères sont les plus évidents pour les plus spectaculaires des paysages façonnés par l'Homme, tels que les vignobles, les cultures en terrasses et, bien sûr, les vignobles en terrasses, tous étant à la fois représentatifs d'occupations du territoire éminentes et vulnérables.

3. LES CRITERES D'AUTHENTICITE

La question de l'*authenticité* est abordée au § 24 b des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. En plus de satisfaire à l'un au moins des six critères de valeur définis au § 24 a, chaque bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial devrait :

« répondre au critère d'authenticité pour ce qui est de sa conception, de ses matériaux, de son exécution ou de son environnement et dans le cas d'un paysage culturel, de son caractère ou de ses composants distinctifs (le Comité a souligné que la reconstruction n'est acceptable que si elle s'appuie sur une documentation complète et détaillée de l'original et si elle n'est aucunement conjecturale). »

Le concept d'authenticité a été largement débattu et détaillé lors de la conférence de Nara (Japon, 1-6 novembre 1994). Le *Document de Nara sur l'Authenticité*⁴⁹, préparé lors de la conférence, s'il ne donne pas une définition de l'authenticité, indique au moins la condition pour l'évaluer (§ 9.) :

« La conservation du patrimoine historique, sous toutes ses formes et de toutes les époques, trouve sa justification dans les valeurs qu'on attribue à ce patrimoine. La perception la plus exacte possible de ces valeurs dépend, entre autres, de la crédibilité des sources d'information à leur sujet. Leur connaissance, leur compréhension et leur interprétation par rapport aux caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine, à son devenir historique ainsi qu'à sa signification, fondent le jugement d'authenticité concernant l'œuvre en cause et concerne tout autant la forme que la matière des biens concernés. ».

Pour les paysages culturels, et particulièrement pour les paysages évolutifs vivants, l'authenticité est encore plus difficile à évaluer que pour les monuments (principalement visés par le Document de Nara). En effet, tous les paysages culturels, y compris « intentionnels » et « associatifs », sont constitués de matériaux vivants. Les paysages « évolutifs vivants » sont en plus supportés par des activités vivantes. Seuls les paysages « fossiles » peuvent prétendre rester figés dans l'état où ils ont été abandonnés.

Les paysages culturels sont façonnés par les activités humaines, combinées avec des processus écologiques, de la même façon que les villes historiques sont façonnées principalement par les activités humaines et les paysages naturels par les seuls processus écologiques. Il n'est pas plus possible d'entretenir des paysages culturels, surtout ruraux, sans ces activités humaines que d'entretenir des paysages naturels sans ces processus écologiques. Le problème est que les activités humaines sont plus sujettes au changement que les processus écologiques. Comment assurer la continuation de ces activités, de ces traditions vivantes qui ont façonné les paysages évolutifs ?

Beaucoup de ces traditions sont toujours bien vivantes, surtout là où elles ont réussi à rester rentables dans l'économie moderne. C'est le cas des régions rurales qui tirent leur richesse non d'une production en quantité, mais d'une qualité supérieure qui permet de vendre les produits à un prix élevé. Les trois aires de production de grands vins d'appellation contrôlée déjà inscrites au Patrimoine mondial sont des exemples éminents de cette conservation (ou renaissance) de paysages par leur vitalité économique.

⁴⁹ Knut Einar Larsen, Jukka Jokilehto, Raymond Lemaire, Kanefusa Masuda, Nils Marstein, Herb Stovel (dir^s), Conférence de Nara sur l'Authenticité, Unesco, Agence pour les Affaires Culturelles du Japon, ICCROM, ICOMOS, 1995, p. xxii.

Même des appellations moins connues, mais provenant de sites fameux, peuvent se vendre à un prix suffisant pour contribuer à l'entretien du terroir qui les a produits, parce que le consommateur sait qu'il trouvera en eux un produit de qualité associé à un paysage de qualité. C'est la politique que poursuivent les gestionnaires des Cinqueterre, avec des produits tels que le vin de *Sciacchetrà*. En d'autres endroits, les gens ont conservé leurs traditions sans rentabilité économique, pour conserver leur identité culturelle. Certains paysages (par exemple les rizières en terrasses aux Philippines, ou certaines terrasses méditerranéennes) sont entretenues par des ouvriers retraités, qui reviennent au pays avec la volonté d'entretenir leur environnement familial.

Malheureusement, dans bien d'autres cas, ces traditions se révèlent inadaptées à l'économie moderne, et les paysages qu'elles supportaient disparaissent peu à peu. C'est ce que l'on constate dans des régions viticoles comme dans bien d'autres paysages ruraux, surtout dans des formes d'occupation du sol comme les terrasses, qui demandent beaucoup d'entretien et dont la culture est difficilement mécanisable.

Pour ces paysages, le choix est entre accepter une évolution dans leur mode de gestion qui conserve leur valeur exceptionnelle universelle, ou les laisser purement et simplement disparaître. Si un paysage viticole est reconnu, voire inscrit, pour un système de terrasses et qu'une nouvelle spéculation, plus rentable que la vigne, permet d'entretenir les murs qui autrement tomberaient en ruine, il peut être préférable d'encourager cette transformation pour sauvegarder l'essentiel.

Lorsque la survie même d'un paysage est en jeu, il est bien difficile de déterminer si les transformations qu'il a dû subir ont respecté son authenticité. Les appellations d'origine (principalement l'AOC) garantissent l'authenticité du vin, mais, bien qu'elles prennent de plus en plus en compte des critères environnementaux et paysagers et cherchent à lier la qualité du site à la qualité du produit, elles n'ont pas vocation à garantir l'authenticité d'un paysage.

Dans le cas de paysages ayant subi des transformations par rapport aux formes ou aux modes de relation de l'homme au site qui sont à l'origine de la proposition de classement, on peut estimer que l'authenticité est mieux préservée si les nouvelles formes ou relation au site sont en *continuité*, dans le temps et l'espace, avec les formes et les relations au site d'origine, jugées de valeur universelle exceptionnelle.

Pour qu'on puisse parler de *continuité dans le temps*, trois conditions semblent devoir être réunies, que l'on peut résumer par trois métaphores :

- « *La photo de famille* » : Les modes de relation contemporains de l'homme au site doivent avoir une certaine *parenté* avec les modes de relation traditionnels (cas de l'évolution des terrasses dans la vallée du Haut Douro, depuis les pré-phylloxériques étroites, en passant par les post-phylloxériques larges et inclinées, jusqu'aux banquettes talutées).
- « *L'escalier* » : Il doit y avoir eu une *évolution progressive* des modes de relation traditionnels aux modes de relation contemporains, ou au moins un passage sans interruption, plutôt qu'un abandon des premiers suivi plus tard de l'apparition des seconds.

- « *Le tableau noir* » (ou le *palimpseste*⁵⁰) : Les modes de relation contemporains ne doivent *pas avoir effacé les traces* des modes traditionnels (cas de l'introduction du train monorail facilitant la desserte des terrasses de Suisse ou des Cinqueterre, préservant intégralement la forme de celles-ci).

De la même façon, la *continuité dans l'espace* est satisfaite s'il existe des *relations entre les nouvelles formes et leur environnement* (telles qu'une articulation, une relation géométrique, etc.). Enfin, un critère important d'authenticité est la *sincérité* : il vaut mieux présenter un mode de conduite ou de terrassement post-phylloxérique, voire de XX^e siècle, pour ce qu'il est, plutôt que de le faire passer pour plus ancien. Un paysage peut fort bien être récent et de valeur exceptionnelle.

4. Les différentes délimitations d'un site et leur gestion

Un dossier de candidature au Patrimoine mondial doit aussi comporter (et même préalablement à la justification de la valeur) une identification du site, comprenant sa délimitation, avec une *zone centrale* (qui est le bien lui-même) et une *zone tampon* (servant à tenir à distance des altérations qui menaceraient l'intégrité du site). Cette délimitation est souvent faite de façon peu cohérente dans le cas de paysages culturels, ici encore parce que ses catégories ont été conçues pour des monuments ou des ensembles monumentaux, non des paysages. En effet, les limites d'un monument, voire d'un ensemble monumental, sont relativement faciles à cerner, et elles tracent la zone centrale, même si les différentes parties du monument sont d'un intérêt ou d'un état de conservation inégal.

Pour les paysages culturels (et souvent, aussi, pour les villes historiques), les limites — plus floues — et surtout les dimensions — beaucoup plus vastes — font que la tendance est à n'inscrire en zone centrale que les parties les plus significatives ou les mieux conservées, au risque de former des ensembles sans cohérence, dont les contours ne sont souvent que le fruit des accidents de l'histoire.

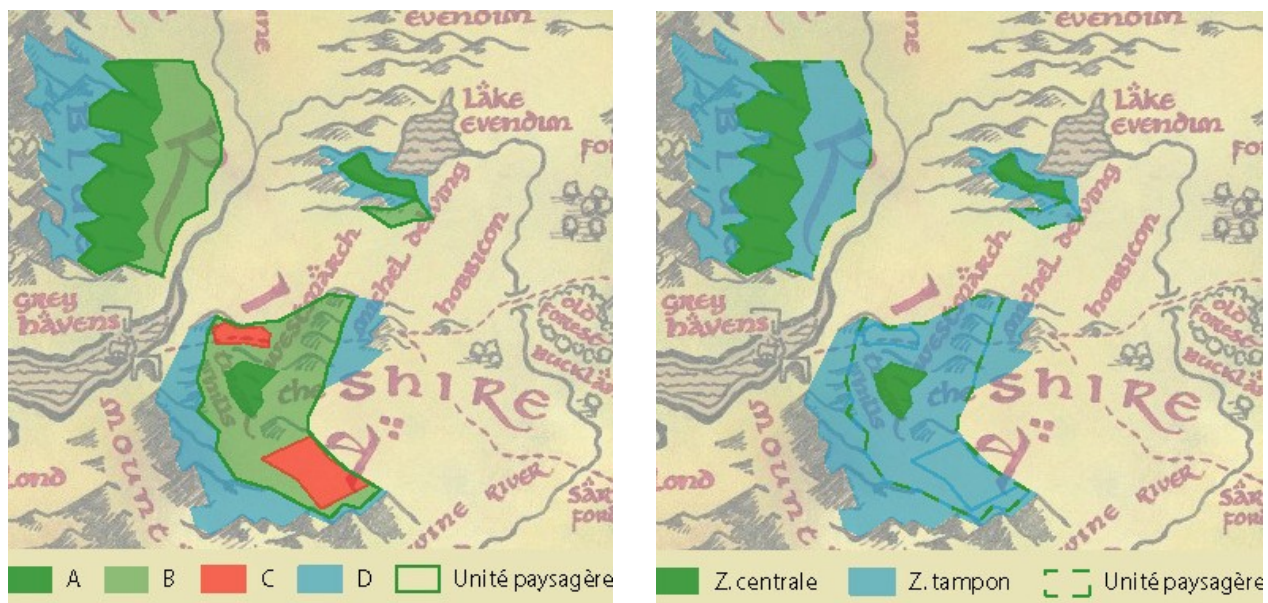
Or un site que l'on regarde comme un paysage forme une entité, une *unité paysagère cohérente*, dont on ne peut extraire certaines parties, même les plus représentatives, sans faire perdre une partie de sa compréhension : unité visuelle (espace visible d'un seul regard ou contenant de nombreuses co-visibilités), unité géomorphologique, unité de terroir, unité historique. Dans les régions viticoles, l'aire d'appellation d'origine forme souvent une telle unité, à la fois géographique et historique.

Dans un site de valeur patrimoniale de grandes dimensions, que ce soit un paysage culturel ou une ville historique, on devrait définir non pas deux, mais quatre zones, dont les trois premières forment l'unité paysagère cohérente :

- A. Une zone de « *protection intégrale* », comprenant des éléments particulièrement significatifs (éventuellement séparés), ayant préservé leur intégrité et leur authenticité (monuments, édifices historiques, ouvrages remarquables tels que ponts, murs de terrasses ou de séparation, caves, arbres exceptionnels tant qu'on peut les maintenir en vie) ; ces éléments devraient être préservés et entretenus de façon à les modifier le moins possible ;

⁵⁰ On utilise fréquemment à propos du paysage la métaphore du « palimpseste » des copistes médiévaux (déjà employée par Baudelaire), ou celle du tableau noir d'école, deux supports sur lesquels on réécrit sans cesse, sans jamais effacer complètement le texte précédent.

- B. Une zone de « préservation structurelle », où c'est la structure qui doit être préservée, à travers le renouvellement éventuel de ses éléments ; cette structure peut être une forme urbaine caractérisée par la forme des rues et des places, l'alignement de ses façades, la mitoyenneté de ses immeubles (qui peuvent être remplacés) ; ou bien une forme de nivellement (terrasses, banquettes, canaux, etc.), une formation végétale (dans le cas qui nous intéresse ici, non seulement une spéculation, la vigne, mais aussi un certain mode de conduite) ; ou encore le dessin d'un parcellaire ; il y a une analyse à faire pour déterminer si tel élément relève de la première ou de la deuxième zone ;
- C. Une zone de « restauration » (ou de reconquête), qui a perdu une bonne part de son intégrité, et où un travail de restauration est à faire pour restituer au site son unité cohérente ;
(A+B+C) = Unité paysagère cohérente (souvent aire d'appellation) ;
- D. Enfin, une zone « tampon » au sens strict, extérieure à l'unité paysagère cohérente, qui sert à tenir à distance des aménagements qui risqueraient d'altérer l'intégrité du site ; cette zone supplémentaire n'est pas toujours nécessaire, notamment si l'unité paysagère est très vaste ; on peut néanmoins rencontrer des espaces extérieurs en covisibilité, par exemple des versants de montagne dominant des coteaux viticoles.



Établissement de l'unité paysagère et des zones A, B, C, D.

Passage à la zone centrale et à la zone tampon.

(Exemple imaginaire ; la zone D correspond ici à une zone de covisibilité – versants des montagnes – ou de relation avec un élément paysager important, ici un lac)

Dans l'établissement d'un dossier de candidature au patrimoine mondial, où seules deux zones sont demandées :

- La zone centrale peut correspondre à la zone A (formule la plus fréquemment employée) ou à l'ensemble des zones A et B : il est en général difficile d'y faire admettre la zone C ; mais dans tous les cas, il est pertinent de faire figurer ces trois délimitations ;
- La zone tampon (au sens des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial) doit comprendre tout le reste (B si elle n'est pas dans la zone centrale, C et D) ; en d'autres termes, elle doit englober l'ensemble de l'unité paysagère cohérente (A+B+C, le plus souvent l'aire d'appellation d'origine, selon la recommandation 7 de la réunion d'experts de Tokaj, Hongrie, juillet 2001) plus la zone tampon au sens strict.

Chacune de ces zones demande des efforts pour améliorer la qualité de son paysage avec la même exigence d'excellence que la zone centrale. L'innovation qui s'inscrit dans la continuité avec les modes de relations anciens n'est à exclure d'aucune de ces quatre zones, même de la plus centrale, celle de protection intégrale. Si la suppression d'éléments de valeur patrimoniale est à proscrire, l'ajout — s'il respecte la continuité — peut être admis, voire souhaité s'il enrichit le patrimoine.

Cette politique active et ambitieuse devrait être recommandée dans beaucoup de sites, et pourrait même, dans certains cas, conduire à une extension ultérieure d'un site classé au Patrimoine mondial, voire au classement d'un site qui ne l'est pas encore.

LE PASSE ET LE FUTUR DE TERRITOIRES D'EXCEPTION

*Régis Ambroise, ingénieur agronome
Regis.Ambroise@agriculture.gouv.fr*

La diversité et la qualité des paysages viticoles, longuement détaillées dans les exemples précédents, constituent une expression du génie développé par les sociétés rurales de ces régions. Les viticulteurs ont été capables de trouver des modes d'organisation originaux et d'imaginer des solutions agronomiques extrêmement sophistiquées pour s'adapter à des situations géographiques et climatiques très variées, parfois extrêmes. De cette histoire résultent des structures paysagères dont la forte cohérence a participé à éduquer le regard de nombreuses générations selon les principes, implicites mais issus de l'expérience, qu'il existe une relation entre le beau et le bon, et que l'identité culturelle et la richesse naturelle de chaque région constituent un patrimoine à transmettre. A travers la notion de terroir, les produits d'appellation d'origine contrôlée reposent sur la reconnaissance de ces principes.

Pourtant ces principes et le capital paysager lui-même sont menacés par les mutations considérables qui traversent le monde actuel : ouverture des marchés, recomposition des rapports entre villes et campagnes, développement de technologies puissantes... Les débats, les études, les questions posées par les experts à l'occasion d'une demande de classement d'un site viticole au patrimoine mondial doivent aider ces régions à prendre la mesure des défis auxquelles elles vont être confrontées, pour arriver à faire vivre, de façon dynamique et en restant ouvert aux évolutions du monde, un lien entre le passé et le futur sur ces territoires d'exception.

ANNEXES

**World Heritage Cultural Landscapes:
Concept and Implementation
Regional Thematic Expert Meeting on Vineyard Landscapes
11-14 July 2001, Tokaj, Hungary**

*Dr. Mechtild Rossler
UNESCO World Heritage Centre*

The Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage (World Heritage Convention) is a unique international instrument, which protects both the cultural and natural heritage of outstanding universal value. The Convention itself does not include the word "landscape", however its implementation since 1992 embodies "landscapes" under cultural sites.

At an expert meeting convened in La Petite Pierre in France in October 1992 to review the criteria in the Operational Guidelines, the experts redrafted the cultural criteria and defined three categories of cultural landscapes. A total of twenty-three cultural landscapes have been inscribed on the World Heritage List since 1992. World Heritage cultural landscapes are justified for inclusion in the World Heritage List when interactions between people and the natural environment are evaluated as being of "outstanding universal value".

Table 1: The three categories of World Heritage cultural landscapes

CULTURAL LANDSCAPE CATEGORY	EXTRACT FROM PARAGRAPH 39 OF THE <i>OPERATIONAL GUIDELINES FOR THE IMPLEMENTATION OF THE WORLD HERITAGE CONVENTION</i> ⁵¹
i	The most easily identifiable is the clearly defined landscape designed and created intentionally by man. This embraces garden and parkland landscapes constructed for aesthetic reasons which are often (but not always) associated with religious or other monumental buildings and ensembles.
ii	The second category is the organically evolved landscape. This results from an initial social, economic, administrative, and/or religious imperative and has developed its present form by association with and in response to its natural environment. Such landscapes reflect that process of evolution in their form and component features. They fall into two sub-categories: <ul style="list-style-type: none"> - a relict (or fossil) landscape is one in which an evolutionary process came to an end at some time in the past, either abruptly or over a period. Its significant distinguishing features are, however, still visible in material form. - a continuing landscape is one which retains an active social role in contemporary society closely associated with the traditional way of life, and in which the evolutionary process is still in progress. At the same time it exhibits significant material evidence of its evolution over time.
iii	The final category is the associative cultural landscape. The inclusion of such landscapes on the World Heritage List is justifiable by virtue of the powerful religious, artistic or cultural associations of the natural element rather than material cultural evidence, which may be insignificant or even absent.

⁵¹ Ce § est devenu 47 dans la version révisée de 2005 des *Orientations*.

Table 2: Cultural landscapes on the World Heritage List including vineyard landscapes*

NAME OF CULTURAL LANDSCAPE	COUNTRY	DATE OF INSCRIPTION	CULTURAL CRITERIA	NATURAL CRITERIA
Uluru-Kata Tjuta National Park	Australia	1987/1994	v, vi	ii, iii
Hallstatt-Dachstein/Salzkammergut Cultural Landscape	Austria	1997	ii, iii, vi	
The Wachau Cultural Landscape*	Austria	2000	ii, iv	
Vinales Valley	Cuba	1999	iv	
Archaeological Landscape of the First Coffee Plantations in the Southeast of Cuba	Cuba	2000	iii, iv	
Lednice-Valtice Cultural Landscape	Czech Republic	1996	i, ii, iv	
Jurisdiction of Saint-Emilion*	France	1999	iii, iv	
The Loire Valley between Chalonnes and Sully-sur-Loire*	France	2000	i, ii, iv	
Pyrénées – Mont Perdu	France/ Spain	1997	iii, iv, v	i, iii
The Garden Kingdom of Dessau-Wörlitz	Germany	2000	ii, iv	
Hortobagy National Park	Hungary	1999	iv, v	
The Costiera Almafitana	Italy	1997	ii, iv, v	
Portovenere, Cinque Terre, and the Islands (Palmaria, Tino and Tinetto) *	Italy	1997	ii, iv, v	
Cilento and Vallo di Diano National Park with the Archeological sites of Paestum and Velia, and the Certosa di Padula	Italy	1998	iii, iv	
Quadi Quadisha (the Holy Valley) and the Forest of the Cedars of God (Horsh Arz el-Rab)	Lebanon	1998	iii, iv	
The Curonian Spit	Lithuania/Russian Federation	2000	v	
Tongariro National Park	New Zealand	1990/1993	vi	ii, iii
Sukur Cultural Landscape	Nigeria	1999	iii, v, vi	
The Rice Terraces of the Philippine Cordilleras	The Philippines	1995	iii, iv, v	
Kalwaria Zebrzydowska: the Mannerist architectural and park landscape complex and pilgrimage park	Poland	1999	ii, iv	
The Sintra Cultural Landscape	Portugal	1995	ii, iv, v	
The Agricultural Landscape of Southern Öland	Sweden	2000	iv, v	
The Blaenavon Industrial Landscape	United Kingdom	2000	iii, iv	

Table 3: Cultural landscapes under evaluation in 2001

NAME OF CULTURAL LANDSCAPE	COUNTRY
Cultural Landscape of Fertő-Neusiedler Lake	Austria/ Hungary
Vat Phou and Associated Ancient Settlements within the Champasak Cultural Landscape	Lao People's Democratic Republic
Colline Royale d'Ambohimanga	Madagascar
Alto Douro Wine Region *	Portugal
Aranjuez Cultural Landscape	Spain
The Great Copper Mountain and its Cultural landscape in Falun	Sweden
Derwent Valley Mills	United Kingdom

Table 4: Cultural landscapes under evaluation for 2002

NAME OF CULTURAL LANDSCAPE	COUNTRY
Upper Middle Rhine Valley *	Germany
Tokaji Wine Region Cultural Landscape *	Hungary
Le paysage culturel des Monts-Sacrés du Piémont et de Lombardie	Italy

Table 5: Vineyard landscapes included on tentative lists of States Parties

NAME OF CULTURAL LANDSCAPE	COUNTRY
Upper Middle Rhine Valley	Germany
Tokaji Wine Region Cultural Landscape	Hungary
The Wine Region of the Alto Douro Zona da Cultura da Vinha do Pico	Portugal
Champagne Region	France
Wine Village Terraces	Cyprus
La Ruta del vino y la cultura en los pueblos mediterraneos	Spain

The World Heritage Convention became the first international legal instrument to identify, protect, conserve and transmit to future generations cultural landscapes of outstanding universal value. An Action Plan for the Future, which was adopted by the Committee in December 1993, recommended regional expert meetings be held to assist with comparative studies of cultural landscapes and that

thematic frameworks be developed for the evaluation of cultural landscapes to assist the World Heritage Committee in its decision making concerning cultural landscapes. Within an overall Global Strategy for a representative and balanced World Heritage List, different regional and thematic expert meetings were held on cultural landscapes and related issues.

Table 6: Cultural landscape expert meetings 1992- 2001

- Expert meeting on Desert Cultural Landscapes and Oasis Systems (Egypt, September 2001)
- Expert meeting on Sacred Mountains of Asia (Japan, September 2001)
- Expert meeting on Vineyard Cultural Landscapes (Tokay, Hungary, July 2001)
- Expert meeting on Cultural Landscapes in Eastern Europe (Poland, October 1999)
- Expert meeting on Cultural Landscapes of Africa (Kenya, March 1999)
- Expert meeting on Cultural Landscapes of the Andean Region (Peru, May 1998)
- Expert Meeting on European Cultural Landscapes of Outstanding Universal Value (Austria, April 1996)
- Asian Rice Culture and its Terraced Landscapes. Regional thematic study meeting (Philippines, March / April 1995)
- Asia-Pacific Workshop on Associative Cultural Landscapes (Australia, 27-29 April 1995).
- Heritage Canals (Canada, September 1994)
- Expert Meeting on Routes as Part of the Cultural Heritage (Spain, November 1994)
- International Expert Meeting on "Cultural Landscapes of Outstanding Universal Value" (Germany, October 1993)
- Expert Group on Cultural Landscapes (France, October 1992)

These expert meetings were milestones in the implementation of the decisions of the Committee by identifying different methods that States Parties might choose to use when nominating cultural landscapes for inclusion on the World Heritage List. Methodologies for identifying cultural landscapes were developed and suggestions made towards the

classification and evaluation of cultural landscapes. Specific legal, management, socio-economic and conservation issues related to cultural landscapes were also addressed and examples of outstanding cultural landscapes discussed, which illustrated the aforementioned categories in the regions.

Table 7 : Links between the cultural heritage criteria and the cultural landscape categories

CULTURAL CRITERIA	CULTURAL LANDSCAPES CATEGORIES (EXTRACT FROM PARA. 39 OF THE OPERATIONAL GUIDELINES ⁵²)
(i) represent a masterpiece of human creative genius; or	(i) The most easily identifiable is the clearly defined landscape designed and created intentionally by man. This embraces garden and parkland landscapes constructed for aesthetic reasons which are often (but not always) associated with religious or other monumental buildings and ensembles.
(ii) exhibit an important interchange of human values, over a span of time or within a cultural area of the world, on developments in architecture or technology, monumental arts, town-planning or landscape design; or (iii) bear a unique or at least exceptional testimony to a cultural tradition or to a civilization which is living or which has disappeared; or (iv) be an outstanding example of a type of building or architectural or technological ensemble or landscape which illustrates (a) significant stage(s) in human history; or (v) be an outstanding example of a traditional human settlement or land-use which is representative of a culture (or cultures), especially when it has become vulnerable under the impact of irreversible change; or	The second category is the organically evolved landscape. This results from an initial social, economic, administrative, and/ or religious imperative and has developed its present form by association with and in response to its natural environment. Such landscapes reflect that process of evolution in their form and component features. They fall into two sub-categories: - a relict (or fossil) landscape is one in which an evolutionary process came to an end at some time in the past, either abruptly or over a period. Its significant distinguishing features are, however, still visible in material form. - a continuing landscape is one which retains an active social role in contemporary society closely associated with the traditional way of life, and in which the evolutionary process is still in progress. At the same time it exhibits significant material evidence of its evolution over time.
(vi) be directly or tangibly associated with events or living traditions, with ideas, or with beliefs, with artistic and literary works of outstanding universal significance (the Committee considers that this criterion should justify inclusion in the List only in exceptional circumstances and in conjunction with other criteria cultural or natural);	The final category is the associative cultural landscape. The inclusion of such landscapes on the World Heritage List is justifiable by virtue of the powerful religious, artistic or cultural associations of the natural element rather than material cultural evidence, which may be insignificant or even absent.

52 Ce § est devenu 47 dans la version révisée de 2005 des *Orientations*.

The World Heritage Committee inscribed a number of agricultural landscapes, including the Rice Terraces of the Philippine Cordilleras as exceptional example of a 2000 year old tradition of rice production, or two plantation systems from Latin America (Vinales Valley and the Archaeological Landscape of the First Coffee Plantations in the Southeast of Cuba in Cuba).

Progress was also made with regard to Eastern Europe, as for example, Hortobágy National Park in Hungary was added: The Hungarian Puszta is an outstanding example of a cultural landscape shaped by a pastoral human society. The landscape of the Hortobágy National Park preserves intact and visible the evidence of its traditional use over more than two millennia and represents the harmonious interaction between human beings and nature. In this vast area of plains and wetlands, traditional forms of land-use, such as grazing domestic animals, have been continuously present in its pastoral society.

Two expert meetings were already held in Europe, which reviewed possibilities for nominating outstanding European cultural landscapes with a particular reference to rural landscapes. The first one in 1996 noted: It is evident that World Heritage conservation can perform a leadership role in the protection of diverse landscapes. The management of World Heritage cultural landscapes can be a standard-setter for the conservation of the environment as a whole and can establish exemplars of what is required elsewhere. It can help to reinforce the standing of heritage conservation at national and local levels. The conservation of World Heritage cultural landscapes can demonstrate the principles of sustainable land use and of the maintenance of local diversity. Landscapes have a function in the life of the people and their identity. The connection between the material and the non-material, the tangible and the intangible heritage is important. Landscapes also exist in people's memories and imaginations and are linked to place names, myths, rituals and folklore. In people's minds there is rarely a clear distinction between the visible and the invisible components of the landscapes.

The introduction of cultural landscapes into the application of the World Heritage Convention was a first step to open the Convention towards linking cultural and natural heritage beyond the notion of "mixed sites". I particularly think that the modes of production are important and vine is a product which has existed for thousands of years.

At a recent meeting in St. Emilion, the colloque "patrimoine et paysage culturel", (30 May to 1 June 2001) a number of important issues were raised concerning cultural landscapes and vineyard cultures:

1. Vineyard cultures are the result of human work
2. the traditional vineyard landscapes are located in territories with a long human presence using the natural conditions such as relief, soil, (micro) climate etc.
3. they illustrate a considerable human invention with the construction of terraces and creation of other systems of transport and drainage
4. they show the human response to disaster management (e.g. phylloxera) and long-term research to obtain the best production results
5. they are linked to various tangible and intangible elements, linked to cultural traditions and rituals
6. wine production is subject to globalization, economic and global market development, and consumer demands.

The collaboration with other instruments, including national and regional ones, could ensure a process of identification, recognition and protection of landscapes on all levels. It would enhance the conservation of this type of heritage which is at the heart of the people's identity and which is more fragile and thus more threatened than other types of sites by rapid social, economic and cultural development, this was in particular highlighted by the seminar on Eastern European cultural landscapes (Poland 1999). The World Heritage Committee welcomed the initiative by the Council of Europe for the new European Landscape Convention. The Committee noted specifically that parallel initiatives and opportunities for collaborative approaches to World Heritage cultural landscape conservation such as the European Landscape Convention and other European legal instruments have to be encouraged. Whilst it is recognised that there is a strong political imperative to ensure the balance of the World Heritage List by not including too many more European properties or cultural landscapes in the World Heritage List, Europe is particularly well endowed with cultural landscapes. Only a selection of these landscapes can be inscribed in the World Heritage List. Cultural landscapes of European, national or regional value will need to be protected by other means, including additional national legal protection.

The European Landscape Convention deals with all the territory, including urban, pristine natural even degraded areas. It was an attempt to recognise landscape as such including the transformation of rural landscapes though the active role of citizens as part of their everyday work and life.

The adoption of the revised criteria for the inclusion of cultural landscapes on the World Heritage List is one of the great success stories of the implementation of the Convention. It provided new opportunities for the protection of the "combined works of nature and of man" as defined in Article 1 of the Convention.

The World Heritage Committee, after years of discussion has ensured that the World Heritage Convention became the first international legal instrument to recognise and to protect cultural landscapes of outstanding universal value.

This meeting will contribute to the following:

1. it provides inputs to the ICOMOS Global Study on vineyards (see Henry Cleere's paper)
2. it encourages States Parties to identify, to protect with appropriate measures and to include appropriate vineyard cultural landscapes on their tentative lists, mainly from other parts than Western Europe
3. it assist the World Heritage Committee in its deliberations on the theme of agricultural landscapes and to ensure that they receive appropriate recognition and conservation at the international level.

References

Lucas, Bing (1992), Protected Landscapes. A guide for policy-makers and planners. The World Conservation Union, Chapman and Hall, London.

von Droste, Bernd, Harald Plachter and Mechtild Rössler (eds.)(1995): Cultural Landscapes of Universal Value. Components of a Global Strategy. Jena: Gustav Fischer Verlag.

Rössler, Mechtild (1998) Landscapes in the framework of the World Heritage Convention and other UNESCO Instruments and Programmes. In: Stephan Dompke and Michael Succow (eds). Cultural Landscapes and Nature Conservation in Northern Eurasia. Proceedings of the Wörlitz Symposium, March 20-23, 1998. Naturschutzbund Deutschland (NABU), AIDEnvironment, The Nature Conservation Bureau, Bonn, 24-32.

Rössler, Mechtild (1998) The World Heritage Convention. In: Landscapes: the setting for our future lives. Naturopa No.96, Strasbourg: Council of Europe (English, French, German edition) p.19.

UNESCO (1962) Recommendation concerning the Safeguarding of the Beauty and Character of Landscapes and Sites, 11 December 1962.

UNESCO (1972) Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage.

VINEYARD LANDSCAPES AND THE WORLD HERITAGE GLOBAL STRATEGY

*Henry Cleere**

In 1992, twenty years after the World Heritage Convention was signed, the World Heritage Committee began a systematic study aimed at assessing the representative nature of the World Heritage List. Work began around that time on exploring the geographical and thematic lacunae in the List, notably a draft "Global Study" developed by a working group of ICOMOS (the International Council on Monuments and Sites), which is the advisory body to the Committee on all matters relating to the cultural heritage. A new dimension was opened up with the recognition and definition of World Heritage cultural landscapes at the Committee meeting in Santa Fe (USA) in December of that year, a development that was to have profound implications in the years that followed.

The Global Study was considered by the Committee not fully to respond to the requirements of the Convention, and so an expert working group met at the UNESCO Headquarters in Paris in June 1994 to produce proposals for the future implementation of the Convention. At that meeting it was acknowledged that there had been significant changes in approaches to the concept of cultural heritage over the two preceding decades. To quote the report of the working group, "the history of art and architecture, archaeology, anthropology, and ethnology no longer concentrated on single monuments in isolation but rather on considering cultural groupings that were complex and multidimensional, which demonstrated in spatial terms the social structures, ways of life, beliefs, systems of knowledge, and representations of different past and present cultures in the entire world." Two main areas were identified as the focal points for the expansion of the World Heritage List so as to make it truly representative of the world's cultural heritage:

- *Human coexistence with the land:*
Movement of peoples (nomadism, migration);
Settlement;
Modes of subsistence;
Technological evolution.
- *Human beings in society:*
Human interaction;
Cultural coexistence;
Spirituality and creative expression.

* World Heritage Coordinator, International Council on Monuments and Sites (ICOMOS), 49-51 Rue de la Fédération, F-75015 Paris, France, and Visiting Professor of Archaeological Heritage Management at the Institute of Archaeology, University College London, 31-34 Gordon Square, London WC1H 0PY, London, UK.

The recommendations of the working group were accepted by the Committee at its next meeting and adopted as the "Global Strategy" for the World Heritage Convention. This has been applied in a variety of ways. General briefing meetings have been held in a number of regions of the world, such as sub-Saharan Africa and Oceania, the cultural heritages of which are inadequately represented on the List (or in some cases completely absent). ICOMOS has been carrying out a number of thematic studies designed to ensure better representation of certain categories of cultural heritage, notably industrial monuments and landscapes and the heritage of the twentieth century. It is collaborating in this work with The International Committee on the Conservation of the Industrial Heritage (TICCIH) and with the International Working Party for Documentation and Conservation of Buildings, Sites and Neighbourhoods of the Modern Movement (DoCoMoMo) and the UNESCO World Heritage Centre respectively.

The primary objective of the various ICOMOS thematic studies has been to provide criteria for the evaluation of properties falling within these categories that are nominated to the World Heritage List. One of the principal roles of ICOMOS is to evaluate new nominations against the criteria prescribed by the World Heritage Committee and set out in the *Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention*. These are six in number and amplify the fundamental criterion of the Convention itself, that of "outstanding universal value." To qualify for inscription nominated properties must conform with at least one of the following:

- i represent a masterpiece of human creative genius;
- ii exhibit an important interchange of human values, over a span of time or within a cultural area of the world, on developments in architecture, monumental arts or town-planning and landscape design;
- iii bear a unique or at least exceptional testimony to a civilization or cultural tradition which is living or which has disappeared;
- iv be an outstanding example of a type of building or architectural ensemble or landscape which illustrates (a) significant stage(s) in human history;
- v be an outstanding example of a traditional human settlement or land-use which is representative of a culture (or cultures), especially when it had become vulnerable under the impact of irreversible change;
- vi be directly or tangibly associated with events or living traditions, with ideas, or with beliefs, with artistic and literary works of outstanding universal significance (the Committee considers that this criterion should justify inclusion on the List only in exceptional circumstances and in conjunction with other criteria, cultural or natural).

It will be recognized that these are general criteria, and so it is necessary for ICOMOS in its work of evaluation to have additional tools, provided by experts, when dealing with specialized categories of property.

With the growing awareness among States Parties to the Convention of the eligibility of cultural landscapes for inscription on the List, ICOMOS is in the process of launching comparative studies of the multifarious ways in which man interacts with and transforms the natural landscape – the "human coexistence with the land" that forms part of the Global Study. As a starting point we are looking at landscapes associated with major economic activities such as growing staple crops such as rice, wheat, and maize, stock raising, and the production of important crops such as tea, coffee, or cotton. Among the distinguishing factors that must be taken into account are geographical distribution, the influence of climate and geomorphology, technological and social differences, as well as the historical dimension.

One of the first, and most important of these, is indisputably the study of vineyard landscapes in a global context. The emphasis in the present meeting is on the traditional wine-producing regions of Europe such as France, Germany, Italy, Spain, Austria, and, of course, Hungary. However, it must be borne in mind that the Convention is global in application. This means that the ICOMOS study will extend to both the Maghreb and South Africa, to parts of the Middle East and Asia, to North and South America, and to the more recent production areas in Australia and New Zealand as well as those of Europe.

It should be stressed that it is not the intention of ICOMOS to provide some kind of "hit list" of what it considers to be the most significant vineyard landscapes of the world. To do so would be to attempt to prejudge eventual nominations without exposing them to a full scrutiny. Instead, it is intended to identify the different parameters that must be taken into account in assessing nominations. There will be a number of case-studies to illustrate the nature and intended application of the criteria that are evolved, but the heart of the study will be the criteria that are defined. It should be added that these will service not only to assist ICOMOS in its primary evaluation work but also the World Heritage Committee, upon whose decision alone inscriptions are made on the World Heritage List. It is hoped that the ICOMOS study will also be of value to the States Parties to the Convention, to assist them in selecting and assessing potential nominations of vineyard landscapes from their national territories.

REPORT OF THE WORLD HERITAGE THEMATIC EXPERT MEETING ON VINEYARD CULTURAL LANDSCAPES

Dr. Mechtild Rosslar
UNESCO World Heritage Centre

RECOMMENDATIONS

The Expert Meeting was attended by 25 participants from States Parties to the World Heritage Convention which have vineyard landscapes on the World Heritage List, on their tentative lists, or in the nomination process. The list of participants is included in Annex I and the programme of the meeting in Annex II. A number of recommendations addressed to the twenty-fifth session of the World Heritage Committee, to the States Parties concerned, to the advisory bodies to the Convention, and to the UNESCO World Heritage Centre are listed below.

1. The meeting highlighted the importance of vineyard cultural landscapes as a form of the organically evolved and living cultural landscape defined in paragraph 39 of the *Operational Guidelines*⁵³. It is a specific type of agricultural landscape represented by its entire production and land-use system.
2. The meeting noted the results of the Global Strategy of 1994, namely ‘human coexistence with the land’ and ‘human beings in society,’ as being areas that are relevant to vineyard landscapes. It furthermore noted the results of the two previous Regional Thematic Expert Meetings on cultural landscapes for the European Region held in Vienna, Austria (1996), and in Bialystok, Poland (1999) emphasising the diversity of the European landscape heritage.
3. The meeting was unanimous in calling upon ICOMOS to carry out its proposed global thematic study on vineyard cultural landscapes, which forms an integral component of the Global Strategy, as an urgent priority, this study to be supported from the World Heritage Fund.
4. The meeting noted a number of issues specific to vineyard cultural landscapes, which need to be taken into account in preparing and evaluating nominations for the World Heritage List:
 - vineyard cultures are the result of human work and the interaction between people and their environment,
 - vineyards are often located in areas with a long human presence, and illustrate the exchange between different cultural traditions,
 - these landscapes depend on a number of natural conditions, including geology, geomorphology, geographical location, relief, soil, and (micro)climate

⁵³ Ce § est devenu 47 dans la version révisée de 2005 des *Orientations*.

- they illustrate considerable human intervention (construction of terraces, drainage etc.)
 - the great variety of vineyard types being dependent upon natural conditions, techniques of vine cultivation and wine making, and geographical conditions (Mediterranean, central European, new producing countries etc.), the meeting considered that there are as many types as wine regions and wines....
 - vineyard landscape are linked with tangible heritage (vernacular architecture, settlement systems, cellars etc.), as well as with intangible elements, including cultural traditions and harvest rituals,
 - wine production is subject to social, economic, and global market development and consumer demands,
 - characteristic for vineyard landscapes is long-term planning and investment.
5. The meeting welcomed the use of geographical information systems (GIS) in preparing baseline information for World Heritage nominations, monitoring, and periodic reporting. The meeting encouraged the exchange of information to standardise the information provided to enable comparative studies. The GIS system prepared for Tokaj was used as an example.
6. The management of vineyard landscapes should include regulatory preservation, and also ways of ensuring:
- the continuation of economic activities that sustains the site (such as the promotion of high quality products)
 - the provision of economic benefits for site maintenance,
 - the sharing of know-how among stakeholders and their transmission to future generations.
 - the acceptance of a common culture and identity by all stakeholders

Management plans should encompass both the core areas and the buffer zones and should provide for the highest level of conservation, restoration, and development of values in both zones.

The meeting considered that, as continuing evolved landscapes, vineyard cultural landscapes may be subject to change of use and introduction of new techniques. This would be acceptable so long as these changes do not jeopardize any of the World Heritage values for which the sites have been inscribed.

The meeting noted that a number of traditional vineyard landscapes are threatened by abandonment, erosion, landslides etc. and that integrated management needs to include provisions for restoration, revitalization and development coherent with the structure of the landscape.

7. Delimitation, boundaries and buffer zones of World Heritage nominations: the meeting emphasised the importance of the coherent delimitation of vineyard cultural landscapes based on geographical units and historic territories (such as the perimeter of the wine and wine growing areas - “Appellation d’origine contrôlée”, geomorphological or cultural units etc.). If the core area does not fully match the coherent unit, it must be covered by the bufferzone.
8. Community participation and development should be an integral part of any vineyard landscape nomination. An effective cultural landscape conservation strategy must be in force which involves all stakeholders.

9. The meeting stressed the importance of effective tourism management planning for vineyard cultural landscapes, in order to avoid the potential degradation of the cultural values for which these are inscribed on the World Heritage List.
10. The European Landscape Convention applies to the European vineyard landscapes on the World Heritage List, and in particular monitors landscape management and planning systems. The meeting noted, that one of the main objectives of the Landscape Convention is to ensure the provision of social organization, means for improving the knowledge of viticulture, and the creation of structures that ensure sustainable development. This should be encouraged in other regions of the world.
11. The meeting strongly supported the view of ICOMOS that the conditions of integrity were of more relevance in the evaluation of cultural landscapes than the test of authenticity.